

┌ CFVU DU 16 AVRIL 2021 ┐

PARTIE – AVIS

08/ CONVENTIONS

- 08.00 – Tableau récapitulatif
- 08.01 – Avenant n° 1 à la convention des PsyEN (UFR PSYCHO)
- 08.02 – Avenant budgétaire et financier 2020-2021 Master Sociologie, parcours SDO et diplôme de cadre de santé (UFR ASSP)
- 08.03 – Convention de délégation de gestion C2i2e (INSPE)
- 08.04 – Convention de partenariat M2 SADL (UFR ASSP)
- 08.05 – Convention de partenariat pédagogique Master LARP (UFR LESLA)
- 08.06 – Accord de coopération double diplôme Master Etudes Lusophone (UFR LANGUES)
- 08.07 – Accord de coopération double diplôme Master VEU (UFR ASSP – UFR T&T)
- 08.08 – Accord de coopération double diplôme Master PMTS (UFR T&T)
- 08.09 – Modification de l’avenant du 18/07/2017 relatif à la licence en droit (DROIT / ICLY)

CONVENTIONS / CFVU DU 16 AVRIL 2021

DIPLÔME	Conseil UFR / PARTENAIRE	TITRE	OBJET / Description	Renouvellement Avenant Création
1/ Accueil des psychologues de l'Education nationale stagiaire	UFR : PSYCHO Partenaires : Université Lyon 1 (INSPE) Académie de Lyon	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FORMATION des PsyEN	Définir le modalités d'inscription, les conditions d'organisation de la formation des psychologues de l'Education nationale stagiaires	Avenant
2/ Master Sociologie parcours SDO et Diplôme de cadre de santé	UFR : ASSP Partenaires : Institut de formation des cadres de santé - Territoire Lyonnais (IFCS-TL)	AVENANT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2020-2021	Modification de l'annexe n°3 (Annexe financière) de la convention de partenariat pédagogique du 22/08/2016	Avenant
3/ Certificat Informatique et Internet niveau 2 pour le compte de Lyon 2	Partenaires : INSPE (Université de Lyon 1)	CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION C2i2e	Préciser les modalités d'intervention du référent C2i2e de l'INSPE pour le compte de l'Université Lyon 2	Renouvellement
4/ M2 SADL (Socio-anthropologies Appliqués au développement local)	UFR : ASSP Partenaires : Collège Européen de Cluny (CEC)	CONVENTION DE PARTENARIAT	Modalités de collaboration comme la mise en place de modules sur le développement territorial au CEC accueillant des étudiant.es du Master SADL	Création

5/ Master LARP	UFR : LESLA Partenaires : Villa Gillet	CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE	Déterminer les termes de fonctionnement du partenariat concernant la 1 ^{ère} année du Master LARP (« Lettres et entreprise : Lettres appliquées à la rédaction professionnelle »)	Création
6/ DPI Master Parcours Etudes Lusophone	UFR : Partenaires : Université de Lisbonne (Portugal)	ACCORD DE COOPERATION DOUBLE DIPLÔME	Réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des études lusophones	Création
7/ DPI Master Parcours Mention Ville et Environnements Urbains (VEU)	UFR : T&T - ASSP Partenaires : Université de Bergame (Italie)	ACCORD DE COOPERATION DOUBLE DIPLÔME	Réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études urbaines	Création
8/ DPI Master PMTS	UFR : T&T Partenaires : Université de Bergame (Italie)	ACCORD DE COOPERATION DOUBLE DIPLÔME	Réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études concernant le tourisme durable et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires.	Création
9/ Licence en Droit	UFR : Droit Partenaires : ICLY	MODIFICATION DE L'AVENANT DU 18/07/2017 RELATIF A LA LICENCE EN DROIT	Modificatif suite notamment aux maquettes de Licence en Droit spécifique aux étudiants de l'ICLY, actualisées pour l'année 2020/2021	Avenant



Université Claude Bernard Lyon 1

Lyon 1 **espe** École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon- université
LUMIÈRE
LYON 2**AVENANT n°1****CONVENTION DE FORMATION DES PsyEN**

Entre

L'académie de Lyon, dont le siège est situé au 92, rue de Marseille- BP 7227-69354 Lyon cedex 07, représentée par le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône- Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelière des Universités.

Et plus particulièrement la délégation formation innovation expérimentation (DFIE), en charge de la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels de l'académie,

Ci-après dénommées « les parties »,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.321-9, D.331-23 à D.331-45

ET

L'Université Lumière Lyon 2 dont le siège social est situé 18 Quai Claude Bernard — 69007 Lyon, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

Et

L'Université Claude Bernard Lyon 1, ci-après dénommée « UCBL » dont le siège social est situé 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 – 69100 Villeurbanne, représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Et, plus particulièrement, l'ESPE de l'Académie de Lyon, composante de l'UCBL, ci-après dénommée « INSPE » dont le siège social est situé 5 Rue Anselme – 69317 Lyon cedex 04, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre CHAREYRON

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) sont recrutés par concours selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 3 février 2017. Ils/elles bénéficient d'une année sous statut de fonctionnaire stagiaire qui doit, d'une part leur permettre de découvrir et partager la culture du système éducatif avec les autres professionnel (les) de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et, d'autre part, d'acquérir les connaissances spécifiques et de parfaire leurs compétences propres à l'exercice de la fonction de psychologues qu'ils/elles sont appelé(es) à exercer.

L'année qui leur est prescrite est ainsi conçue dans une triple perspective de sensibilisation au contexte d'exercice de leur fonction, de professionnalisation dans le corps de psychologue de l'Éducation nationale et d'installation dans l'environnement professionnel propre à la spécialité qu'ils/elles ont choisie.

La validité de la convention étant de 2 années 2018-2021 et 2019-2020, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention 2018-2019 pour l'année universitaire 2020-2021.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription, les conditions d'organisation de la formation des psychologues de l'Éducation nationale stagiaires et l'intervention de chacune des parties durant leur année de stage.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Pour mener à bien ce dispositif, l'État octroie annuellement une dotation, variable selon le nombre de stagiaires de la promotion, dont l'attribution est affectée en totalité à l'Université Lyon 2

Le versement est effectué sur le compte de l'Université Lumière Lyon 2 qui en organise la ventilation entre les parties, au prorata des moyens pédagogiques engagés par chaque partie, sous réserve de l'encaissement effectif, soit :

-77 % pour l'Université Lyon 2

-23 % pour l'ESPE de l'Académie de Lyon université Lyon 1

ARTICLE 7 : VALIDITÉ ET CONDITIONS DE RÉSILIATION

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année universitaire 2020-2021.

Au terme de chaque année universitaire, les parties signataires seront appelées à faire le bilan de son fonctionnement et à proposer les ajustements nécessaires. La dénonciation par l'une ou par l'autre partie ne pourra intervenir qu'après avis motivé, signifié trois mois à l'avance, par lettre recommandée.

En cas de litige, les partenaires s'engagent à rechercher des solutions à l'amiable. En cas d'échec de cette procédure, le tribunal administratif de Lyon est habilité à traiter le litige.

Cette dénonciation, quelle que soit la date à laquelle elle interviendra, ne saurait, en aucun cas porter préjudice, de quelle façon que ce soit, aux stagiaires concernés par l'année universitaire en cours.

Fait en trois exemplaires,

Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelièr des universités, représenté
par le délégué académique à la formation des
personnels d'encadrement

Le président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1,
représenté par le Directeur
de l'Inspé

Didier Quef

Pierre Chareyron

La présidente de Lyon 2

Le,

Nathalie DOMPNIER



Université Claude Bernard  Lyon 1



CONVENTION DE FORMATION

Entre

L'académie de Lyon, dont le siège est situé au 92, rue de Marseille- BP 7227-69354 Lyon cedex 07, représentée par la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône- Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des Universités.

Et plus particulièrement la délégation formation innovation expérimentation (DFIE), en charge de la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels de l'académie,

Ci-après dénommées « les parties »,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.321-9, D.331-23 à D.331-45

ET

L'Université Lumière Lyon 2 dont le siège social est situé 18 Quai Claude Bernard — 69007 Lyon, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

Et

L'Université Claude Bernard Lyon 1, ci-après dénommée « UCBL » dont le siège social est situé 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 – 69100 Villeurbanne, représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Et, plus particulièrement, l'ESPE de l'Académie de Lyon, composante de l'UCBL, ci-après dénommée « ESPE » dont le siège social est situé 5 Rue Anselme – 69317 Lyon cedex 04, représentée par son Directeur, Monsieur Alain MOUGNIOTTE

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) sont recrutés par concours selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 3 février 2017. Ils/elles bénéficient d'une année sous statut de fonctionnaire stagiaire qui doit, d'une part leur permettre de découvrir et partager la culture du système éducatif avec les autres professionnel (les) de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et, d'autre part, d'acquérir les connaissances spécifiques et de parfaire leurs compétences propres à l'exercice de la fonction de psychologues qu'ils/elles sont appelé(es) à exercer.

L'année qui leur est prescrite est ainsi conçue dans une triple perspective de sensibilisation au contexte d'exercice de leur fonction, de professionnalisation dans le corps de psychologue de l'Éducation nationale et d'installation dans l'environnement professionnel propre à la spécialité qu'ils/elles ont choisie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription, les conditions d'organisation de la formation des psychologues de l'Éducation nationale stagiaires et l'intervention de chacune des parties durant leur année de stage.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE

Une fois arrêtée la liste des psychologues de l'Éducation nationale stagiaires affectés au centre de formation de Lyon, chaque stagiaire sera informé(e) de son obligation de prendre une inscription dans le diplôme universitaire créé par l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

Les opérations d'inscription seront prises en charge par l'Institut de Psychologie, en lien avec le Service Commun de Formation Continue de l'Université Lyon 2, qui délivrera à chaque candidat(e) les certificats de scolarité et assurera le suivi de la scolarité, sur les plans administratifs et pédagogiques.

L'Institut se chargera de coordonner l'organisation de la formation entre les parties et de mettre à disposition des stagiaires, toute information utile au bon déroulement de sa scolarité.

ARTICLE 3 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La responsabilité de l'organisation du parcours de formation relève des 3 partenaires qui s'entendent pour respecter, chacun pour ce qui le concerne, les termes de l'article 8 du décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale.

Au cours de leur stage, les PsyEN stagiaires bénéficient d'une formation organisée, dans le cadre des orientations définies par l'État, par un établissement d'enseignement supérieur en coordination avec un centre de formation des PsyEN visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Cette formation alterne des périodes de mise en situation professionnelle accompagnée soit en école et en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés pour les stagiaires de la spécialité

« éducation, développement et apprentissages », soit en centre d'information et d'orientation et dans les établissements d'enseignement du second degré relevant d'un centre d'information et d'orientation pour les stagiaires de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », et des périodes de formation au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation organisées en coordination avec les centres de formation des psychologues de l'éducation nationale.

La formation est accompagnée par un tutorat et peut être adaptée pour tenir compte du parcours professionnel antérieur du stagiaire.

Les modalités de stage et les conditions de son évaluation par un jury sont arrêtées conjointement par le ministre chargé de l'Éducation nationale et par le ministre chargé de la fonction publique.

3-1 DFIE de Lyon

La responsabilité de l'attribution des lieux de stage incombe à la DFIE qui en organise le déroulement tout en tenant compte de la spécialité choisie par les stagiaires, en collaboration avec le bureau des stages de l'ESPE.

La DFIE nomme un tuteur pour chaque stagiaire et assure également le suivi de chaque stagiaire par les corps d'inspection académiques et départementaux concernés.

Chaque tuteur est lui-même déjà psychologue de l'éducation nationale.

Ainsi, sera proposée une période de mise en situation professionnelle accompagnée de quatorze semaines :

- soit en école et au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) pour les stagiaires de la spécialité « Éducation, développement et apprentissages »,
- soit en centre d'information et d'orientation (CIO) et en établissement public local d'enseignement (EPL) pour les stagiaires de la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Une période de deux semaines d'immersion dans un milieu professionnel en lien avec les futures missions des stagiaires de la spécialité viendra compléter ce parcours.

3-2 Université Lumière Lyon 2

L'Institut de Psychologie, au sein de l'Université, se charge d'organiser la formation spécifique des psychologues de l'éducation nationale, et s'assure que les stagiaires participent aux séquences de formations communes aux deux spécialités et aux séquences spécifiques propres à chacune d'entre elles.

Ce temps de formation comprend un volume horaire de 350 heures, les enseignements se déroulant sur le site Porte des Alpes de l'Université Lumière Lyon 2.

Les thèmes abordés sont exposés ci-dessous.

Thèmes communs aux deux spécialités

- Approfondissements théoriques :
 - o Psychologie des apprentissages

- Psychologie interculturelle
- Contextes familiaux de développement et de scolarisation
- Difficultés scolaires, situations de handicap
- Climat scolaire, prévention de la violence
- Prévention des conduites à risques et des phénomènes de rupture scolaire
- Positionnement du psychologue au sein des équipes pluri professionnelles et avec les partenaires extérieurs
- Conduites de différents types d'entretien
- Choix des Outils et des méthodes : retours réflexifs sur la pratique professionnelle (supervisions, analyse de pratiques, clinique de l'activité professionnelle, soutien au soutien...)
- Éthique et déontologie de la profession de psychologue ; spécificités relatives à l'exercice des fonctions de psychologue de l'éducation nationale

Formation spécifique à chaque spécialité

- **Spécialité EDA : « Éducation, développement et apprentissages »**
 Petite enfance, construction des apprentissages premiers
 Évaluation clinique et évaluation cognitive
 Modalités de travail en RASED
 Nature et fonction des partenariats au sein et à l'extérieur de l'éducation nationale
 Construction des parcours d'orientation vers l'enseignement secondaire
 Élaboration et mise en œuvre des projets d'aides spécialisées (RASED)
- **Spécialité EDO : « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »**
 Méthodologie d'observation et d'intervention dans des groupes d'adolescents
 Élaboration des projets d'avenir au regard du développement à l'adolescence
 Méthodologie des activités sur les représentations des métiers et des formations en lien avec l'analyse du travail
 Évaluation des intérêts, de la motivation et des préférences professionnelles
 Connaissance des procédures d'orientation et d'affectation
 Connaissance du monde économique et professionnel
 Dispositifs d'insertion des jeunes (mobilité professionnelle et retour en formation...)

3-3 ESPE de Lyon

Ce temps de formation au sein de l'ESPE doit être organisé avec l'objectif de développer une « culture commune » entre stagiaires (PsyEN, enseignants, CPE et enseignants spécialisés). Il peut passer par des périodes de tronc commun et des formations transversales. Ce temps de formation comprend un volume horaire de 100 heures, les enseignements se déroulant sur le site de l'ESPE de Lyon.

ARTICLE 4 : ÉVALUATION ET TITULARISATION

Les modalités de l'évaluation font l'objet d'un cahier des charges précis, défini conjointement par les parties, et porté à la connaissance des stagiaires.

Sur la base d'un thème défini en concertation entre l'ESPE, l'Université Lyon 2 et le stagiaire, ce dernier travail sur un projet d'écrit professionnel réflexif portant sur une problématique professionnelle associée à des connaissances théoriques enrichies de sa pratique, dans le cadre d'une articulation et d'échanges inter-métiers avec des professeurs des écoles, collèges ou lycées, ou des conseillers principaux d'éducation.

Un jury de titularisation est constitué de cinq à huit membres nommés par le Recteur de l'Académie de Lyon.

Il est composé de membres désignés au sein de l'ESPE et de l'Université Lyon 2 mais qui n'interviennent pas directement dans le Centre de Formation et comprend, le Recteur ou son représentant qui préside le jury, le vice-président et les autres membres, choisis parmi les corps d'inspection, les enseignants-chercheurs de l'Institut de Psychologie, les psychologues de l'Éducation nationale des deux spécialités à parts égales.

Au terme de l'année de formation, le directeur de l'ESPE, en lien avec le responsable de la formation au sein de l'Université Lumière Lyon 2, émet un avis sur l'engagement et les compétences acquises par le/la stagiaire qui tient compte de la validation des contenus des formations.

Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences, après avoir pris connaissance des avis suivants :

Pour les stagiaires issus de la spécialité « Éducation, développement et apprentissages » qui effectuent leur stage en école et en RASED :

- 1- L'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle en école ou en RASED
- 2- L'avis du directeur de l'ESPE mentionné précédemment, en concertation avec le directeur du centre de formation

Pour les stagiaires issus de la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » qui effectuent leur stage en CIO et en EPLE :

- 1- L'avis du directeur du CIO établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle en CIO ou en EPLE,
- 2- L'avis du directeur de l'ESPE mentionné précédemment, en concertation avec le directeur du centre de formation

ARTICLE 5 : COMITÉ DE PILOTAGE

Afin d'assurer la cohérence entre le contenu pédagogique et l'évolution des métiers, et dans le respect du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, un comité de pilotage est mis en place sur le site de Lyon.

Celui-ci est chargé de l'application de la présente convention et est composé :

Du DFIE, Délégué académique à la formation des personnels, représentant le/la Recteur(trice)

Du Directeur de la formation de l'Université Lyon 2

Du Directeur adjoint de la formation de l'ESPE

Du Référent de la formation à l'ESPE

De l'Inspectrice de l'Éducation nationale adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, conseillère technique

De l'adjoint au Chef des services académiques d'information et d'orientation

D'un professionnel représentant chacune des deux spécialités (psychologue de l'Éducation nationale EDA et EDO)

Il se réunit trimestriellement sur convocation du directeur de la formation (Université Lumière Lyon 2)

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Pour mener à bien ce dispositif, l'État octroie annuellement une dotation, variable selon le nombre de stagiaires de la promotion, dont l'attribution est affectée en totalité à l'Université Lyon 2

Le versement est effectué sur le compte de l'Université Lumière Lyon 2 qui en organise la ventilation entre les parties, au prorata des moyens pédagogiques engagés par chaque partie, sous réserve de l'encaissement effectif, soit :

-77 % pour l'Université Lyon 2

-23 % pour l'ESPE de l'Académie de Lyon université Lyon 1

ARTICLE 7 : VALIDITÉ ET CONDITIONS DE RÉSILIATION

La présente convention prend effet à la rentrée universitaire 2018-2019 pour une durée de 2 ans.

Au terme de chaque année universitaire, les parties signataires seront appelées à faire le bilan de son fonctionnement et à proposer les ajustements nécessaires. La dénonciation par l'une ou par l'autre partie ne pourra intervenir qu'après avis motivé, signifié trois mois à l'avance, par lettre recommandée.

En cas de litige, les partenaires s'engagent à rechercher des solutions à l'amiable. En cas d'échec de cette procédure, le tribunal administratif de Lyon est habilité à traiter le litige.

Cette dénonciation, quelle que soit la date à laquelle elle interviendra, ne saurait, en aucun cas porter préjudice, de quelle façon que ce soit, aux stagiaires concernés par l'année universitaire en cours.

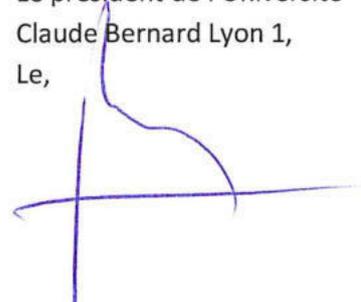
Fait en quatre exemplaires,

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités
Le,



Marie-Danièle CAMPION

Le président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1,
Le,



Frédéric FLEURY

Le directeur de l'ESPE de l'Académie de Lyon
Le, de l'Académie de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1



Pr. Alain MOUGNIOTTE

Alain MOUGNIOTTE

La présidente de Lyon 2
Le,

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services



Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE





Avenant budgétaire et financier 2020-2021

relatif à la convention-cadre de partenariat pédagogique signée le 21/07/2016
entre l'IFCS-TL et l'Université Lumière Lyon 2,
concernant le Master Sociologie parcours SDO et le Diplôme de Cadre de Santé

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie Dompnier

ET

Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais, n° de Siret 130 020 647 00017
Représenté par son administrateur, Monsieur Pascal MARIOTTI

Article 1 :

Pour la rentrée universitaire 2020-2021 le coût de la formation, en deuxième année du Parcours Sociologie et Développement des Organisations, applicable pour les étudiants ayant suivi leur formation préparatoire au Diplôme de Cadre de Santé à l'IFCS-TL, est établi comme suit :

- Etudiant bénéficiant d'une prise en charge financière employeur ou OPCA : 4000 €
- Etudiant en autofinancement : 3000 €

A ces montants s'ajoutent les droits d'inscription universitaire dans les diplômes nationaux à savoir 261 € environ pour l'année 2020-2021.

Article 2 :

En application des articles 4-1 et 4-2 de la convention, l'IFCS-TL facturera, à l'université les interventions réalisées pour son compte par les formateurs désignés au tarif horaire de 65 € et ce pour la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

En cas de co-animation d'un groupe, il sera fait application du même taux individuel de rémunération.

L'université Lyon 2 effectuera le règlement des sommes dues après réception des avis de paiement établi par l'Agent Comptable du GCS IFCS-TL.

Article 3 :

Les sommes indiquées ci-dessus pouvant varier en fonction de l'évolution des textes réglementaires définissant le taux horaire des vacations fixées pour les instituts de formation des cadres de santé, ainsi que ceux relatifs aux droits d'inscription fixés annuellement par l'université et aux coûts de la scolarité, ces évolutions seront prises en compte dans le cadre de l'avenant financier prévu à l'article 4-2 de la convention cadre signée le 21/07/2016.

A Lyon, le

A Bron, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Pour le GCS IFCS-TL

Nathalie DOMPNIER,
Présidente de l'Université

Pascal MARIOTTI
Administrateur du GCS IFCS-TL

Signature et Cachet

Signature et Cachet

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie Dompnier

ET

Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais, n° de siret 130 020 647 00017
Représenté par son administrateur, Monsieur Hubert Meunier

Préambule :

Une convention de partenariat, signée en date du 19 juin 2013 existait entre l'Institut de Formation de Cadres de Santé des Hospices Civils de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, agissant pour le compte de l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique. Elle définissait les conditions du partenariat entre l'IFCS et la spécialité de master professionnel Sociologie et Développement des Organisations (SDO) de l'Université Lumière Lyon 2.

Ultérieurement, a été constitué entre les Hospices Civils de Lyon et le CH Le VINATIER un groupement de coopération sanitaire de moyens, de droit public, dénommé Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais, ci-après désigné « GCS IFCS-TL ».

A compter du 1^{er} septembre 2015, l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais, ci-après désigné IFCS-TL s'est substitué à l'IFCS des Hospices Civils de Lyon dans ses missions et engagement partenariaux.

En conséquence un avenant de transfert de partenariat transférant de plein droit la susdite convention a été signé entre l'Université Lumière Lyon 2 et le GCS IFCS-TL en date du 11 janvier 2016 pour valoir jusqu'au terme de l'année universitaire 2015-2016.

La campagne en vue de l'accréditation des diplômes délivrés sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 est l'occasion pour les deux partenaires de manifester leur volonté de poursuivre leur partenariat et d'en déterminer à nouveau les modalités.

Ce partenariat renouvelé a pour but maintenu d'articuler le plan de formation de l'IFCS-TL et la maquette de la mention de master Sociologie, de manière à permettre aux étudiants de l'IFCS-TL souhaitant bénéficier des effets de la convention de poursuivre leur formation dans ce master après l'obtention de leur Diplôme de Cadre de Santé.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention entre l'Université Lumière Lyon 2, agissant pour le compte de l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique, et l'IFCS-TL, a pour objet principal de déterminer les termes du fonctionnement du partenariat.

Ce partenariat qui rassemble des compétences et des acteurs du monde universitaire et des métiers de la santé s'inscrit dans une démarche de collaboration et prévoit :

- L'intervention d'enseignants de l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'année de formation préparatoire au Diplôme de Cadre de Santé organisée par l'IFCS-TL.
- Des validations d'acquis pour les étudiants de l'IFCS-TL titulaires du Diplôme de Cadre de Santé qui souhaitent poursuivre leur formation dans la deuxième année de master mentionné dans le préambule.
- Une contribution de l'IFCS-TL pour ce même master, à savoir : la participation des formateurs de l'IFCS-TL à l'accompagnement du mémoire.

Ce partenariat respecte le cadre réglementaire de préparation des deux diplômes différents : le Master Mention Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations et le Diplôme de Cadre de Santé.

ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITE EN MASTER

• Article 2-1 : Droits d'inscription :

Les étudiants s'inscrivent individuellement en deuxième année de Master Mention Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations auprès de l'université Lyon 2.

Les conditions d'admission en deuxième année du Master (niveau et connaissances exigées, procédure de candidature, commission d'accès) et la scolarité (calendrier, lieux des cours, jurys d'examen) sont présentées dans les plaquettes d'information de l'université Lyon 2.

Elles sont mises à la disposition de l'IFCS-TL pour en informer ses étudiants en cours de formation ou anciens étudiants qui en font la demande

Une annexe pédagogique (annexe n°2) définit l'organisation de la formation et les unités d'enseignement du DCS prises en compte pour l'accès au Master 2 mention Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations.

Toute modification entraînera la rédaction d'un avenant.

• Article 2-3 : Coordination pédagogique :

Le Responsable du Parcours Sociologie et Développement des Organisations et le Directeur de l'IFCS-TL désignent chacun au moins une personne enseignante qualifiée qui, respectivement

dans chacun des établissements, assurent la cohérence pédagogique, sont en charge de propositions ou de modifications des contenus de cours du DCS, des conditions de la participation des formateurs de l'IFCS-TL à l'accompagnement du mémoire du Master 2.

• **Article 2-4 : Accompagnement de l'étudiant pour son mémoire :**

Des formateurs de l'IFCS-TL assurent un accompagnement des étudiants inscrits dans la mention de Master Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations, dans le cadre de leur mémoire.

Leur nombre et la durée de leurs interventions sont définis annuellement dans le cadre de l'annexe pédagogique n°2 en concertation avec le responsable du Parcours et le directeur de l'IFCS-TL.

De fait une compensation financière est prévue, de la part de l'Université Lyon 2 pour le compte de l'IFCS-TL. Elle est définie dans le cadre de l'annexe financière n°3.

ARTICLE 3 : SUIVI DU PARTENARIAT

Un comité de suivi constitué de quatre référents pédagogiques (deux formateurs de l'IFCS-TL et deux enseignants-chercheurs de l'université dont le responsable du Parcours) est chargé de faire fonctionner de façon homogène la convention. Une réunion de bilan est organisée en fin de cycle de formation du Master entre le responsable du Parcours et le directeur de l'IFCS-TL.

Par ailleurs un représentant du Parcours Sociologie et Développement des Organisations siège de droit au Conseil Technique de l'IFCS-TL qui se réunit deux fois dans l'année. Lors de la réunion du conseil qui siège à la fin du cycle de formation au DCS, un bilan du partenariat est présenté.

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS

• **Article 4-1 : Disposition financière générale :**

L'IFCS-TL rémunère directement, en qualité de vacataires, les enseignants intervenant pour le compte de l'université Lyon 2 qui assurent à l'IFCS-TL les enseignements dans le cadre de la formation préparatoire au Diplôme Cadre de Santé, sur la base du tarif en vigueur au moment de leur intervention.

L'université Lyon 2 rémunère l'IFCS-TL de l'intervention de ses formateurs agissant dans le cadre de l'accompagnement des étudiants pour le mémoire du Master sur la base d'une facture.

• **Article 4-2 : Imputation des dépenses**

Concernant la rémunération de l'IFCS-TL pour l'intervention de ses formateurs :

Deux factures seront émises :

- Au 31 décembre de l'année scolaire correspondant à la rémunération des enseignements assurés à compter du 1^{er} septembre jusqu'à cette date.
- Au 30 juin de l'année scolaire correspondant aux charges liées à la rémunération des enseignements assurés à compter du 1^{er} janvier de l'année scolaire jusqu'à cette date.

Une annexe financière (annexe n°3) précise le détail des sommes facturées.

Toute modification des tarifs fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : ASPECTS JURIDIQUES

Article 5-1 : Cadre de validité de la présente convention

Elle prend effet à la date de signature des parties, après approbation des instances compétentes des établissements partenaires. Elle est conclue pour l'année universitaire 2016-2017, renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de l'année universitaire 2020-2021.

• Article 5-2 : Dénonciation de la présente convention :

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante. Au-delà du 1^{er} avril, elle sera dénoncée de fait en cas d'évolution de la réglementation qui aurait pour conséquence une modification de la formation préparatoire au Diplôme Cadre de Santé applicable à la rentrée scolaire suivante.

• Article 5-3 : Règlement des litiges :

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de les résoudre à l'amiable. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

• Article 5-4 : Exemplaires originaux et annexes :

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties. Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- **Conditions d'admission et scolarité**
- **Annexe pédagogique**
- **Annexe financière**

A Lyon, le

21 juillet 2016

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER,
Présidente de l'Université

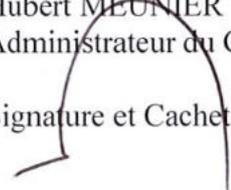
Signature et Cachet



A Bron, le - 7 SEP. 2016

Pour le GGC IFCS-TL
Hubert MEUNIER
Administrateur du GCS IFCS-TL

Signature et Cachet



**Groupement de Coopération Sanitaire
Institut de Formation des Cadres de Santé
du Territoire Lyonnais**
95, boulevard Pinel - BP 30039
69678 BRON Cedex

ANNEXE N°1
Conditions d'admission et de scolarité

Article 1 :

Peuvent prétendre au bénéfice de la convention les personnes titulaires du Diplôme Cadre de Santé qui ont effectué leur formation préparatoire à ce diplôme à l'IFCS-TL à compter de la rentrée scolaire 2015 – 2016

Article 2 :

L'accès en deuxième année de master mention Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations est décidée par la commission pédagogique nommée par la Présidente de l'Université sur proposition des responsables de la formation.

Article 3 :

La formation a lieu dans les locaux de l'IFCS-TL pour l'ensemble des cours dispensés par les enseignants dans la cadre de l'année préparatoire au Diplôme Cadre de Santé.

La formation à lieu dans les locaux de l'université Lyon 2 pour ce qui concerne les enseignements de la deuxième année du Parcours, y compris les accompagnements des étudiants pour leur mémoire.

ANNEXE N°2
ANNEXE PEDAGOGIQUE

Article 1 :

La maquette présentant la liste des enseignements dispensés dans le cadre du Diplôme de Cadre de Santé et reconnu en équivalence de la première année du Master dans le cadre de la Convention a été construite en référence à la maquette de la première année du Master Mention Sociologie Parcours Sociologie et Développement des Organisations et en référence au programme de formation de l'IFCS-TL dispensé en application de l'arrêté du 18 août 1995, relatif à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du Diplôme de Cadre de Santé.

Pour l'année scolaire 2016/2017 la description des enseignements délivrés et reconnus est la suivante :

Maquette des Enseignements dispensés dans le cadre du DCS

I.F.C.S. Année 2016/2017 VALIDATION D.C.S.
APPROCHE SYSTEMIQUE ET STRATEGIQUE D'UNE SITUATION Validation Formateurs I.F.C.S
PRESENTATION ORALE DE L'ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE MANAGERIALE Validation : Formateurs I.F.C.S - Cadres de santé en établissement
REDACTION ECRITE A PARTIR D'UNE ETUDE DE CAS MANAGERIAL Validation : Formateurs I.F.C.S
TRAVAIL DE RECHERCHE EXPLORATOIRE Validation : Formateur IFCS – Professionnel d'encadrement de santé et/ou Enseignant Universitaire

Détail des contenus de formation du DCS

Analyse de l'environnement des établissements de santé Institut de formation des cadres de santé du Territoire Lyonnais		
DROIT ET REGLEMENTATION DANS LES ORGANISATIONS		
Droit du Travail et statut général de la fonction publique	J.POIZAT Universitaire IAE Lyon 3 V.CATHERIN Attachée d'Administration HCL	7H
Réglementation du temps de travail	C.GERELLI Cadre de santé	7H
Responsabilité du Cadre de santé	Maître PROUVEZ Avocat au Barreau de Lyon	3H
Droit des patients	S.GANDREAU Juriste	3H
ECONOMIE		
Economie et Gouvernance d'entreprise	M.FRACHETTE Consultant ISEOR Lyon 3	7H
Economie de la Santé : Approche macro et micro économique de la santé Différents systèmes de santé	C.FIUME-LACHAUD Universitaire Lyon 1	5H
POLITIQUES DE SANTE		
Approche anthropologique et sociologique des politiques de santé publique :	M.GOYON MANAS Socio-anthropologue Ecole des Mines C.DUPRE Formateur IFCS	3H 3H
Analyse compréhensive et systémique des problématiques de coordination Ville/Hôpital et de travail en réseaux	C.DUPRE - STOPOUZKHANIAN Formateurs IFCS	50H
Politiques de santé publique et gouvernance des territoires : lecture stratégique d'un contexte d'activité (T.D)		7H
Gouvernance du système de santé / Gouvernance hospitalière	C.DUPRE Formateur IFCS	7H
SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS		
Approches théoriques	B.MILLY Universitaire SDO Lyon 2	7H
Analyse stratégique de situations rencontrées en stage	P.CAMPIA- C.DUPRE Formateurs IFCS I.TENET Cadre Supérieur de santé	25H
STRATEGIE ET POLITIQUE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE		
Stratégie d'entreprise et analyse de l'environnement hospitalier	C.EVERAERE Universitaire IAE Lyon 3	17H
TOTAL		153H00

Communication Institut de formation des cadres de santé du Territoire Lyonnais		
Collectifs de travail	G.FANTINI Consultant	7H
Stratégie d'accompagnement des équipes et de communication en situations managériales : TD conduite différents types d'entretien, conduite de réunion...	F.CATAUD C.TRIBOULET C.DUPRE S.TOPOUZKHANIAN Formateurs IFCS	14H
Conflits en situations de travail	Psychosociologue du travail Formateurs IFCS	10H
Ethique managériale	G.COLOMB Formateur IFCS	3H
Emotions et management	H.MONNIER Doctorante IAE	7H
Risques psychosociaux	O.ROBERT Médecin du travail	4H
TOTAL		45H00

Management des ressources humaines Institut de formation des cadres de santé du Territoire Lyonnais		
Mutation des Organisations et évolution des pratiques managériales	N.KRIEF Universitaire IAE Lyon 3	9H
Conduite de changement et sociologie des organisations :		
Apports concernant la sociologie de l'innovation/traduction et la sociologie des conventions	C.DUPRE-P.CAMPIA Formateurs	3H30
Relecture sociologique de situations d'expérience	C.DUPRE-P.CAMPIA Formateurs I.TENET Cadre Supérieur de santé B.MILLY Universitaire SDOLyon2	7H 7H
Organisation du parcours patient Gestion de projet et dynamique d'équipe Gestion des ressources humaines	F.CATAUD C.TRIBOULET C.DUPRE S.TOPOUZKHANIAN Formateurs IFCS	21H
Méthodes et outils du management Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences Tableaux de bords, Tableaux d'activités Planification et gestion des effectifs		
Management et qualité de la prestation de service Démarche Qualité Gestion des risques	E.LAPRUGNE-GARCIA Cadre Supérieur de Santé Hygiéniste	15H
Gestion médico-économique	D.ANTOINE Attaché Administration et Acteurs de pôle d'activité médicale	10H
Analyse des pratiques managériales et/ou de formation	P.CAMPIA Formateur IFCS	3H30
TOTAL		76H00

Travail de recherche exploratoire à partir de situations professionnelles Institut de formation des cadres de santé du Territoire Lyonnais		
Cours méthodologie de la recherche en sciences sociales	MC.PIPERINI Universitaire ISPEF-Lyon 2 C.TRIBOULET-S.TOPOUZKHANIAN Formateurs IFCS	12H
Cours méthodes qualitatives	N.REGNIER Universitaire ISPEF-Lyon 2	17H
Cours méthodes quantitatives	A.SIMEONE Universitaire ISPEF-Lyon 2	7H
Séminaires Formateurs	Formateurs IFCS	49H
Séminaires Universitaires	MC.PIPERINI Universitaire ISPEF-Lyon 2 C.SYBORD Universitaire ISPEF Lyon2	6H
Ateliers d'écriture	C.TRIBOULET-A.PHILY Formateurs IFCS	6H
Normes bibliographiques et rédactionnelles	A.LONG-G.THIOULOUSE Documentalistes IFCS	3H
TOTAL		100H00

Maquette 2^{ème} année de Mention Master Sociologie Parcours Sociologie et Développement des organisations.

Théories sociologiques : Travail, Institutions, Professions, Organisations	12 ECTS	Epistémologie / Sociologies des organisations / Sociologies des professions / Sociologies des institutions / Sociologies du travail
Sociologies d'intervention en organisations	12 ECTS	Sociologies d'intervention / Intervention et complexité / Les analyses cliniques en organisation
Analyse pluridisciplinaire du travail et des organisations	12 ECTS	Economie et stratégie d'entreprise / Droit du travail / Relations professionnelles / Objets et pratiques des ressources humaines
Méthodologie sociologique	12 ECTS	Méthodes d'enquête en sociologie / Méthodologie du mémoire
Méthodologie appliquée	12 ECTS	Ateliers de lecture de textes / Travail de recherche appliquée

Tous les enseignements sont obligatoires. Les UE sont validées sur 3 semestres. La validation des UE et du diplôme se fait sur la base d'un mémoire de recherche (coefficient 3), de sa soutenance (coefficient 1) et d'une note de contrôle continu (coefficient 1).

Article 2 :

La durée de la formation en deuxième année du Parcours Sociologie et Développement des Organisations est d'une durée de 404 heures.

Elle comprend 344 heures d'enseignement en sociologie (réparties sur 54 jours) et un module Santé et Qualité de Vie au Travail (60 heures réparties sur 10 jours).

Elle se déroulera sur la base de 18 regroupements, 11 regroupements la première année (janvier-décembre sauf août), 7 la seconde année (janvier-juillet).

10 regroupements de 4 jours, 8 regroupements de 3 jours.

Article 3 :

Pour l'année scolaire 2016-2017 Mme DUPRE Chantal et Mr CAMPIA Pierre (formateurs au sein de l'IFCS-TL) participeront à l'accompagnement des étudiants du Master 2 pour leur mémoire.

Les formateurs désignés assureront des vacations pour une durée maximale cumulée de 60 heures sur 12 mois.

ANNEXE N°3
ANNEXE FINANCIERE

Article 1 :

Pour la rentrée universitaire 2016-2017 le coût de la formation, en deuxième année du Parcours Sociologie et Développement des Organisations, applicable pour les étudiants ayant suivi leur formation préparatoire au Diplôme de Cadre de Santé à l'IFCS-TL, est établi comme suit :

- Etudiant bénéficiant d'une prise en charge financière employeur ou OPCA : 4000 €
- Etudiant en autofinancement : 3000 €

A ces montants s'ajoutent les droits d'inscription universitaire dans les diplômes nationaux à savoir 261 € environ pour l'année 2015-2016.

Article 2 :

En application des articles 4-1 et 4-2 de la convention, l'IFCS-TL facturera, à l'université les interventions réalisées pour son compte par les formateurs désignés au tarif horaire de 65 € et ce pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

En cas de co-animation d'un groupe, il sera fait application du même taux individuel de rémunération. L'université Lyon 2 effectuera le règlement des sommes dues après réception des avis de paiement établi par l'Agent Comptable du GCS IFCS-TL.

Article 3 :

Les sommes indiquées ci-dessus pouvant varier en fonction de l'évolution des textes réglementaires définissant le taux horaire des vacations fixées pour les instituts de formation des cadres de santé, ainsi que ceux relatifs aux droits d'inscription fixés annuellement par l'université et aux coûts de la scolarité, ces évolutions seront prises en compte dans le cadre de l'avenant financier prévu à l'article 4-2 de la convention.

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION C2i2e**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – UNIVERSITE LUMIERE LYON 2****ENTRE :**

L'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex,

N° SIRET : 19691774400019 code NAF 85.42Z,

Représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** »,

Agissant pour le compte de sa composante, **l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Académie de Lyon**, située au 5 rue Anselme, 69317 Lyon cedex,

Représentée par son Directeur, Monsieur Pierre CHAREYRON,

Ci-après désignée « **l'INSPE** »,

D'UNE PART,

ET :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07,

N° SIRET : 19691775100014 code NAF 85.42Z,

Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Ci-après désignée « **l'Université Lyon 2** »,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention de partenariat entre l'UCBL et l'Université Lyon 2 vise à préciser les modalités d'intervention du référent C2i2e (Certificat Informatique et Internet - niveau 2 destiné aux Enseignant.e.s de l'INSPE), Christophe BORNE, pour le compte de l'Université Lyon 2.

ARTICLE 2 – DUREE ET RENOUELEMENT

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2021.

ARTICLE 3 – MODALITES

Par la présente convention, **les Parties** se constituent partenaires pour la mise en œuvre du dispositif « **C2i2e** » :

L'**INSPE** s'engage à contribuer au dit projet

Par la mise à disposition de son correspondant C2i2e à hauteur de 12 HTD.

Ses missions seront les suivantes :

1- Coordination pédagogique du C2i2e au sein des parcours des MEEF de l'Université Lyon 2 :

- S'assurer de la mise en œuvre effective et conforme du C2i2e dans les parcours des MEEF (au regard du dossier d'accréditation de l'INSPE et des directives/préconisations nationales/académiques) ;
- Accompagner les formateurs/trices (explicitation du référentiel, appropriation de la plateforme certificative EMaEval, explicitation de la mise en œuvre du C2i2e dans les UE, ...) : aides ponctuelles et individuelles ; mise en place possible de formations de formateurs/trices ;
- Diffuser et relayer les informations liées au C2i2e et à son actualité, auprès des formateurs/trices « numériques » ;
- Recevoir et traiter les demandes « électroniques » (courriels) liées à la certification (demandes émanant des formateurs/trices et des étudiant.e.s) via une boîte aux lettres spécifique et dédiée (c2i2e@univ-lyon2.fr par exemple) ;
- Mettre à jour les espaces d'informations C2i2e (page web du site).

2- Coordination administrative et technique :

- Organiser et paramétrer les campagnes de certification M1 et M2 (calendrier, jury, charte, harmonisation) ;
- Inscrire les étudiant.e.s dans l'annuaire EMaEval et dans les campagnes de certifications ;
- Former les enseignant.e.s qui en font la demande à être des gestionnaires pédagogiques dans EMaEval ;
- Participer au jury de certification académique et interuniversitaire (un jury par an) ;
- Assurer la communication des résultats via les espaces de communications spécifiques de l'Université (page C2i2e du site Internet, par exemple) ;
- Assurer le lien avec le service de scolarité prenant en charge l'édition et la distribution des certificats et attestations.

3- Participation aux groupes de travail, mission politique :

- Participer au groupe de travail (GAIA) avec les correspondant.e.s C2i2e des autres universités intégrées à l'INSPE (instruction de dossier d'autorisation de mise en œuvre par exemple, création de ressources, ...) ;
- Représenter l'Université aux événements académiques et/ou nationaux s'adressant aux correspondant.e.s C2i2e (séminaire, colloque, groupes de travail, lien avec la DASEN, la DANE, le MEN, le MESR et la MINES).

ARTICLE 4- FINANCEMENT

La prestation de service assurée par le référent.e C2i2e de l'INSPE est égale à une valeur annuelle de **12 HTD**.

Ces heures seront déclarées par le formateur dans son service d'enseignement INSPE-Université Lyon1 2020-2021, sous convention Université Lyon 2.

Le paiement de ces heures s'effectuera sur présentation d'une facture de l'UCBL adressée à Monsieur l'Agent comptable de l'Université Lyon 2 le 20 juillet 2021, les coordonnées bancaires de l'UCBL seront mentionnées sur la facture.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS

Toute modification des conditions, de la durée ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre **les Parties**, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre **des Parties** d'un de ses engagements prévus par le présent avenant, celui-ci pourra être résilié à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie souhaitant mettre fin à cette convention à l'autre partie signataire.

L'Université Lyon 2 restera tenue au paiement des heures effectuées jusqu'à la date effective de la résiliation.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges sur l'interprétation ou l'application des stipulations de la présente convention, les parties engageront une concertation amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige devra être soumis au tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux.

Le Président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1,
représenté par
Le Directeur de l'INSPE de
l'Académie de Lyon,

La Présidente de l'Université
Lumière Lyon 2,
Le,

Pierre CHAREYRON

Nathalie DOMPNIER

Convention de Partenariat

Entre

L'Université Lumière - Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et plus particulièrement sa composante l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique (UFR ASSP)

sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,

représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

et :

Le Centre de Conférences Internationales de Cluny – Collège Européen de Cluny

Association loi 1901, SIRET 37794674400028 ;

situé campus Arts et Métiers de Cluny, rue porte de Paris, 71250 Cluny,

représenté par sa Présidente Madame Marie-Hélène BOITIER,

ci-après désigné « le Collège Européen » ou « CEC »,

Préambule

Les parties souhaitent renforcer leur collaboration prenant en compte l'ensemble des champs partagés entre les deux institutions : recherche, formation, vie étudiante et développement local.

Depuis sa création en 1973, l'Université Lyon 2 s'attache à porter une vision forte et exigeante de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, animée par un esprit et des valeurs qui font aussi sa marque de fabrique : humaine et humaniste, engagée et solidaire, démocratique et citoyenne. Le parcours de **Master « Socio-anthropologies Appliquées au Développement Local »** délivré par l'UFR ASSP, a pour objectif l'acquisition ou le renforcement de compétences dans les domaines de la recherche fondamentale et/ou impliquée/appliquées/expert/expérimentale. Le master s'inscrit dans les processus collaboratifs et partenariaux et répond aux demandes des organismes professionnels et de recherche. La formation s'appuie sur des démarches réflexives relatives au développement local et territorial. Elle permet de s'insérer professionnellement ou d'évoluer dans sa carrière professionnelle ou de se réorienter. Elle porte sur des thèmes d'actualité à partir de sociologies et d'anthropologies traitant des proximités (géographique, relationnelle...) à partir d'objets spécifiques tels que l'économie sociale et solidaire abordées par les innovations sociales, techniques et organisationnelle ; les crises, causes controverses environnementales,

l'alimentation territorialisée, les initiatives sociales et solidaires. (Cf. maquette jointe en annexe 1)

Le Collège Européen est un établissement de formation pour les étudiant.es, les élu.es locaux et des acteur.ices territoriaux originaires de toute l'Europe, ainsi qu'un pôle de recherche-action en matière d'innovation territoriale, aux niveaux national et européen.

Sa formation se distingue par son approche coopérative. Elle repose sur des questions d'actualité, comme la révolution numérique, les nouvelles technologies, le réchauffement climatique, les phénomènes d'exclusion, le développement durable pour l'agriculture et l'aménagement. Le Collège Européen projette de créer un diplôme de niveau post-master (master of advanced studies), intitulé « innovation, gouvernance et ingénierie territoriale en Europe » à destination d'étudiant.es et d'acteurs de l'action publique locale européenne.

Compte tenu de la proximité géographique entre l'Université Lyon 2 et le Collège Européen, mais aussi d'une volonté commune de développer des modules de formations croisant la recherche et les pratiques professionnelles, les deux parties proposent une coopération autour d'un projet de diplôme de niveau Master 2, autour des sciences sociales impliquées et du développement territorial pour l'accréditation Hcéres 2022.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention, a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre le Collège Européen et l'Université Lyon 2, pour l'UFR ASSP. Elle concerne :

- La mise en place d'un ou plusieurs modules sur le développement territorial au CEC accueillant des étudiant.es du Master SADL : économie circulaire et digitale ; inclusion sanitaire et sociale dans les territoires, Design public et résilience, management soutenable des organisations... ; D'un point de vue plus général, ces modules viseront à valoriser les ressources locales, connaître les institutions territoriales, nationales et européennes
- D'autres collaborations dans les domaines de la formation, de la recherche et de la professionnalisation, dans la lignée des partenariats préexistants entre l'Université Lyon 2 et le CEC. : réalisation de journée(s) de terrain ou journées d'étude sur différents territoires (clunisois, métropole lyonnaise, région AURA)

Article 2 – Publics bénéficiaires et constitution des groupes / modalités

Pour les années 2020 et 2021 et 2021-22, les publics concernés sont des étudiant.es inscrits dans le parcours SADL en master 2. Il s'agit de formation initiale ou de publics en reprise d'étude.

Le public en parcours SADL est recruté à la fin de la licence *via* e-candidat ou *via* Campus France. Sont prioritairement recruté.es les étudiant.es de licence sociologie, la licence d'anthropologie. Les étudiant.es peuvent provenir d'autres universités et d'autres disciplines. La poursuite d'étude est de droit dans le même parcours SADL dès lors que le M1 est validé. Les candidat.es en cours d'emploi qui participeront au parcours SADL (parcours spécifique à ce public) en M2 seront recruté.e.s en septembre 2022.

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen mettent en commun des ressources telles que des offres de stage, d'emploi, des réseaux d'enseignant.es et d'intervenant.es professionnelles. Les établissements peuvent mener en commun de la prospection afin de recruter pour leurs diplômes respectifs des publics étudiant.es en formation initiale ou des stagiaires de la formation continue (professionnels des territoires et élus locaux).

Article 3 – Actions de formation et pédagogiques

3.1. Dispositifs liés à la formation

L'Université Lyon 2 et le CEC mettront en commun leurs ressources (réseaux de partenaires situés dans la région AURA pour le master SADL et celui du CEC pour la région Bourgogne Franche Compté) pour faciliter les relations avec le milieu socioéconomique, cela pour favoriser l'engagement de leurs étudiant.es dans des stages au cours de leur année d'étude, mais aussi l'insertion socio-professionnelle des étudiant.es à l'issue de la formation. La sensibilisation des publics de formation continue inscrits tant au sein de l'Université Lyon 2 que du Collège Européen, ainsi que les temps d'apprentissage commun prévus entre ces deux publics, doit pouvoir faciliter l'atteinte de cet objectif. Sur ce point également, des outils et une stratégie de communications sera mutualisée entre les deux établissements.

3.2. Lieu d'exécution et Intervenants :

Dans le cadre de la coopération pédagogique que les deux établissements entretiendront sur certains modules qui s'établiront au fur et à mesure où le rassemblement des étudiant.es est pertinent, il est proposé que :

- le Collège Européen permette l'accueil des étudiant.es du master SADL sur le territoire Clunisois, pour des temps de cours de 3 à 12 heures au sein du campus Art et Métiers de Cluny et des temps de travail de terrain au sein de la Communauté de Communes. Le travail de mobilisation des acteurs locaux reviendra au Collège Européen, en lien avec les référents désignés par l'Université Lyon 2. Il s'agira de participer au minimum à un séminaire organisé

par le CEC et à réaliser une ou des journées de terrain. Pour l'année 2021-22, une enquête collective sera réalisée par les étudiant.es sur le territoire clunisois.

- l'Université Lyon 2 met à disposition des enseignant.es et/ou des formateur.trices intervenant au sein du master SADL, pour intervenir à Cluny et/ou accueillir des étudiant.es du Collège Européen sur le Campus de Lyon et/ou pour des travaux de terrain au sein de la ville de Lyon. Ces enseignements ont une durée comprise entre 3 heures et 15 jours sur une année universitaire. Il s'agira que des intervenants du master SADL co-organisent un séminaire avec le CEC qui aura lieu soit au sein du CEC soit à l'Université Lyon2. Les étudiant.es du CEC participeront à une ou des journées d'étude sur le territoire AURA et participeront ou co-organiseront une journée d'étude avec les étudiant.es du master SADL.

Ces dispositifs, mis en œuvre conjointement, s'inscrivent dans le cursus de chaque établissement selon des dispositions qui leur sont propres.

Chaque partenaire prendra en charge les frais de déplacement le concernant. La mise en place des éléments de ces dispositifs ou modules de formation peut induire d'autres incidences logistiques ou financières. Celles-ci seront alors définies par avenant à cette convention.

Article 4 – Dispositions liées à la formation continue.

Le Collège Européen et l'Université Lyon 2 mettent en œuvre, chacun dans son domaine d'intervention, un plan de formation continue. Dans ce cadre, des actions de formation croisées peuvent être élaborées selon la planification suivante :

1) Chaque année un bilan des actions passées est fait, une concertation / réflexion est menée conjointement sur les besoins identifiés et les perspectives d'actions envisagées pour l'année N+1 ;

2) Les actions susceptibles de s'adresser aux deux publics (de formation soit initiale soit continue) sont identifiées, il est décidé d'une part des actions à organiser en partenariat, et d'autre part des actions portées par l'un ou l'autre des établissements, mais ouvertes aux deux publics ; Il s'agira de faire participer les publics en formation continu au minimum à un séminaire organisé par le CEC et ou l'Université Lyon 2 et de réaliser une ou des journées de terrain ;

3) Les actions organisées en partenariats font l'objet de conventions spécifiques précisant les rôles de chacun et les modalités budgétaires convenues ;

4) Des relais de communication sont également prévus, dans le cadre de la communication de rentrée, et ensuite en fonction des besoins en cours d'année.

Article 5 – Actions de communication

L'Université Lyon 2 restant le porteur de la formation, elle restera maîtresse de sa communication. Pour autant, le Collège Européen pourra apparaître dans cette communication comme partenaire identifié de la formation et pourra à ce titre contribuer, notamment pour les modules qui feront l'objet d'une coopération étroite, aux travaux de communication.

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen s'accorderont préalablement sur la bonne utilisation de leurs logos respectifs avant toute action de communication et des contacts à mettre en référence selon les actions envisagées.

Article 6 – Evaluation du partenariat

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties, comme décrit à l'article 4, pour les années 2020 à 2022, la/le responsable Master SADL pour l'UFR ASSP et le/la Coordinateur/trice Enseignement & Recherche pour le CEC. Peuvent y être associés.es, Le/la responsable de l'UFR ASSP ou son/sa représentant.e désigné.e pour l'Université Lyon 2, le/la directeur.ice de la formation du CEC ou son/sa représentant.e.

Article 7 – Litiges

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 8 – Durée

La présente convention entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2020 par les deux parties et prendra fin le 31 août 2022.

Elle peut être modifiée par avenant signé par les différents partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui régissent cette dernière.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

La Présidente du Collège Européen

Nathalie DOMPNIER

Marie-Hélène BOITIER

ANNEXE 1

code diplôme :		Mention/ Parcours : Sociologie/ Socio-anthropologies appliquées du développement local en formation initiale (SADL R)					Contrat 2016/2020	
NMAA521 - 162							CFVU : 14/04/2017	
code étape :							Modif : 14/04/2017	
codes listes	AA522 - 162	Type enseign ¹	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	Coeff	ECTS		
L5AAA0P3	MASTER 2ème Année						60	
L5AAA0P3	5AAA0P3 CHOI UN SEMESTRE 3 AU CHOIX PARMII >>>							
L5AAA0P3	5AAA0P3 SEMESTRE 3 SOCIOLOGIE SADL R						30	
L5AAA0U3	codes APOGEE INTITULE						Coeff ECTS	
L5AAA0U3	5AAA0U3 UE THEORIES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES						NOTE 4	
M/P P/M	5AAA013	ENS	Sociologie de l'intervention	TD	18	0	1	
	5AAA033	ENS	Socio-anthropologie des savoirs participatifs et développement	TD	18	18	1	
L5AAA0B3	5AAA0B3 UE METHODOLOGIES PROFESSIONNELLES						NOTE 16	
	5AAA013	ENS	Méthodologie de projet - Monter un projet, réponse à appel à projet	TD	24	24	1	
	5AAA023	ENS	Animation de groupe, outil coopératif à distance	TD	15	15	1	
	5AAA033	ENS	Outils de participation	TD	15	15	1	
	5AAA043	ENS	Montage financier de projets et de dossier de demande de subvention	TD	12	12	1	
L5AAA0C3	5AAA0C3 UE SEMINAIRE THEMATIQUE						NOTE 2	
	5AAA013	ENS	ESS: innovations sociales, organisationnelles et techniques	TD	18	18	1	
	5AAA023	ENS	Cause, crises controverses environnementales	TD	18	18	1	
	5AAA033	ENS	Socio éco de proximité : alimentation, habitat, mobilité, emploi	TD	18	18	1	
	5AAA043	ENS	Solidarités et initiatives citoyennes locales	TD	18	18	1	
L5AAA0D3	5AAA0D3 UE ATELIER TUTEUR						NOTE 4	
	5AAA013	ENS	Enquête collective	TD	33	33	1	
L5AAA0E3	5AAA0E3 UE OUTILS METHODOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL						NOTE 2	
	5AAA013	ENS	Droit et territoires	TD	15	15	1	
L5AAA0F3	5AAA0F3 UE ANGLAIS APPLIQUE AU DEVELOPPEMENT LOCAL						NOTE 2	
	5AAA013	ENS	Anglais	langues	21	21	1	
	OU							
L5ZSM0B3	5ZATSM03 SEMESTRE 3 MOBILITE						30	

L5AAA0P4	5AAA0P4 CHOI UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMII >>>						
L5AAA0P4	5AAA0P4 SEMESTRE 4 SOCIOLOGIE SADL R						30
L5AAA0U4	codes APOGEE INTITULE						Coeff ECTS
L5AAA0U4	5AAA0U4 UE PRATIQUES PROFESSIONNELLES : STAGE ET MEMOIRE						NOTE 23
	5AAA014	STAG	Stage	stage	0	0	1
	5AAA024	ENS	Mémoire	mémoire	0	0	1
	5AAA034	ENS	Soutenance mémoire	mémoire	0	0	1
L5AAA0B4	5AAA0B4 UE ATELIER TUTEUR						NOTE 4
	5AAA014	ENS	Enquête collective	mémoire	24	24	1
L5AAA0C4	5AAA0C4 UE ATELIER MEMOIRE						NOTE 2
	5AAA014	ENS	Travail sur les différentes formes d'écriture	TD	24	24	1
L5AAA0D4	5AAA0D4 UE TRAVAIL COLLABORATIF A DISTANCE						NOTE 1
	5AAA014	ENS	Travail collaboratif : enquête collective/mémoire	à dist.	30	30	1
	OU						
L5ZSM0B4	5ZATSM04 SEMESTRE 4 MOBILITE						30

P : Porteur
M : Mutualisé

P/M ou M/P : Mutualisation entre deux parcours mais codage différencié pour cause de modalités d'évaluation différentes

ANNEXE 2

Liste des contacts

Contacts :

UFR ASSP – Université Lyon 2 :

Béatrice Maurines,

Sociologue-anthropologue

Responsable Master SADL

UFR ASSP- Université Lyon2

beatrice.maurines@univ-lyon2.fr

Alexis Laurent

Responsable administratif

UFR ASSP- Université Lyon2

a.laurent@univ-lyon2.fr

Fadimata Maiga

Chargé de Mission FC

UFR ASSP- Université Lyon2

Fadimata.Almahamoudou@univ-lyon2.fr

Collège Européen de Cluny :

Mireille Burtin

Coordinatrice du Collège Européen de Cluny

contact@collegecluny.eu

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2,
Sise 18, quai Claude Bernard – 69365 Lyon Cedex 07
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La Villa Gillet
Sise 25 rue Chazière 69004 Lyon
Représentée par son Président, Michel LUSSAULT

Préambule :

Depuis la création de la 1^{ère} année de Master LARP (« Lettres et entreprise : Lettres appliquées à la rédaction professionnelle »), au sein de l'UFR LESLA, département des Lettres, de l'université Lumière Lyon 2, les partenariats ont été nombreux et variés avec la Villa Gillet, en particulier sous la forme d'interventions dans certains enseignements du master de professionnels de la Villa Gillet, ou encore d'accueil de stagiaires du master lors d'événements programmés par la Villa Gillet.

La présente convention entend consolider et renforcer ces partenariats, sous la forme d'un cycle d'enseignements spécifiques et d'un stage proposé à tou.tes les étudiant.es de 1^{ère} année du Master LARP.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'université Lumière Lyon 2 et la Villa Gillet, les termes de fonctionnement du partenariat concernant la 1^{ère} année du Master LARP (« Lettres et entreprise : Lettres appliquées à la rédaction professionnelle »), d'un effectif maximum de 20 étudiant.es.

ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITE

Article 2-1 : Enseignements :

Dans le cadre du TD de deuxième semestre du M1 LARP intitulé « Culture et médiation », d'un volume horaire total de 42 heures, la Villa Gillet mettra à disposition une équipe

d'intervenant.es qui effectueront 10,5 heures d'enseignement (soit 6 séances d'1h45) : ces séances à visée professionnalisante permettront aux étudiant.es de rencontrer tour à tour les responsables des divers services de la Villa Gillet, qui exposeront les spécificités de leur activité de médiation culturelle.

Article 2-2 : Accueil de stagiaires :

À l'issue des 6 séances d'enseignement au deuxième semestre, l'équipe de la Villa Gillet accueillera tous.les étudiant.es du M1 LARP en stage (dans le cadre du stage d'une durée d'un mois inscrit dans la maquette du diplôme) : ce stage permettra aux étudiant.es de participer à la préparation et à l'organisation des Assises internationales du roman, programmées par la Villa Gillet chaque année au printemps, dans le cadre de missions diverses de médiation, d'animation ou de communication.

Ce stage fera l'objet d'une convention de stage pour chaque étudiant.e.

ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS

Au terme de l'année universitaire, la Villa Gillet adressera une facture à l'université Lyon 2 correspondant à la prestation détaillée dans l'article 2-1 de la présente convention.

Le taux horaire retenu sera celui en vigueur au moment de la prestation pour des heures d'enseignements en TD.

ARTICLE 4 : ASPECTS JURIDIQUES

Article 4-1 : Cadre de validité de la présente convention

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2020-2021 et ce jusqu'à la prochaine accréditation des diplômes de l'université Lumière Lyon 2, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

Article 4-2 : Règlement des litiges :

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon.

A Lyon, le

La Présidente de l'Université Lumière
Lyon 2

Le Président de la Villa Gillet

Nathalie DOMPNIER

Michel LUSSAULT



Accord de coopération double diplôme

Entre
L'Université Lumière Lyon 2
Et
L'Universidade Nova de Lisboa

.....
Annexe 1 : Maquettes des enseignements, pages 6

Annexe 2 : Contacts, page 9

Annexe 3 : Critères de sélection des étudiant.es, page 11

Annexe 4 : Règlements et modalité d'examens dans les universités, pages 12

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions, page 14

PRÉAMBULE

L'Université Lumière Lyon 2,
Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Sise 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07, France,
représentée par sa Présidente Nathalie Dompnier,
ci-après désignée « ULL2 »,

ET

L'Universidade Nova de Lisboa,
Etablissement Public
Sise Av. de Berna, 26 C, 1069-061 LISBOA, Portugal
représenté par son recteur João Sáàgua
ci-après désignée « UNL »

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux Institutions et de réaliser les objectifs d'une formation au niveau international.

Conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Universidade Nova de Lisboa, et sa Faculdade de Ciências Sociais e Humanas et l'Université Lumière Lyon 2, et son Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Langues collaboreront, à travers les échanges d'étudiant.e.s, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des études lusophones.

L'Universidade Nova de Lisboa et l'Université Lumière Lyon 2 délivreront en même temps le *Mestrado em Estudos Portugueses* et le Master « Arts, Littératures et Langages » mention « Langues littératures et civilisation étrangères et régionales » parcours « Etudes Lusophones »

aux étudiant.e.s qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

Les universités partenaires s'engagent à fournir aux étudiant.e.s du cursus un supplément au diplôme retraçant leur parcours international.

Article 2 - Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

Article 3 - Sélections

Les étudiant.e.s souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Les universités procéderont aux sélections des étudiant.e.s de leur propre établissement.

Article 4 - Mobilité

Ce programme de double diplôme implique l'échange d'étudiant.e.s et/ou enseignant.e.s selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant.e.s intègrent ce programme pour une durée de deux ans correspondant aux deux années de Master. La mobilité étudiante, d'au moins un semestre ou d'une année universitaire, au maximum, s'articule de la façon suivante :

	Master 1 (semestre1) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S1)	Master 1 (semestre 2) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S2)	Master 2 (semestre 1) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S3)	Master 2 (semestre 2) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S4)
Étudiant.e.s de l'ULL2	A ULL2 ou UNL	A ULL2 ou UNL	A ULL2 ou UNL	A ULL2 ou UNL
Étudiant.e.s de l'UNL	A UNL ou ULL2	A UNL ou ULL2	A UNL ou ULL2	A UNL ou ULL2

Pour les étudiant.e.s de l'ULL2 :

- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'UNL à partir du premier semestre du M1, la sélection se fait au 2^e semestre de la L3, à la mi-avril au plus tard, et est annoncée avant le 1^{er} mai. Le fait d'avoir été sélectionné.e pour la mobilité dès la troisième année de licence ne garantit pas une admission automatique en master.
- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'UNL au second semestre du M1, la sélection se fait au 1^{er} semestre du M1, à la mi-novembre au plus tard, et est annoncée avant le 1^{er} décembre.
- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'UNL pendant le M2, la sélection se fait au 2^e semestre du M1, à la mi-avril au plus tard, et est annoncée avant le 1^{er} mai.

Pour les étudiant.e.s de l'UNL:

- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'ULL2 à partir du premier semestre du M1, la sélection se fait au 2^e semestre de la L3, à la mi-avril au plus tard, et est annoncée avant le 1^{er} mai.
- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'ULL2 au second semestre du M1, la sélection se fait au 1^{er} semestre du M1, à la mi-novembre au plus tard, et est annoncée avant le 1^{er} décembre.
- Pour les étudiant.e.s voulant effectuer une mobilité à l'ULL2 pendant le M2, la sélection se fait au 2^{ème} semestre du M1, à la mi-avril au plus tard. La sélection sera annoncée avant le 1^{er} mai.

4.2 : Flux étudiants

Les flux d'étudiant.e.s sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant.e.s est fixé à 10 maximum par année académique et pour chaque université, soit 20 maximum au total.

Article 5 – Inscriptions

Les étudiant.e.s intégrant ce cursus doivent être régulièrement inscrit.e.s au sein de leur université d'origine. Afin d'obtenir la double diplomation simultanément, les étudiant.e.s doivent être inscrit.e.s dans l'université d'accueil au moment de leur mobilité ainsi que dans l'année de diplomation.

Les étudiant.e.s inscrit.es dans ce programme sont exonéré.es des frais d'inscription dans l'université partenaire mais doivent s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine.

Les étudiant.e.s seront tenus toutefois de s'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du cursus auprès de l'Institution partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs.

Les étudiant.e.s de ce programme doivent procéder aux inscriptions administratives selon les modalités suivantes :

	Master 1 (semestre1) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S1)	Master 1 (semestre 2) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S2)	Master 2 (semestre 1) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S3)	Master 2 (semestre 2) soit Mestrado em Estudos Portugueses (S4)
Étudiant.e.s de l'ULL2	Inscrit.e.s à Payent à ULL2 Exonéré.e.s à UNL	Inscrit.e.s à Payent à ULL2 Exonéré.e.s à UNL	Inscrit.e.s à Payent à ULL2 Exonéré.e.s à UNL	Inscrit.e.s à Payent à ULL2 Exonéré.e.s à UNL
Étudiant.e.s de l'UNL	Inscrit.e.s à Payent à UNL Exonéré.e.s à ULL2	Inscrit.e.s à Payent à UNL Exonéré.e.s à ULL2	Inscrit.e.s à Payent à UNL Exonéré.e.s à ULL2	Inscrit.e.s à Payent à UNL Exonéré.e.s à ULL2

Outre les droits d'inscription, les étudiant.e.s doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non-Européen.ne.s).

Les étudiant.e.s de l'Universidade Nova de Lisboa engagé.e.s à l'Université Lumière Lyon 2 dans un cursus diplômant doivent s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site de l'assurance maladie dédié aux étudiant.e.s étranger.ère.s (<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>).

Les étudiant.e.s de l'Universidade Nova de Lisboa engagé.es à l'Université Lumière Lyon 2 dans un cursus diplômant doivent également s'acquitter annuellement du paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant, sujet à variations annuelles, s'élève pour l'année universitaire 2019/2020 à quatre-vingt-onze euros (91 €) et pour l'année universitaire 2020/2021 à quatre-vingt-douze euros (92 €).

Ils/elles pourront en outre avoir à payer divers frais annexes optionnels (contribution au service des sports, par exemple).

Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignement concernées par ce double diplôme.

Au cours de la période de mobilité, l'étudiant.e passe les examens définis dans l'université d'accueil.

6.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention de 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master/*Mestrado*. Les cours fréquentés et les résultats des examens obtenus dans l'institution partenaire sont reconnus dans l'université d'origine afin de permettre la délivrance du double diplôme Master Etudes Lusophones/*Mestrado em Estudos Portugueses*.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillés en annexe 4.

Article 7 – Financements

Les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner le mieux possible l'accueil des étudiant.e.s et/ou des professeur.e.s pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités. Toutefois, l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes prévaut sur la présente convention. En cas de non-renouvellement à l'identique de l'accréditation de l'une des institutions, l'annexe pédagogique devra être modifiée.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités. Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.e.s inscrit.e.s dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et d'achever leur programme de formation.

Article 9 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en portugais. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à ..., le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour l' Universidade Nova de Lisboa
Le Recteur, João Sáàgua

Pour l'Université Lumière Lyon 2
La Présidente, Nathalie Dompnier

Annexe 1 : Maquettes des diplômes

1 – A ULL2. Description de la maquette

SEMESTRE 1 LLCER (mobilité ou classique)

UE A1 Socle commun :

- Outils de la recherche (TD)
- Humanités numériques appliquées (TD)

UE B1 Compétences en langue :

- Traduction - Thème portugais (TD)
- Traduction - Version portugaise (TD)
- LV - Langue pour non-spécialistes (TD)

UE C1 Approfondissement disciplinaire :

- Littérature ou civilisation des pays lusophones 1 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 2 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 3 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 4 (CM)
- Stratégies de la traduction (CM)

SEMESTRE 2 LLCER (mobilité ou classique)

UE A2 Socle commun :

- Outils de la recherche (TD)
- Humanités numériques appliquées (TD)

UE B2 Compétences en langue :

- Traduction - Thème portugais (TD)
- Traduction - Version portugaise (TD)
- LV2 - Langue pour non-spécialistes (TD)

UE C2 Approfondissement disciplinaire :

- Littérature ou civilisation des pays lusophones 1 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 2 (CM)
- Didactique du portugais (CM)
- Mini-mémoire

UE D2 Expériences en milieu professionnel :

- Expériences en milieu professionnel

SEMESTRE 3 ÉTUDES LUSOPHONES (mobilité ou classique)

UE A3 Compétences en langue :

- Traduction - Thème portugais (TD)
- Traduction - Version portugaise (TD)
- LV2 - Langue pour non-spécialistes

UE B3 Approfondissement disciplinaire :

- Littérature ou civilisation des pays lusophones 1 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 2 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 3 (CM)
- Littérature ou civilisation des pays lusophones 4 (CM)
- Stratégies de la traduction
- Parcours personnalisé

SEMESTRE 4 ÉTUDES LUSOPHONES (mobilité ou classique)

UE A4 Mémoire

2 – A UNL. Description de la maquette

Mestrado em Estudos Portugueses

Objetivos educativos

Caracterização geral

Estrutura

Estrutura

OPÇÃO CONDICIONADA 1 A 4

Código	Nome	ECTS
Opções		
722091162	Estudos de Literatura Tradicional	10.0
722091129	Estudos do Modernismo	10.0
722091130	História do Livro	10.0
722091127	Humanística Digital	10.0
722091081	Literatura Portuguesa Contemporânea	10.0
722091133	Problemática da Crítica Literária	10.0
722091140	Seminário de Orientação e Escrita	10.0
722091124	Temas de Cultura Portuguesa	10.0
722091126	Temas de Literatura em Português	10.0
722160003	Teoria da Cultura	10.0
722091106	Tópicos de Teoria da Literatura	10.0

Número de ECTS obrigatório: 40

OPÇÃO CONDICIONADA 5

Código	Nome	ECTS
Opções		
722091157	Dissertação em Estudos Portugueses	55.0
722091144	Estágio com Relatório em Estudos Portugueses	55.0
722091143	Trabalho de Projecto em Estudos Portugueses	55.0

Número de ECTS obrigatório: 55**Obrigatórias**

Código	Nome	ECTS
722091141	Seminário de acompanhamento (Estudos Portugueses)	5.0

Opção Complementar

Código	Nome	ECTS
Opções		
02102165	Relatório de Actividade Profissional (55 ECTS)	55.0

Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Pour l'ULL2 :

João Carlos Vitorino Pereira, responsable du Master d'Etudes lusophones à l'ULL2.

Pour l'UNL:

Teresa Araújo, coordenadora científica do Mestrado em Estudos Portugueses na UNL / responsable du *Mestrado em Estudos Portugueses* (Master d'Etudes Portugaises) à l'UNL.

- Contacts administratifs :

Pour ULL2 :

Pour les conventions :

Mme. Flora Pulce, Gestionnaire conventions Erasmus+ et Europe

Service Projets & Partenariats

european.agreements@univ-lyon2.fr

+33 (0)4 78 69 72 22

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard

F69365 Lyon Cedex 07

bureau B138

Pour les étudiant.e.s pendant la mobilité

Mme. Meriem Benmessaoud, Gestionnaire des diplômes en partenariat international et programmes spécifiques

Service Mobilité

dpi@univ-lyon2.fr

+33 (0)4 78 69 72 66

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard

F69365 Lyon Cedex 07

bureau B140

Pour les étudiant.e.s au sein du département

Mme. Béatrice Noascone, Gestionnaire administrative du diplôme

UFR Langues

beatrice.noascone@univ-lyon2.fr

+33 (0)4 78 77 24 18

Campus Porte des Alpes

5 avenue Pierre Mendès-France

69500

bureau OR37

Pour l'UNL:

Gabinete de Apoio à Internacionalização e Relações Externas

Fernanda Vicente
Avenida de Berna, 26-C
7º piso, Torre B
1069-061 Lisboa
21 790 83 00 | Ext. 1297
fernanda.vicente@fcsh.unl.pt

Divisão de Apoio ao Aluno

- Coordenadora de Divisão
Ana Costa
Avenida de Berna, 26-C
1º andar, Torre B
1069-061 Lisboa
217 908 331 | Ext.: 1582
daa@fcsh.unl.pt

- Núcleo de Estudante Internacional e Mobilidade Académica

Berta Sousa, Guilherme Núncio e Marta Spínola Aguiar
Avenida de Berna, 26-C
1º piso, Torre B
1069-061 Lisboa
21 790 83 32
mobilidade@fcsh.unl.pt
apoio.mobilidade@fcsh.unl.pt
ei@fcsh.unl.pt

Secretariado do Departamento de Estudos Portugueses

Aldina Santos
Avenida de Berna, 26-C
2º piso, Torre B
1069-061 Lisboa
estudos.portugueses@fcsh.unl.pt

Annexe 3 : Critères de sélection des étudiant.e.s

Pour participer à ce programme international de formation, chaque étudiant.e doit :

Pour ULL2 :

- Avoir obtenu une licence
- Être inscrit en Master d'Études lusophones à l'ULL2
- Avoir un bon niveau de portugais (B2 minimum)
- Passer un entretien oral, exposer ses motivations et présenter son projet de mémoire

L'assiduité aux cours et les résultats scolaires sont également pris en compte.

Pour UNL :

- Avoir obtenu une licence
- Être inscrit en Master d'Études Portugaises
- Avoir un bon niveau de français (B2 minimum)
- Passer un entretien oral et exposer ses motivations

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

4.1-Dispositions générales

Chacune des dispositions des règlements de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur dans le pays de chaque université.

MASTER ETUDES LUSOPHONES

Assiduité

L'assiduité aux cours est obligatoire, pendant la mobilité, dans l'université partenaire.

Organisation

Le parcours de Master en Etudes lusophones de l'Université de Lyon 2 a une durée de deux années universitaires. La première année de Master vise l'acquisition de connaissances dans le domaine de spécialité – études du monde lusophone – en langue, en littérature et en civilisation, mais aussi en traductologie et en didactique pour préparer le Master 2. La deuxième année vise notamment à parfaire la maîtrise de l'aire géoculturelle étudiée et à finaliser le parcours de recherche. Elle est sanctionnée par la soutenance d'un mémoire, fruit d'un parcours de recherche personnalisé.

Les étudiant.e.s de l'Université de Lyon 2 pourront suivre la première **ou** la deuxième année du parcours à l'Universidade Nova de Lisboa., et ce pendant au moins un semestre.

Les étudiant.e.s de l'Université de Lyon 2 pourront suivre gratuitement pendant un semestre au moins des cours de portugais langue étrangère à l'Universidade Nova de Lisboa.

Validation

Dans les deux universités partenaires, 120 crédits en tout sont nécessaires pour obtenir le diplôme de Master : 30 crédits par semestre, soit 60 crédits par an.

Pour obtenir le double diplôme de Master, il faut avoir soutenu le mémoire, avec succès, en séance publique. Aucun.e étudiant.e ne peut être dispensé.e du mémoire. La validation du mémoire est indépendante de celle des enseignements. Il n'y a donc pas de compensation entre ces derniers et le mémoire.

Durant la période de mobilité d'un moins un semestre, les étudiant.e.s devront suivre le programme du Master de l'université partenaire. Le programme de formation suivi dans l'université d'accueil sera validé par l'établissement d'origine de l'étudiant.

MESTRADO EM ESTUDOS PORTUGUESES

Assiduité

L'assiduité aux cours est obligatoire, pendant la mobilité, dans l'université partenaire.

Organisation

Le Mestrado em Estudos Portugueses de l'UNL a une durée de deux années universitaires. Durant les deux semestres de la première année, l'étudiant.e suit une formation composée de séminaires ; les deux semestres de la deuxième année sont consacrés à l'élaboration du mémoire et à la finalisation de ce dernier. Le troisième semestre comporte un séminaire de suivi du travail de fin d'étude, c'est-à-dire du mémoire.

Les étudiant.e.s de l'Universidade Nova de Lisboa pourront suivre la première **ou** la deuxième année du parcours à l'Université de Lyon 2, et ce pendant au moins un semestre.

Validation

Dans les deux universités partenaires, 120 crédits en tout sont nécessaires pour obtenir le diplôme de Master : 30 crédits par semestre, soit 60 crédits par an.

Pour obtenir le double diplôme de Master, il faut avoir soutenu le mémoire, avec succès, en séance publique. Aucun.e étudiant.e ne peut être dispensé.e du mémoire. La validation du mémoire est indépendante de celle des enseignements. Il n'y a donc pas de compensation entre ces derniers et le mémoire.

Durant la période de mobilité, les étudiant.e.s devront suivre le programme du Master de l'université partenaire. Le programme de formation suivi dans l'université d'accueil sera validé par l'établissement d'origine de l'étudiant.

4.2-Examens et jurys

A/ Sessions d'examens durant la période de mobilité :

Les sessions d'examens sont définies dans le règlement de scolarité de chaque institution.

B/ Les jurys

Les jurys sont formés selon les réglementations des deux universités partenaires.

C/ Soutenance du mémoire et jury

L'étudiant.e présentera en soutenance son mémoire de préférence dans son université de rattachement et devant un jury présidé par un membre de l'université d'origine et composé des deux co-directeurs ainsi que d'un membre de l'université d'accueil.

Les membres extérieurs pourront siéger par le biais de la visioconférence.

D/ Régime spécial d'études

Aucune dispense d'assiduité se sera accordée pendant la mobilité.

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions

Dates et délais

Chaque université doit respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation. Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

1/ Au sein de l'université d'origine

- *Inscriptions administratives à l'ULL2 pour les étudiant.e.s de l'ULL2*

Les étudiant.e.s de l'ULL2 devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription du Master Etudes Lusophones comme défini par la présente convention. Les étudiant.e.s de l'ULL2 qui participent à ce programme seront contactés par la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'ULL2 et ils ou elles devront effectuer une candidature en ligne sur la plateforme de mobilité et, le cas échéant, de gestion des bourses de la DRI.

- *Inscriptions à l'UNL pour les étudiant.es de l'UNL*

Les étudiant.e.s de l'UNL devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription du Mestrado em Estudos Portugueses comme défini par la présente convention. Les étudiant.e.s de l'UNL qui participent à ce programme devront contacter la Divisão de Apoio ao Aluno (Bureau d'Aide à l'Étudiant.e) et effectuer leur inscription selon la procédure en vigueur à la Faculdade de Ciências Sociais e Humanas (Faculté de Sciences Sociales et Humaines) de l'UNL.

2/ Au sein de l'université d'accueil

- *Inscriptions administratives à l'ULL2 pour les étudiant.es de l'UNL*

Les étudiant.e.s de l'UNL qui participent à ce programme sont contactés par la Direction des Relations Internationales et doivent effectuer, une fois sélectionné.e.s, une inscription en ligne. L'ULL2 doit avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juillet précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme, à savoir la copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiant.e.s européen.ne.s ainsi que la copie du passeport et/ou la carte nationale d'identité en cours de validité.

- *Inscriptions administratives à l'UNL pour les étudiant.es de l'ULL2.*

Les étudiant.e.s de l'ULL2 qui participent à ce programme devront contacter la Divisão de Apoio ao Aluno (Bureau d'Aide à l'Étudiant.e) et effectuer leur inscription selon la procédure en vigueur à la Faculdade de Ciências Sociais e Humanas (Faculté de Sciences Sociales et Humaines) de l'UNL.



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO

Accord de coopération double diplôme entre :

**Université Lumière Lyon 2
Et
Università degli Studi di Bergamo**

L'Université de Bergame

Sise Via Salvecchio, 19, 24129 Bergamo BG
représentée par son Recteur, le Professeur Remo MORZENTI PELLEGRINI d'une part,
ci-après désignée « UniGB »

ET

L'Université Lumière Lyon 2

Sise 18 quai Claude Bernard, 69635 Lyon Cedex 07,
représentée par sa Présidente, la Professeure Nathalie DOMPNIER, d'autre part,
ci-après désignée « ULL2 »

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux Institutions et
d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international,

Considérant les accords en vigueur entre les deux universités,

Convient des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de Bergame et l'Université Lumière Lyon 2 collaboreront, à travers les échanges d'étudiant-e-s, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études urbaines.

L'UniBG délivrera la Laurea Magistrale in Geourbanistica (GEOU-classi di Laurea Magistrale LM-80 et LM-48, GEOU) et en même temps l'ULL2 délivrera le Master en Sciences Humaines et Sociales, mention Ville et Environnements Urbains (VEU), aux étudiant-e-s qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

Article 2 - Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 1.

La mention de master VEU ULL2 comprend :

Parcours Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (MDV)

Parcours Villes en tensions : formes, flux, risques (VET)

La Laurea Magistrale GEOU UniBG comprend :

Curriculum Rigenerazione Urbana e Recupero delle Periferie

Curriculum Protezione dell'Ambiente e Valorizzazione del Paesaggio

La responsabilité de la réalisation du présent accord est attribuée au référent pour la Géographie de la Laurea Magistrale GEOU pour la partie italienne et au coordinateur de la mention de master VEU et aux responsables des parcours VET et MDV du Master VEU pour la partie française.

Ces responsables du programme des deux institutions, cité ci-dessus, se concertent au moins une fois par an (si possible par visio-conférence) afin de :

- Evaluer l'efficacité des programmes d'enseignement
- Examiner les résultats universitaires obtenus par les étudiant-e-s
- Proposer des actions additionnelles

Article 3 – Admission

Les étudiant-e-s souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 2.

Chaque université recrutera, parmi ses étudiant-e-s, ceux qui seront admis-e-s pour suivre le parcours de double diplôme décrit par le présent accord.

À l'ULL2: les responsables des parcours VET et MDV, en concertation avec le coordinateur du Master VEU ULL2 ont la charge de conduire la procédure de recrutement des étudiant-e-s participant au programme. Ces étudiant-e-s de l'ULL2 suivront alors les cours correspondant au semestre 2 de la Laurea Magistrale à l'UniBG. Au terme de leur année Master 1 VEU, ces étudiant-e-s devront poursuivre leur parcours en Master 2 VEU (semestres 3 et 4) à l'ULL2 pour l'obtention du double diplôme mentionné à l'article 1.

À l'UniBG: le référent en Géographie, en concertation avec le-la président-e de la Laurea Magistrale GEOU, a la charge de conduire la procédure de sélection des étudiant-e-s participant au programme. Ces étudiant-e-s de l'UniBG suivront alors les cours correspondant au semestre 3 du Master VEU à ULL2. Ces étudiant-e-s devront terminer leur parcours de la deuxième année à l'UniBG pour obtenir le double diplôme mentionné à l'article 1.

Article 4 - Mobilité étudiante

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiant-e-s selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant-e-s intègrent ce programme pour une durée de deux ans correspondant aux deux années de Master/Laurea Magistrale. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

	Master (semestre1) soit Laurea magistrale 1 S1	Master (semestre 2) soit Laurea magistrale 1 S2	Master (semestre 3) soit Laurea magistrale 2 S1	Master (semestre 4) soit Laurea magistrale 2 S2
Étudiant-e-s de l'ULL2	A Lyon	A Bergame	A Lyon	A Lyon
Étudiant-e-s de l'UniBGB	A Bergame	A Bergame	A Lyon	A Bergame

Pour les étudiant-e-s de ULL2 : le recrutement se fera à l'entrée du Master 1 VEU, semestre 1 pour une mobilité à l'UniBG des étudiant-e-s français-e-s durant le semestre 2 correspondant au 2ème semestre de la première année de la Laurea Magistrale GEOU. Le recrutement sera annoncé avant le 30 juillet de la première année de Master pour les étudiant-e-s de GEOU-Geourbanistica de l'UniBG; tandis que le recrutement des étudiant-e-s M1 VEU-Ville et Environnements Urbains de l'ULL2 se fera en milieu du S1, et les résultats seront annoncés avant la fin du mois décembre de la première année.

A leur retour à Lyon, les étudiant-e-s intégreront le Master VEU (semestres 3 et 4).

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG : la sélection se fera en Laurea Magistrale 1^{ère} année pour une mobilité à Lyon durant le premier semestre de la seconde année de Laurea Magistrale correspondant au semestre 3 du Master VEU. La sélection sera annoncée avant le 30 mars précédent la seconde année de Laurea Magistrale.

A leur retour à l'UniBG, les étudiant-e-s effectueront leur deuxième semestre de la deuxième année Laurea Magistrale.

Les étudiant-e-s des deux universités suivant un cursus d'études à l'étranger dans le cadre de cette convention d'échange sont sujet-te-s aux mêmes normes et règles (règlement intérieur de l'établissement) applicables aux étudiant-e-s locaux/ales, y compris celles applicables aux examens.

4.2 : Flux étudiant-e-s

Les flux d'étudiant-e-s sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant-e-s est fixé à 5 maximum par année académique et pour chaque université. Soit 10 au total.

Article 5 – Inscriptions

Les étudiant-e-s de l'ULL2 participant au cursus devront être inscrit-e-s administrativement au sein des deux universités et ce pendant les deux années de Master/Laurea Magistrale afin que les diplômes puissent être délivrés au même moment. L'inscription à la deuxième année à l'UniBG se fera en ligne.

Les étudiant-e-s de l'UniBG seront inscrit-e-s à l'ULL2 la seconde année du parcours ; tandis que les étudiant-e-s de l'ULL2 seront inscrit-e-s à l'UniBG la première année du parcours (M1) et ils auront la possibilité de s'inscrire à Bergame au mois de février de la première année.

Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce programme seront exonérés des frais d'inscription dans l'université partenaire mais devront s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine.

Les étudiant-e-s seront tenus toutefois d'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du cours auprès de l'Institution partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs.

Les étudiants du master GEOU de l'UniBG doivent payer la CVEC à l'ULL2 à leur arrivée.

Les étudiant-e-s de ce programme devront procéder aux inscriptions administratives selon les modalités suivantes :

	Master (semestre 1) Lyon 2 Laurea Magistrale (1ère année, semestre 1) Bergame	Master (semestre 2) Lyon 2 Laurea Magistrale (1ère année, semestre 2) Bergame	Master (semestre 3) Lyon 2 Laurea Magistrale (2ème année, semestre 1) Bergame	Master (semestre 4) Lyon 2 Laurea Magistrale (2ème année, semestre 2) Bergame
Etudiant-e-s de l'ULL2	Inscrit-e-s à Lyon 2 Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame
Etudiant-e-s de l'UniBG	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2

Outre les droits d'inscription, les étudiant-e-s doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens). Par ailleurs, tous les autres frais, notamment de logement, de repas, de déplacement et d'achat de livre sont à la charge des étudiant-e-s. Chaque institution s'attachera à aider les étudiant-e-s à trouver un logement adéquat.

Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 3 les maquettes d'enseignements concernées par ce double diplôme.

A la fin de la période de mobilité, l'étudiant passera les examens définis dans l'université d'accueil.

Durant le semestre 2, les étudiant-e-s de l'ULL2 devront obtenir à l'UniBG un total de 30 crédits ECTS au choix parmi les enseignements en langue italienne ou anglaise de la Laurea Magistrale GEOU spécifiés dans la maquette en Annexe 3. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine.

Les enseignements choisis incluent aussi la participation à un project work du deuxième semestre. Il s'agit d'une activité de recherche en groupes relative à des projets des Centres d'Ateneo de l'UniBG réalisées en partenariat avec les organismes et institutions du territoire. Cette activité comprend un travail individuel de l'étudiant finalisé à construire son portfolio contenant des mapping, infographiques, relations, présentations etc. sur la base du projet de recherche.

Les ECTS seront reconnus par l'ULL2 suivant les maquettes dans l'annexe 3 à cet accord.

Durant le semestre 1 de la deuxième année de la Laurea Magistrale, les étudiant-e-s de l'UniBG devront suivre à l'ULL2 les enseignements et activités en langue française ou anglaise, prévus par le Master VEU spécifiés dans les maquettes de l'Annexe 1. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine et selon les curricula :

A. Pour le CURRICULUM PROTEZIONE DELL'AMBIENTE E VALORIZZAZIONE DEL PAESAGGIO, l'étudiant-e devra obtenir 30 ECTS choisis parmi les enseignements concernant les thématiques de l'environnement et du paysage.

B. Pour le CURRICULUM RIGENERAZIONE URBANA, l'étudiant-e devra soutenir un paquet de 30 ECTS choisis parmi les enseignements concernant les thématiques de la régénération urbaine.

Ils obtiendront ainsi les 30 crédits ECTS correspondant aux ECTS-CFU attribués par l'UniBG aux enseignements de la Laurea Magistrale GEOU en deuxième année comme détaillé dans les maquettes en Annexe 3 et ci-dessous :

Pour le CURRICULUM PROTEZIONE DELL'AMBIENTE E VALORIZZAZIONE DEL PAESAGGIO

- 12 ECTS-CFU en Beni ambientali e paesaggistici
- 12 CFU en Evoluzione e protezione del paesaggio
- 6 CFU libre choix

Pour le CURRICULUM RIGENERAZIONE URBANA

- 12 ECTS-CFU en Rigenerazione urbana e restituzione di suolo consumato;
- 12 ECTS-CFU en Tecniche di rappresentazione degli spazi urbani composto
- 6 ECTS-CFU libre choix

6.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes sus mentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master/Laurea Magistrale.

Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'Institution partenaire seront reconnus dans l'Université d'origine afin d'obtenir le double diplôme **Laurea Magistrale GEOU-Geourbanistica (UniBG) /Master VEU-Ville et Environnements Urbains (ULL2)**.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

Article 7 – Financement

Les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiant-e-s et/ou professeur-e-s pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités. Le présent accord pourra être renouvelé, pour une période de cinq années avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention, qui serait causé par un cas de Force majeure.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente

Convention du fait de la survenance d'événements à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. Dans cette hypothèse, la Partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres parties la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la Convention.

Les deux universités s'efforcent de résoudre en première instance les litiges à l'amiable. Si cette solution à l'amiable s'avère impossible, les universités associées ont le droit de soumettre le cas au tribunal compétent dans le pays du défendeur.

Article 9 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en italien, chacune des versions faisant foi. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Annexe 1 : Contacts, page 10

Annexe 2 : Critères de recrutement des étudiant-e-s, page 12

Annexe 3 : Maquettes des enseignements, page 13

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités, page 17

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions, page 20

Signé à Bergame, le

Signé à Lyon, le

Le Recteur de l'Université de Bergame

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Remo MORZENTI PELLEGRINI

Nathalie DOMPNIER

Annexe 1 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Dans le présent accord, la responsabilité de la réalisation est confiée au Prof. Emanuela Casti, référent pour la Géographie de la Laurea magistrale GEOU-Geourbanistica, Università degli Studi di Bergamo

Università de Bergame
Dipartimento di Lingue, Letterature e Culture straniere
Via Salvecchio, 19
24129 Bergamo - Italia
Tel: + 39 0352052409
Mail : emanuela.casti@unibg.it

Et

Au Prof. Jean Yves Authier, coordinateur du master VEU, responsable du parcours MDV, référent pour la sociologie Université Lumière Lyon 2
Mail : jean-yves.authier@univ-lyon2.fr

Au Prof. Christian Montès, responsable du parcours VET, référent pour la géographie, Université Lumière Lyon 2
mail : christian.montes@univ-lyon2.fr

Au Prof. Michel Lussault, responsable du parcours MDV, référent pour la géographie, Ecole Normale Supérieure de Lyon
Mail: michel.lussault@ens-lyon.fr

- Contacts administratifs :

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

Pour les conventions :

Mme. Flora Pulce, Gestionnaire conventions Erasmus+ et Europe
Service Projets & Partenariats
european.agreements@univ-lyon2.fr
+33 (0)4 78 69 72 22
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
F69365 Lyon Cedex 07
bureau B138

Pour les étudiant.es :

Mme. Meriem Benmessaoud, Gestionnaire des diplômes en partenariat international et programmes spécifiques

Service Mobilité

dpi@univ-lyon2.fr

+33 (0)4 78 69 72 66

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard

F69365 Lyon Cedex 07

bureau B140

Pour l'Université de Bergame :

Mme Elena Gotti, Responsabile del servizio: Ufficio programmi internazionali presso l'Università di Bergamo, è designata come contatto amministrativo.

Università degli Studi di Bergamo

via S. Bernardino 72 / via Querena 13

24122 Bergamo (BG)

Tel: 0352052268

Mail : elena.gotti@unibg.it

Annexe 2 : Critères de recrutement des étudiant-e-s

Les candidat-e-s à l'intégration du double diplôme doivent satisfaire les conditions et recommandations suivantes.

Les étudiant-e-s de l'ULL2 doivent :

- Etre admis en M1
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en italien (niveau B1, selon le CECR)

Les étudiant-e-s de l'UniBG :

- Etre admis en Laurea Magistral Geourbanistica
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en français (niveau B1, selon le CECR)

Annexe 3 : Maquettes des diplômes

1 – A l'Université Lumière Lyon 2. Description de la maquette

code diplôme : NMBV521-961		Mention : VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS				2018/2020 MAI AVRIL 2018	
Responsables de la mention : Guillaume FABUREL		Type enseignement	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coef	ECTS	
L4BVUPER	BV421-161	MASTER 1ère Année				60	
L4BVUOP1	4BVUOPT1	CHOI	1 SEMESTRE AU CHOIX PARI MI >> (classique ou mobilité)				
L4BVUPP1	4BVUJPER1	PER	SEMESTRE 1 VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS				
						30	
						Coeff	
L4BVUUN1	4BVUJEN1	UE	COURS DISCIPLINAIRES				12
	4BVUJA011	ENS	Études urbaines	CM	21	6	1
	4BVUJA021	ENS	Histoire et archéologie des villes et de l'environnement (hors parcours ALTERVILLES)	CM	21	21	1
	4BVUJA031	ENS	Sciences politiques et politiques publiques de l'urbain (hors parcours EPAM)	CM	21	0	1
	4BVUJA041	ENS	Sociologie et anthropologie urbaines (hors parcours ALTERVILLES EPAM)	CM	21	0	1
L4BVUUG1	4BVUJEG1	UE	HABITER LA METROPOLE ET VIVRE LA METROPOLISATION				2
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUJA051	ENS	Les liens entre petites villes, villes moyennes et leurs campagnes	TD	12	12	1
	4BVUJA061	ENS	Habiter les métropoles : imaginaires et vécus des territoires urbains	TD	12	6	1
	4BVUJA071	ENS	Modèles urbains : les effets de la métropolisation	TD	12	9	1
	4BVUJA081	ENS	Transformations sociodémographiques et modes d'habiter	TD	12	0	1
L4BVUUH1	4BVUJEH1	UE	L'INNOVATION POUR PENSER ET FAIRE LA VILLE				2
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUJA091	ENS	Transitions, objets techniques et morphologies sociales	TD	12	0	1
	4BVUJA101	ENS	Smart City, Smart Transport, Smart Systems and Environments : Smart Energy Systems	TD	12	2	1
	4BVUJA111	ENS	Innovation et fabrique des politiques publiques	TD	12	0	1
	4BVUJA121	ENS	Penser la ville autrement : déterminants de l'innovation dans les transformations urbaines	TD	12	0	1
L4BVUO91	4BVUJOP91	CHOI	1 parcours au choix parmi >>				
L4BVUO00	4BVUJOP00	CHOI	Parcours "Villes en tensions : formes, flux, risques" (VET)				
L4BVUUE01	4BVUJEE01	UE	FORMES : LES VILLES COMME ESPACES HABITES 1				5
M	4BVUB021	ENS	Approche interprofessionnelle et transfrontalière de la mobilisation des initiatives locales (mutualisé BV524)	TD	21	0	1,5
M	4BVUB031	ENS	Innovation, hybridation et temporalités : nouveaux agencements et dispositifs pour la fabrique urbaine (mutualisé BV524)	TD	21	0	1,5
L4BVUO41	4BVUJOP41	CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUJA051	ENS	Les liens entre petites villes, villes moyennes et leurs campagnes (UE A1.2)	TD	12	0	2
	4BVUJA061	ENS	Habiter les métropoles : imaginaires et vécus des territoires urbains (UE A1.2)	TD	12	0	2
L4BVUUP1	4BVUJEP1	UE	FLUX : LES VILLES COMME ESPACES DE CIRCULATION 1				2
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUJA091	ENS	Transitions, objets techniques et morphologies sociales (UE B1.1)	TD	12	0	1
	4BVUJA101	ENS	Smart City, Smart Transport, Smart Systems and Environments : Smart Energy Systems (UE B1.1)	TD	12	0	1
L4BVUUC1	4BVUJEC1	UE	APPROCHES PROFESSIONNALISANTES 1				7
	4BVUC011	ENS	Langue vivante	TD	21	21	2
	4BVUC021	ENS	Voyage d'études	projet tutoré			5
L4BVUO01	4BVUJOP01	CHOI	Parcours "Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine" (MODES DE VIE)				
L4BVUUE1	4BVUJEE1	UE	SEMINAIRE HABITER LES VILLES CONTEMPORAINES				5
	4BVUI011	ENS	Séminaire de sociologie	TD	21	0	1
	4BVUI021	ENS	Séminaire de géographie	TD	21	0	1
L4BVUUE1	4BVUJEE1	UE	ATELIER DE LECTURES SUR LES MODES DE VIE				3
	4BVUJ011	ENS	Atelier de lectures sur les modes de vie	TD	21	21	1
L4BVUUE1	4BVUJEE1	UE	DEMARCHES, METHODES ET OUTILS 1				2
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUK011	ENS	Géomatique	TD	21	21	1
	4BVUK021	ENS	Enquête collective	TD	21	0	1
L4BVUUE1	4BVUJEE1	UE	APPORTS DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES				2
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
	4BVUL011	ENS	Histoire urbaine	TD	21	21	1
	4BVUL021	ENS	Anthropologie urbaine	TD	21	0	1
L4BVUUE1	4BVUJEE1	UE	LANGUE VIVANTE				2
	4BVUM011	ENS	Langue vivante	TD	21	21	1

code diplôme :		Mention : VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS		2018 /2020			
NMBV521-164		Parcours : Villes en tensions : formes, flux, risques (VET)		MAJ 18/04/2018			
		Type enseignement	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coef	ECTS	
LSBVMPEP	BV524-164	MASTER 2EME Année				60	
LSBVMOP3	5BVMOP3	CHOI	1 SEMESTRE AU CHOIX PARI MI >> (classique ou mobilité)				
LSBVMPP3	5BVMPEP3	PER	SEMESTRE 3 VET				
					30		
					Coef	ECTS	
LSBVMCU3	5BVMUEC3	UE	TRANSVERSALITE CRISES ECOLOGIQUES ET DEVENIRS URBAINS			2	
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
M	5BVMAD23	ENS	Gouvernance alimentaire urbaine	TD	12	4	1
M	5BVMAD33	ENS	Enjeux de santé publique et gestion territoriale	TD	12	0	1
M	5BVMAD43	ENS	Enjeux de la sensibilisation et des changements d'usages liés à la transition écologique (mutualisé avec GRAINE)	TD	12	4	1
M	5BVMAD63	ENS	Écologie des paysages urbains (mutualisé avec GRAINE)	TD	12	0	1
M	5BVMAD73	ENS	Systèmes de gouvernement et modes de vie durables (mutualisé ADDT Lyon 3)	TD	12	2	1
LSBVMDU3	5BVMUED3	UE	TRANSVERSALITE NOUVELLES CITOYENNETES ET MEDIATIONS SCIENCES/SOCIETES			2	
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
M	5BVMAD83	ENS	Luttes urbaines et nouvelles formes d'engagement dans les territoires	TD	12	4	1
M	5BVMAD93	ENS	Dispositif participatif en situation : cas d'un quartier en rénovation urbaine	TD	12	0	1
M	5BVMAD113	ENS	Projets et organisations dans la fabrication de la ville	TD	12	0	1
M	5BVMAD193	ENS	Partir des habitants pour transformer la ville : analyse d'expériences et expérimentations	TD	12	4	1
M	5BVMAD203	ENS	Faire "communs" sur les territoires : vers une alter-métropole ?	TD	12	1	1
LSBVMUE3	5BVMUEE3	UE	TRANSVERSALITE ENJEUX INTERNATIONAUX (1 VOIE AU CHOIX)			2	
LSBVMOS3	5BVMOP53	CHOI	VOIE PROFESSIONNELLE				
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
M	5BVMAD153	ENS	City Models in Anglo-Saxon Countries : a comparative approach	TD	12	4	1
M	5BVMAD163	ENS	Approche interprofessionnelle et transfrontalière de la mobilisation des initiatives locales	TD	12	0	1
M	5BVMAD213	ENS	Innovation, hybridation et temporalités : nouveaux agencements et dispositifs pour la fabrique urbaine	TD	12	0	1
M	5BVMAD183	ENS	Urban regeneration. Comparaisons internationale	TD	12	0	1
LSBVMO63	5BVMOP63	CHOI	VOIE RECHERCHE				
		CHOI	1 TD au choix parmi >>				
M	5BVMAD103	ENS	La crise de l'ingénierie : constructions (éthiques et pratiques) de nouvelles professionnalités	TD	12	4	1
	5BVMAD093	ENS	Problématique, méthodologie et épistémologie de la recherche urbaine	TD	12	10,5	1
	5BVMAD113	ENS	Risques et urbanités en contexte globalisé	TD	12	10,5	1
LSBVMUG3	5BVMUEG3	UE	FORMES : LES VILLES COMME ESPACES HABITES 3			3	
	5BVMAD013	ENS	La fabrique du périurbain	CM	21	0	1
LSBVMUI3	5BVMUEI3	UE	FLUX : LES VILLES COMME ESPACES DE CIRCULATION 3			7	
	5BVMAD023	ENS	Flux et enjeux touristiques dans les espaces métropolisés	CM	21	10,5	1
	5BVMAD033	ENS	Comprendre les interactions transports-territoires	CM	21	0	1
	5BVMAD043	ENS	Usages des modèles transport-urbanisme dans la prospective urbaine	CM	21	0	1
LSBVMUH3	5BVMUEH3	UE	RISQUES ET VULNERABILITES : DE LA RESILIENCE A LA FRAGILISATION			9	
	5BVMAD053	ENS	Vulnérabilités climatiques et transition énergétique : les réponses de la planification territoriale	CM	21	21	1
	5BVMAD063	ENS	Risques et sociétés urbaines : entrées problématiques (mutualisé Lyon 3)	CM	21	7	1
	5BVMAD073	ENS	Les risques urbains : de l'expertise à la gestion (mutualisé Lyon 3)	CM	21	7	1
	5BVMAD083	ENS	Habitat et cohésion : les villes européennes sous tension	CM	21	10,5	1
LSBVMUK3	5BVMUEK3	UE	APPROCHES METHODOLOGIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES			5	
	5BVMAD103	ENS	Politiques de transport et ville durable	CM	21	0	1

code diplôme :		Mention : VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS		2018/2020			
NMBV521-165		Parcours : Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (MODES DE VIE)		MAJ 12/04/2018			
		Type enseignement	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coef	ECTS	
LSBVNPER	BV525-165	MASTER 2EME Année			60		
LSBVNOP3	SBVNOPT3	CHOI	1 SEMESTRE AU CHOIX PARMIS >> (classique ou mobilité)				
LSBVNPP3	SBVNERP3	PER	SEMESTRE 3 VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS MODES DE VIE				
						30	
						Coef	
						ECTS	
LSBVMCUI3	SBVMUEC3	UE	TRANSVERSALITE CRISES ECOLOGIQUES ET DEVENIRS URBAINS				
		CHOI 1 TD au choix parmi >>					
M	SBVMA023	ENS	Gouvernance alimentaire urbaine	TD	12	4	1
M	SBVMA033	ENS	Enjeux de santé publique et gestion territoriale	TD	12	0	1
M	SBVMA043	ENS	Enjeux de la décarbonation et des changements d'usages liés à la transition écologique (mutualisé avec DRAMINE)	TD	12	4	1
M	SBVMA053	ENS	Écologie des paysages urbains (mutualisé avec DRAMINE)	TD	12	0	1
M	SBVMA073	ENS	Systèmes de gouvernement et modes de vie durables (mutualisé ADOY Lyon 5)	TD	12	2	1
LSBVMDU3	SBVMUED3	UE	TRANSVERSALITE NOUVELLES CITOYENNETES ET MEDIATIONS SCIENCES/SOCIETES				
		CHOI 1 TD au choix parmi >>					
M	SBVMA083	ENS	Luttes urbaines et nouvelles formes d'engagement dans les territoires	TD	12	4	1
M	SBVMA093	ENS	Dispositif participatif en situation : cas d'un quartier en rénovation urbaine	TD	12	0	1
M	SBVMA113	ENS	Projets et organisations dans la fabrication de la ville	TD	12	0	1
M	SBVMA193	ENS	Partir des habitants pour transformer la ville : analyse d'expériences et expérimentations	TD	12	4	1
M	SBVMA203	ENS	Plans "communaux" sur les territoires : vers une alter-métropole ?	TD	12	1	1
LSBVMEL3	SBVMUEE3	UE	TRANSVERSALITE ENJEUX INTERNATIONAUX (1 VOIE AU CHOIX)				
LSBVMOS3	SBVMOP3	CHOI	VOIE PROFESSIONNELLE				
		CHOI 1 TD au choix parmi >>					
M	SBVMA153	ENS	City Models in Anglo-Saxon Countries : a comparative approach	TD	12	4	1
M	SBVMA163	ENS	Approche interprofessionnelle et transfrontalière de la mobilisation des initiatives locales	TD	12	0	1
M	SBVMA213	ENS	Innovation, hybridation et temporalités : nouveaux agencements et dispositifs pour la fabrique urbaine	TD	12	0	1
M	SBVMA183	ENS	Urban regeneration. Comparaisons internationales	TD	12	0	1
LSBVMOR3	SBVMOP63	CHOI	VOIE RECHERCHE				
		CHOI 1 TD au choix parmi >>					
M	SBVMA103	ENS	Le tracé de l'ingénierie : constructions (éthiques et pratiques) de nouvelles professionnalités	TD	12	4	1
	SBVMB093	ENS	Problématiques, méthodologie et épistémologie de la recherche urbaine	TD	12	10,5	1
	SBVMB113	ENS	Risques et urbanités en contexte globalisé	TD	12	10,5	1
LSBVNUB3	SBVNUEB3	UE	METHODOLOGIE				
		CHOI 2 TD au choix parmi >>					
	SBVNB011	ENS	Analyse quantitative	TD	21	21	1
	SBVNB021	ENS	Méthodologie des sciences du territoire	TD	21	0	1
	SBVNB031	ENS	Enquête collective	TD	21	21	1
LSBVNUF3	SBVNUF3	UE	SEMINAIRE COMPRENDRE LES NOUVEAUX MODES DE VIE URBAINS				
		CHOI 1 TD au choix parmi >>					
	SBVNF013	ENS	Séminaire de sociologie	TD	21	0	1
	SBVNF023	ENS	Séminaire de géographie	TD	21	21	1
LSBVNUG3	SBVNUEG3	UE	PRESENTATION ET DISCUSSION DES TRAVAUX				
	SBVNG013	ENS	Présentation et discussion des travaux	TD	10,5	10,5	1
LSBVNUH3	SBVNUEH3	UE	JOURNEE D'ETUDES				
	SBVNH013	ENS	Journée d'études	TD	21	21	1
LSBVNUI3	SBVNUEI3	UE	UE LIBRE				
	SBVNI013	ENS	UE libre	TD	21	21	1

2 – A l'Università de Bergame. Description de la maquette

CLASSE LM-80 e LM-48 Piano degli Studi - Curriculum RIGENERAZIONE URBANA E RECUPERO DELLE PERIFERIE

I ANNO										
Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	Numero progressivo corso	Codice attività didattica	Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	Unità didattiche e rispettivo codice	Settori	Note	SEMESTRI	Referenze attività didattica	Docente titolare unità didattica (U.D.)
CARATTERIZZANTE	1		Progettazione territoriale e urbana	12	Teoria del progetto territoriale (6cfu) Culture dell'urbanità (6cfu)	M-GRG/01 M-GRG/01		1	Prof. Casti	prof. Emanuela Casti prof. Renato Feltinghetti
CARATTERIZZANTE	2		Scienze dell'urbanistica	12	Tecniche di pianificazione urbana (6cfu) Dimensione spaziale dell'urbanistica (6cfu)	ICAR/20 ICAR/21		1	Prof. Adobati	prof. Maria Rosa Ronzani prof. Fulvio Adobati
CARATTERIZZANTE	3		Cartografia del progetto e Big Data	6	Cartografia del progetto (6cfu in alternativa con ING-INF/05) Mapping e Big Data (6cfu in alternativa con ICAR/06)	ICAR/06 ING-INF/05		2	Prof. D'Uso	prof. Maria Grazia D'Uso prof. Mario Viorolichio
APFNE	4		Sistemi di informazione urbana e territoriale	12	Cybercartography e GIS (6cfu) Metodi di analisi di data-set (6cfu)	M-GRG/01 SECS-S/01		2	Prof. Casti	prof. Emanuela Casti prof. Ilya Yagci
CARATTERIZZANTE	5		Aspetti economico-giuridici della rigenerazione	12	Sistemi giuridici di rigenerazione urbana e territoriale (6cfu) Aspetti economico della rigenerazione urbana e territoriale (6cfu)	IUS/10 SECS/P-06		2	Prof. Andreati	prof. Massimo Andreati prof. Alberto Brugnoli
SCELTA LIBERA	6		Scelta Libera	6	Scelta libera (6cfu)					
TOTALE CFU I ANNO				60						

II ANNO

Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	Numero progressivo corso	Codice attività didattica	Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	Unità didattiche e rispettivo codice	Settori	Referenze attività didattica	SEMESTRI	Referenze attività didattica	Docente titolare unità didattica (U.D.)
APFNE	1		Rigenerazione urbana e ripristino di ruolo comunitario	12	Riservato territoriale e urbano (6cfu) Rigenerazione e recupero delle aree dismesse (6cfu)	ICAR/19 M-GRG/02		1	Prof. Minabella	Prof. Giulio Minabella Prof. Alessandra Ghisalbetti
APFNE	2		Tecniche di rappresentazione degli spazi urbani	12	Rappresentazione spaziale della città (6cfu) Tecniche di restituzione urbanistica (6cfu)	ICAR/17 ICAR/20		1	Prof. Ronzani	Prof. Alberto Carli Prof. Maria Rosa Ronzani
CARATTERIZZANTE	3		Comunicazione e governance urbana e territoriale	12	Linguistic Landscape (6cfu in alternativa con L-LIN/12) Environment and Transcultural Communication (6cfu in alternativa con L-LIN/01)	L-LIN/01 L-LIN/12		2	Prof. Maci	da definire Prof. Stefania Maci
SCELTA LIBERA	4		Scelta Libera	6	Scelta libera (6cfu)	M-GRG/01		2		Prof. Federica Berra
ALTRE ATTIVITÀ			Tirocinio e Laboratorio	3+3+6	Tirocinio e Laboratorio					
PER LA PROVA FINALE			Prova Finale	12	Prova finale					

gen-05

CLASSE LM-80 e LM-48 Piano degli Studi - Curriculum PROTEZIONE DELL'AMBIENTE E VALORIZZAZIONE DEL PAESAGGIO

I ANNO										
Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	Numero progressivo corso	Codice attività didattica	Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	Unità didattiche e rispettivo codice	Settori	Note	SEMESTRI	Referenze attività didattica	Docente titolare unità didattica (U.D.)
CARATTERIZZANTE	1		Progettazione territoriale e urbana	12	Teoria del progetto territoriale (6cfu) Culture dell'urbanità (6cfu)	M-GRG/01 M-GRG/01		1	Prof. Casti	prof. Emanuela Casti prof. Renato Feltinghetti
CARATTERIZZANTE	2		Scienze dell'urbanistica	12	Tecniche di pianificazione urbana (6cfu) Dimensione spaziale dell'urbanistica (6cfu)	ICAR/20 ICAR/21		1	Prof. Adobati	prof. Maria Rosa Ronzani prof. Fulvio Adobati
CARATTERIZZANTE	3		Cartografia del progetto e Big Data	6	Cartografia del progetto (6cfu in alternativa con ING-INF/05) Mapping e Big Data (6cfu in alternativa con ICAR/06)	ICAR/06 ING-INF/05		2	Prof. D'Uso	prof. Maria Grazia D'Uso prof. Mario Viorolichio
APFNE	4		Sistemi di informazione urbana e territoriale	12	Cybercartography e GIS (6cfu) Metodi di analisi di data-set (6cfu)	M-GRG/01 SECS-S/01		2	Prof. Casti	prof. Emanuela Casti prof. Ilya Yagci
CARATTERIZZANTE	5		Aspetti economico-giuridici della rigenerazione	12	Sistemi giuridici di rigenerazione urbana e territoriale (6cfu) Aspetti economico della rigenerazione urbana e territoriale (6cfu)	IUS/10 SECS/P-06		2	Prof. Andreati	prof. Massimo Andreati prof. Alberto Brugnoli
SCELTA LIBERA	6		Scelta Libera	6	Scelta libera (6cfu)					
TOTALE CFU I ANNO				60						

II ANNO

Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	Numero progressivo corso	Codice attività didattica	Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	Unità didattiche e rispettivo codice	Settori	Referenze attività didattica	SEMESTRI	Referenze attività didattica	Docente titolare unità didattica (U.D.)
APFNE	1		Beni ambientali e paesaggistici	12	Protezione dell'ambiente e tutela del paesaggio (6cfu) Biodiversità e valutazione di impatto ambientale (6cfu in alternativa con ICAR/15) Pianificazione e gestione paesistica (6cfu in alternativa con BIO/07)	M-GRG/02 ICAR/15 ICAR/15		1	Prof. Ghisalbetti	Prof. Alessandra Ghisalbetti da definire da definire
APFNE	2		Evoluzione e protezione del paesaggio	12	Il paesaggio nella costruzione dello stato moderno (6cfu) Fondi per l'archeologia del paesaggio medievale (6cfu in alternativa con M-STO/01) Storia del paesaggio medievale (6cfu in alternativa con L-FIL-LET/08)	M-STO/02 L-FIL-LET/08 M-STO/01		1	Prof. Lo Monaco	Prof. Francesco Lo Monaco Prof. Riccardo Rao
CARATTERIZZANTE	3		Comunicazione e governance urbana e territoriale	12	Linguistic Landscape (6cfu in alternativa con L-LIN/12) Environment and Transcultural Communication (6cfu in alternativa con L-LIN/01)	L-LIN/01 L-LIN/12		2	Prof. Maci	da definire Prof. Stefania Maci
SCELTA LIBERA	4		Scelta Libera	6	Scelta libera (6cfu)	M-GRG/01		2		Prof. Federica Berra
ALTRE ATTIVITÀ (A scelta dello studente)			Tirocinio e Laboratorio	3+3+6	Tirocinio e Laboratorio					
PER LA PROVA FINALE			Prova Finale	12	Prova finale (12 cfu)					

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

4.1-Dispositions générales

Chacune des dispositions du présent règlement de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur, pour Geou-UniBG au Regolamento didattico del corso magistrale in Geourbanistica, et pour VEU au règlement de scolarité du master.

MASTER VEU

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence

Assiduité

La présence est obligatoire à tous les cours.

Organisation

Chaque année de Master s'organise en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits européens chacun. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement capitalisables qui constituent un regroupement cohérent d'enseignements ou d'activités.

Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits européens dès lors que l'étudiant-e y a obtenu la moyenne de 10/20.

Un élément pédagogique (EP) constituant l'UE est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant-e est supérieure ou égale à 10/20. Aucun crédit n'est affecté aux EP. L'ULL2 s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte.

Un semestre validé vaut 30 crédits européens.

Dans le cas où le semestre 3 n'est pas validé, l'étudiant-e n'est pas autorisé.e à reprendre une inscription en Master VEU l'année suivante.

Stage

Les étudiant-e-s de l'ULL2 effectuent un stage de 6 mois durant le semestre 4 du Master VEU.

LAUREA MAGISTRALE IN GEOURBANISTICA

Le diplôme de Laurea Magistrale sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Laurea (Licence).

Assiduité

L'assiduité n'est pas obligatoire mais souhaitée. En revanche, elle est obligatoire dans le cadre des ateliers didactiques à raison de 75% du volume horaire total.

Organisation

Chaque année de la Laurea Magistrale s'organise en 2 semestres pour un totale de 60 CFU (ECTS-crédits européens). La Laurea Magistrale prévoit 10 enseignements et autant d'activités didactiques en dehors des ateliers didactiques, du stage et du mémoire.

Chaque enseignement représente 6 ou 12 CFU (ECTS) étudiant-e-s. Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG ont la possibilité de choisir un ou plusieurs modules d'enseignement conférant 6 CFU (ECTS) ou 6 CFU (ECTS) au sein d'une UE conférant 12 CFU (ECTS).

1 CFU (ECTS) correspond à 25 heures de travail de l'étudiant (travail tutoré et travail personnel inclus). Dans le cas de l'UniBG, 1 CFU (ECTS) correspond à 6 heures de cours en présentiel et à 19 heures de travail personnel.

L'UniBG s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Les modalités de contrôle sont spécifiées dans le référentiel officiel pour chaque activité didactique ou enseignement. Les épreuves sont organisées sous forme d'examen écrit et/ ou oral obligatoirement évalué par une note.

Stage

Les étudiant-e-s de l'UniBG doivent effectuer un stage en France, en Italie ou dans un autre pays durant le semestre qui suit la période de mobilité à Lyon. Ce stage permet aux étudiant-e-s de l'UniBG d'obtenir 3 CFU (ECTS).

En outre, à la demande de l'étudiant-e, 10 autres CFU (ECTS) peuvent être comptabilisés comme excédentaires.

4.2: Examens et jurys

A/ Sessions d'examen durant la période de mobilité :

Master VEU, semestre 3 :

L'organisation d'une session unique est la règle.

Une session unique de contrôle des connaissances est organisée pour le semestre 3 en Master VEU soit sous forme de contrôle continu (dossiers, présentation orale, simulations d'études de cas, évaluation écrite, jeux de rôle, etc.) défini par l'enseignant-e responsable de la matière soit sous forme d'un examen terminal écrit ou oral.

Calcul de la moyenne : Le semestre 3 est validé avec une moyenne minimum de 10/20.

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG en mobilité à l'ULL2, la moyenne obtenue pour chaque enseignement sera convertie selon les modalités des échanges Erasmus+ à l'UniBG.

Laurea magistrale, 1ère année, semestre II

Pour obtenir les CFU (ECTS) prévus pour chaque enseignement, l'étudiant-e doit avoir réussi les épreuves orales et/ou écrites organisées durant la session d'examens organisée à la fin des enseignements. Une épreuve est validée si l'étudiant-e obtient au minimum 18 points sur 30.

Une épreuve non validée peut être repassée durant les sessions suivantes. Aucune compensation n'est possible entre les notes obtenues, ni entre les enseignements, ni entre les différents modules qui constituent un enseignement. Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG pourront passer les examens pendant les sessions organisées à partir du mois de mai et jusqu'au mois de septembre. La note obtenue pour chaque UE sera convertie d'après les modalités prévues et en vigueur dans l'université d'origine pour les étudiant-e-s en échange Erasmus+.

En vue de la délivrance du Diplôme de Laurea Magistrale GEOU, la note de *Laurea* correspondra à la moyenne des notes de tous les examens du Master VEU.

B/ Soutenance du mémoire et jurys

Les modalités de soutenance et les jurys sont établis selon les réglementations de l'établissement d'origine des étudiant-es.

Les enseignant-e-s des deux formations sont cordialement invité-e-s à participer à la soutenance des mémoires de stage en Master VEU ou des mémoires de Laurea Magistrale des étudiant-es.

C/ Régime spécial d'études

Aucune dispense d'assiduité ne pourra être accordée par l'un des deux établissements.

Des aménagements pourront être discutés avec le responsable de la formation selon la situation des étudiant.es (situation de handicap, sportif.ve de haut niveau...)

Annexe 5- Modalités administratives / Inscriptions

Dates et délais

Chaque université devra respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation. Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 devront s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscriptions au Master VEU, ainsi que de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus auprès du CROUS.

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contacté.es par la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université Lumière Lyon 2 et ils devront effectuer une candidature en ligne sur la plateforme de mobilité et de gestion des bourses (le cas échéant) de la DRI.

Inscriptions à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription de la *Laurea Magistrale* comme défini par la présente convention. Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contacté.es par le Bureau des Relations Internationales de l'Université de Bergame et ils devront effectuer une candidature en ligne.

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contacté.es par la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 et devront effectuer une inscription en ligne suite à leur sélection.

L'Université Lumière Lyon 2 devra avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juillet précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme. La copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiant-e-s européen-ne-s ainsi que la copie du passeport et/ou carte nationale d'identité en cours de validité sont demandées.

Inscriptions administratives à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2.

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contacté-e-s par le Service des Relations Internationales de l'Université de Bergame qui leur indiquera les procédures à suivre pour effectuer leur inscription en ligne suite à leur sélection. Les documents nécessaires à l'inscription administrative devront parvenir à l'Université de Bergame avant le mois de décembre précédant la mobilité de l'étudiant-e.



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO

Accord de coopération double diplôme entre :

Université Lumière Lyon 2 Et Università degli Studi di Bergamo

Annexe 1 : Maquettes des enseignements, page 10

Annexe 2 : Contacts, page 13

Annexe 3 : Critères de recrutement des étudiant-e-s, page 15

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités, page 16

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions, page 19

PREAMBULE

L'Université de Bergame

Sise Via Salvecchio, 19, 24129 Bergamo BG

représentée par son Recteur, le Professeur Remo MORZENTI PELLEGRINI d'une part,
ci-après désignée « UniBG »

ET

L'Université Lumière Lyon 2

Sise 18 quai Claude Bernard, 69635 Lyon Cedex 07,

représentée par sa Présidente, la Professeure Nathalie DOMPNIER, d'autre part,
ci-après désignée « ULL2 »

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux Institutions et
d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international,

Considérant les accords en vigueur entre les deux universités,

Conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de Bergame et l'Université Lumière Lyon 2 collaboreront, à travers les échanges d'étudiant-e-s, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études concernant le tourisme durable et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires.

L'UniBG délivrera la Laurea Magistrale in **Planning and Management of Tourism Systems (PMTS)**-classe di Laurea Magistrale LM-49) et en même temps l'ULL2 délivrera le **Master en Tourisme (TOUR)**, aux étudiant-e-s qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

Article 2 - Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

La Mention de master en Tourisme comprend un seul parcours, intitulé « Management durable des destinations et des territoires ».

La Laurea Magistrale PMTS UniBG comprend un seul parcours d'étude.

La responsabilité de la réalisation du présent accord est attribuée au référent de Géographie de la Laurea Magistrale PMTS et au Président du cours pour la partie italienne et au coordinateur de la mention de master en Tourisme et aux responsables des parcours pour la partie française.

Les responsables du programme des deux institutions, cité ci-dessus, se concertent au moins une fois par an (si possible par visio-conférence) afin de :

- Evaluer l'efficacité des programmes d'enseignement
- Examiner les résultats universitaires obtenus par les étudiant-e-s
- Proposer des actions additionnelles

Article 3 - Admission

Les étudiant-e-s souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Chaque université recrutera, parmi ses étudiant-e-s, ceux qui seront admis-e-s pour suivre le parcours de double diplôme décrit par le présent accord.

À l'ULL2: les responsables des parcours en concertation avec le coordinateur du Master TOUR ont la charge de conduire la procédure de recrutement des étudiant-e-s participant au programme. Ces derniers-ères suivront alors les cours correspondant au semestre 2 de la Laurea Magistrale PMTS à l'UniBG. Au terme de leur année Master 1, ces étudiant-e-s devront poursuivre leur parcours en Master 2 (semestres 3 et 4) à l'ULL2 pour l'obtention du double diplôme mentionné à l'article 1, ou bien, ils pourront aussi participer à un deuxième semestre pour leur stage et pour la rédaction de la mémoire de maîtrise.

À l'UniBG: le référent en Géographie, en concertation avec le-la président-e de la Laurea Magistrale en PMTS, a la charge de conduire la procédure de sélection des étudiant-e-s participant au programme. Ces derniers-ères suivront alors les cours correspondant au semestre 3 du Master TOUR de ULL2. Ces étudiant-e-s devront terminer leur parcours de la deuxième année (semestre II de la deuxième année) à l'UniBG pour obtenir le double diplôme mentionné à l'article 1 ou bien, ils pourront aussi participer à un deuxième semestre pour leur stage et pour la rédaction de la mémoire de maîtrise.

Article 4 - Mobilité étudiante

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiant-e-s selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant-e-s intègrent ce programme pour une durée de deux ans correspondant aux deux années de Master/Laurea Magistrale. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

	Master (semestre1) soit Laurea magistrale 1 S1	Master (semestre 2) soit Laurea magistrale 1 S2	Master (semestre 3) soit Laurea magistrale 2 S1	Master (semestre 4) soit Laurea magistrale 2 S2
Étudiant-e-s de l'ULL2	A Lyon	A Bergame	A Lyon	A Lyon
Étudiant-e-s de l'UniBGB	A Bergame	A Bergame	A Lyon	A Bergame ou à Lyon (stage et thèse)

Pour les étudiant-e-s de ULL2 : le recrutement se fera à l'entrée du Master 1 TOUR, semestre 1 pour une mobilité à l'UniBG des étudiant-e-s français-e-s durant le semestre 2 correspondant au 2ème semestre de la première année de la Laurea Magistrale PMTS. Le recrutement sera annoncé avant le 30 juillet de la première année de Master pour les étudiant-e-s de PMTS de l'UniBG; tandis que le recrutement des étudiant-e-s M1 de l'ULL2 se fera en milieu du S1, et les résultats seront annoncés avant la fin du mois décembre de la première année.

A leur retour à Lyon, les étudiant-e-s intégreront le Master TOUR (semestres 3 et 4).

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG : la sélection se fera en Laurea Magistrale 1^{ère} année pour une mobilité à Lyon durant le premier semestre de la seconde année de Laurea Magistrale correspondant au semestre 3 du Master PMTS. La sélection sera annoncée avant le 30 mars précédant la seconde année de Laurea Magistrale.

A leur retour à l'UniBG, les étudiant-e-s effectueront leur deuxième semestre de la deuxième année Laurea Magistrale PMTS.

Les étudiant-e-s des deux universités suivant un cursus d'études à l'étranger dans le cadre de cette convention d'échange sont sujet-te-s aux mêmes normes et règles (règlement intérieur de l'établissement) applicables aux étudiant-e-s locaux/ales, y compris celles applicables aux examens.

4.2 : Flux étudiant-e-s

Les flux d'étudiant-e-s sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant-e-s est fixé à 5 maximum par année académique et pour chaque université. Soit 10 au total.

Article 5 – Inscriptions

Les étudiant-e-s de l'ULL2 participant au cursus devront être inscrit-e-s administrativement au sein des deux universités et ce pendant les deux années de Master/Laurea Magistrale afin que les diplômes puissent être délivrés au même moment. L'inscription à la deuxième année à l'UniBG se fera en ligne.

Les étudiant-e-s de l'UniBG seront inscrit-e-s à l'ULL2 la seconde année du parcours ; tandis que les étudiant-e-s de l'ULL2 seront inscrit-e-s à l'UniBG la première année du parcours (M1) et ils auront la possibilité de s'inscrire à Bergame au mois de février de la première année.

Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce programme seront exonérés des frais d'inscription dans l'université partenaire mais devront s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine.

Les étudiants du master PMTS de l'UniBG doivent payer la CVEC à l'ULL2 à leur arrivée.

Les étudiant-e-s de ce programme devront procéder aux inscriptions administratives selon les modalités suivantes :

	Master (semestre 1) Lyon 2	Master (semestre 2) Lyon 2	Master (semestre 3) Lyon 2	Master (semestre 4) Lyon 2
	Laurea Magistrale (1ère année, semestre 1) Bergame	Laurea Magistrale (1ère année, semestre 2) Bergame	Laurea Magistrale (2ème année, semestre 1) Bergame	Laurea Magistrale (2ème année, semestre 2) Bergame
Etudiant-e-s de l'ULL2	Inscrit-e-s à Lyon 2 Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame
Etudiant-e-s de l'UniBG	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2

Outre les droits d'inscription, les étudiant-e-s doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens). Par ailleurs,

tous les autres frais, notamment de logement, de repas, de déplacement et d'achat de livre sont à la charge des étudiant-e-s. Chaque institution fait tout son possible afin d'aider les étudiant-e-s à trouver un logement adéquat.

Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignements concernées par ce double diplôme.

A la fin de la période de mobilité, l'étudiant passera les examens définis dans l'université d'accueil.

Durant le semestre 2, les étudiant-e-s de l'ULL2 devront obtenir à l'UniBG un total de 30 crédits ECTS au choix parmi les enseignements en langue anglaise de la Laurea Magistrale PMTS spécifiés dans la maquette en Annexe 1. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine.

Les enseignements choisis incluent aussi la participation aux travaux en groupes du deuxième semestre. Il s'agit d'une activité de recherche en groupes relative à des projets d'approfondissements de certaines thématiques appliquées à des territoires spécifiques. Cette activité sera évaluée au sein des examens de chaque module.

Les ECTS seront reconnus par l'ULL2 suivant les maquettes dans l'annexe 1 à cet accord.

Durant le semestre 1 de la deuxième année de la Laurea Magistrale, les étudiant-e-s de l'UniBG devront suivre à l'ULL2 les enseignements et activités en langue française ou anglaise, prévus par le Master TOUR spécifiés dans les maquettes de l'Annexe 1. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine. Ils obtiendront ainsi les 30 crédits ECTS correspondant aux ECTS-CFU attribués par l'UniBG aux enseignements de la Laurea Magistrale PMTS en deuxième année.

Ils se verront également proposer, au cours du semestre 1 de la deuxième année de Master, un stage de recherche et/ou un projet tutoré, qui donnera lieu à une soutenance.

Si les référents des deux institutions sont d'accord, les étudiant-e-s de l'UniBG pourront aussi suivre à l'ULL2 des activités au sein d'un stage dans une institution ou agence territoriale française choisie en accord avec les responsables pédagogiques de leur établissement d'origine et de ceux de l'ULL2, afin d'écrire un mémoire de maîtrise avec la supervision d'un professeur de PMTS-UNIBG et de TOUR-ULL2.

6.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes sus mentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master/Laurea Magistrale.

Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'Institution partenaire seront reconnus dans l'Université d'origine au fin d'obtenir le double diplôme **Laurea Magistrale PMTS – Planning and Management of Touris Systems (UniBG) /Master TOUR-Master en Tourisme (ULL2)**.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

Article 7 – Financement

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiant-e-s et/ou professeur-e-s pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités. Le présent accord pourra être renouvelé, pour une période de cinq années avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention, qui serait causé par un cas de Force majeure.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention du fait de la survenance d'événements à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une

série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. Dans cette hypothèse, la Partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres parties la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la Convention.

Les deux universités s'efforcent de résoudre en première instance les litiges à l'amiable. Si cette solution à l'amiable s'avère impossible, les universités associées ont le droit de soumettre le cas au tribunal compétent dans le pays du défendeur.

Article 9 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en italien, chacune des versions faisant foi. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Bergame, le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour l'Université de Bergame
Le Recteur

Pour l'Université Lumière Lyon 2
La Présidente

Annexe 1 : Maquettes des diplômes

1 – A l'Université Lumière Lyon 2. Description de la maquette

Master Tourisme				
				ECTS
MASTER 1ère Année				60
SEMESTRE 1				30
UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
4BTRUEA1				
UE A1	Fondamentaux du tourisme	obligatoire	Fondamentaux du tourisme	6
4BTRUEB1				
UE B1	Tourisme et humanités	obligatoire	Tourisme et humanités	3
4BTRUEC1				
UE C1	Gestion d'organisations touristiques	obligatoire	Gestion d'organisations touristiques	5
4BTRUED1				
UE D1	Théorie des organisations	obligatoire	Théorie des organisations	3
4BTRUEE1				
UE E1	Marketing stratégique	obligatoire	Marketing stratégique	5
4BTRUEF1				
UE F1	Sociologie du tourisme	obligatoire	Sociologie du tourisme	3
4BTRUEG1				
UE G1	Anglais de spécialité	obligatoire	Anglais de spécialité	5
SEMESTRE 2				30
UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
4BTRUEA2				
UE A2	Tourisme durable	obligatoire	Tourisme durable	5
4BTRUEB2				
UE B2	Aménagement, développement et marketing des territoires touristiques	obligatoire	Aménagement, développement et marketing des territoires touristiques	5
4BTRUEC2				
UE C2	Tourisme et valorisation patrimoniale	obligatoire	Tourisme et valorisation patrimoniale	5
4BTRUED2				
UE D2	Tourisme et communication digitale	obligatoire	Tourisme et communication digitale	5
4BTRUEE2				
UE E2	Recherche / projet professionnel	obligatoire	Initiation à la recherche	5
UE E2	Recherche / projet professionnel	obligatoire	Projet professionnel	
4BTRUEF2				
UE F2	Anglais de spécialité	obligatoire	Anglais de spécialité	5

Master Tourisme

parcours : Management durable des destinations et des territoires

ECTS

MASTER 2ème Année 60

SEMESTRE 3 30

UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
5BTRUEA3				
UE A3	Négociation et gestion de la relation avec le client	obligatoire	Négociation et gestion de la relation avec le client	4
5BTRUEB3				
UE B3	Management et stratégies des organisations touristiques	obligatoire	Management et stratégies des organisations touristiques	4
5BTRUEC3				
UE C3	Marketing opérationnel	obligatoire	Marketing opérationnel	4
5BTRUED3				
UE D3	Tourisme territorial	obligatoire	Tourisme territorial	4
5BTRUEE3				
UE E3	Tourisme patrimonial	obligatoire	Tourisme patrimonial	4
5BTRUEF3				
UE F3	Tourisme digital	obligatoire	Tourisme digital	4
5BTRUEG3				
UE G3	Contemporary tourism issues	obligatoire	Contemporary tourism issues	4
5BTRUEG3				
UE H3	Gestion de projet	obligatoire	Gestion de projet	1
5BTRUEG3				
UE I3	Initiation à la recherche	obligatoire	Initiation à la recherche	1

SEMESTRE 4 30

UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
5BTRUEA4				
UE A4	Stage	obligatoire	Stage	20
5BTRUEB4				
UE B4	Projet Tutoré	obligatoire	Projet Tutoré	10

2 – A l'Università de Bergame. Description de la maquette

LM - 49 Study Plan										
Planning and Management of Tourism Systems (PMTS) a.y. 2020-2021										
I YEAR										
TEACHING ACTIVITY Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	N. EXAMS Numero progressivi o esami	ACTIVITY CODE Codice attività didattica	DENOMINATION Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	TEACHING UNITIES Unità didattiche e rispettivo codice	SECTORS Settori	NOTES Note	SEMESTERS	TEACHING STAFF Docente titolare unità didattica (U.D.)	
								PERIODS Sottoperiodi		
CARATTERIZZANTE (Discipline del territorio)	1	44136-ENG	TERRITORIAL AND ENVIRONMENT STUDIES	10	Environment and sustainable tourism - cod. 44136-EN1	M-GGR/02	2 module / 1 exam	1° - I	Prof. Alessandra Ghisalberti	
					Space diversity and intercultural geography cod. 44136-EN2	M-GGR/01		1° - II		Prof. Federica Burini (15) + Prof. Stephanie Pyne (Canada) (15)
AFFINE (studi culturali)	2	44147-ENG	CULTURAL STUDIES AND TOURISM HERITAGE	10	Tourism Cultures - cod. 44138-MOD1	L-LIN/10	2 modules/ 1 exam	1° - I	Prof. Rossana Bonadei	
CARATTERIZZANTE (Lingua straniera)	3	44104-ENG	ENGLISH FOR TOURISM	5	English for tourism - cod. 44104-ENG	L-LIN/12	1 module / 1 exam	1 semester	Prof. Stefania Maci	
					Film studies and visual communication - cod. 44139-MOD1	L-ART/06	2 modules/ 1 exam	1° - I	Prof. Stefano Ghislotti + prof. Marta Soligo (USA)	
CARATTERIZZANTE (Discipline storiche, delle arti e dello spettacolo)	4	44139-ENG	ARTS AND MEDIA STUDIES	10	Museum Resources - cod. 44139-MOD2	L-ART/04	2 modules/ 1 exam	2° - III	Prof. Gemma Tully (UK)	
		44140-ENG	MUSEUMS AND MEDIA STUDIES	10	Film studies and visual communication - cod. 44140-MOD1	L-ART/06	2 modules/ 1 exam	1° - I	Prof. Stefano Ghislotti + prof. Marta Soligo (USA)	
CARATTERIZZANTE (Discipline economiche e gestionali)	5	44137-ENG	TOURISM MANAGEMENT	10	Tourism industry - cod. 44137-MOD1	SECS-P/08	2 modules / 1 exam	2° -III	Prof. Garibaldi + Prof. Greg Richards	
					Tourism services management - cod. 44137-MOD2	SECS-P/06	2° -IV	Prof. Garibaldi + Prof. Peter Keller (Switzerland)		
AFFINE	6	44148-ENG	DESTINATION MANAGEMENT AND TOURISM MARKETING	10	Destination Management 44142-ENG	SECS-P/06	1 semester	Prof. Andrea Macchiavelli		
CARATTERIZZANTE (Discipline economiche e gestionali)					Tourism and social media marketing - cod. 44141-MOD1	SECS-P/08	2 modules / 1 exam	IV	Prof. Daniela Andreini (docente strutturato da altro dip.) + Prof. Angel Herrero	
ALTRE ATTIVITA'	/	44141-MOD2	IT FOR TOURISM SERVICES	5	For Tourism Services - cod. 44141-MOD2	INF/01	Idoneità informatica	1 semester	Prof. Roberto Peretta	
TOTAL CFU I YEAR				60						

TEACHING ACTIVITY Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	N. EXAMS Numero progressivi o esami	ACTIVITY CODE Codice attività didattica	DENOMINATION Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	TEACHING UNITIES Unità didattiche e rispettivo codice	SECTORS Settori	NOTES Note	SEMESTERS	TEACHING STAFF Docente titolare unità didattica (U.D.)	
								PERIODS Sottoperiodi		
AFFINE (discipline economiche e gestionali)	7	44143-ENG	TOURISM AND HOSPITALITY MANAGEMENT	5	Tourism and hospitality management	SECS-P/08	1 module / 1 exam	1° - II	Prof. Peter Keller (CH) (30)	
CARATTERIZZANTE (scienze sociali)	8	44144-ENG	TOURISM PRACTICES AND SOCIETY	10	Sociology of tourism - cod. 44144-MOD1	SPS/10	2 modules/ 1 exam	2° -III	Prof. Kerstin Heuwinkel (D) (30)	
					Global tourism and local development cod. 44144-MOD2	SPS/10		2° - IV	Prof. Domenico Perrotta (15 docente strutturato da altro dip.) + Prof. Gabriella Alberti (UK) (15)	
AFFINE (area socio-giuridica)		44145-ENG	COMMUNITIES AND LAWS	10	Complex societies and tourism governance cod. 44145-EN1	M-DEA/01	2 modules/ 1 exam	2° -III	Prof. Elena Bougleux (20) + Prof. Jennifer Wells (US) (10)	
CARATTERIZZANTE (Lingua straniera)	11	57071-MOD1	LANGUAGE AND CROSS-CULTURAL STUDIES	5	Lingua francese LM I A cod. 57071-MOD1 (mutua la LMCC)	L-LIN/04	1 module / 1 exam	2° - III e IV	Prof. Desoutter	
		57072-MOD1			Lingua spagnola LM I A cod. 57072-MOD1 (mutua da LMCC)	L-LIN/07		2° - III e IV	Prof. Chierichetti	
		92075			Cross cultural communication - cod. 92075	L-LIN/12		1 semester	Prof. Spinzi	
		44149-ENG			English for Tourism Advanced - cod. 44149-ENG	L-LIN/12		2° - III e IV	Prof. Maci	
ALTRE ATTIVITA' (A scelta dello studente)	12		OPTIONAL 1	5	FREE CHOICE	/	FREE CHOICE	1° or 2°		
ALTRE ATTIVITA' (A scelta dello studente)		OPTIONAL 2	5	FREE CHOICE	/	FREE CHOICE	1° or 2°			
TIROCCINO		44105	Traineeship	5	Traineeship	/	The Erasmus mobility traineeship is worth 10 cfu. Students can receive extra credits (up to 20 cfu) to be inserted in their Career Student Card.			
LABORATORIO		44127	Workshops	5	Workshops	/	5 labs- 1 at choice	1° or 2°		
PER LA PROVA FINALE		44135-ENG	Final dissertation	10	Final dissertation	/	Specific Seminarial activities are preliminary to the admission to the final dissertation, that must be approved by the President of the Course.			
TOTAL CFU II YEAR				60						
TOTAL CFU R				55						

Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Dans le présent accord, la responsabilité de la réalisation est confiée au Prof. FEDERICA BURINI, référent pour la Géographie et Président de la Laurea magistrale PMTS- Planning and Management of Tourism Systems, Università degli Studi di Bergamo

Università de Bergame
Dipartimento di Lingue, Letterature e Culture straniere
Via Salvecchio, 19
24129 Bergamo - Italia
Tel: + 39 0352052210
Mail : federica.burini@unibg.it

Et

Au Prof. Sebastien Soulez, coordinateur du master TOUR, Université Lumière Lyon 2
Mail : sebastien.soulez@univ-lyon2.fr

- Contacts administratifs :

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

Pour les conventions :

Mme. Flora Pulce, Gestionnaire conventions Erasmus+ et Europe
Service Projets & Partenariats
european.agreements@univ-lyon2.fr
+33 (0)4 78 69 72 22
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
F69365 Lyon Cedex 07
bureau B138

Pour les étudiant.es :

Mme. Meriem Benmessaoud, Gestionnaire des diplômes en partenariat international et programmes spécifiques
Service Mobilité
dpi@univ-lyon2.fr
+33 (0)4 78 69 72 66
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
F69365 Lyon Cedex 07
bureau B140



**UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO**

Pour l'Université de Bergame :

Mme Elena Gotti, Responsabile del servizio: Ufficio programmi internazionali presso l'Università di Bergamo, è designata come contatto amministrativo.

Università degli Studi di Bergamo

via S. Bernardino 72 / via Querena 13

24122 Bergamo (BG)

Tel: 0352052268

Mail : elena.gotti@unibg.it

Annexe 3 : Critères de recrutement des étudiant-e-s

Les candidat-e-s à l'intégration du double diplôme doivent satisfaire les conditions et recommandations suivantes.

Les étudiant-e-s de l'ULL2 doivent :

- Présenter les relevés de notes des trois années de Licence
- Avoir terminé le programme de diplôme en licence (180 crédits ECTS)
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en anglais (niveau B2, selon le CECR)

Les étudiant-e-s de l'UniBG :

- Présenter les relevés de notes des trois années de Licence
- Avoir terminé le programme de diplôme en licence (180 crédits ECTS)
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en français (niveau B2, selon le CECR)

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

4.1-Dispositions générales

Chacune des dispositions du présent règlement de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur.

MASTER TOUR

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence

Assiduité

La présence est obligatoire à tous les cours. Il n'y a pas de régime spécial d'études, aucune dispense d'assiduité (totale ou partielle) n'est accordée. S'il y a plus de 3 absences, le jury du Master TOUR se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

Organisation

Chaque année de Master s'organise en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits européens chacun. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement capitalisables qui constituent un regroupement cohérent d'enseignements ou d'activités.

Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits européens dès lors que l'étudiant-e y a obtenu la moyenne de 10/20.

Un élément pédagogique (EP) constituant l'UE est définitivement acquise dès lors que la note obtenue par l'étudiant-e est supérieure ou égale à 10/20. Aucun crédit n'est affecté aux EP.

L'ULL2 s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte.

Un semestre validé vaut 30 crédits européens.

Dans le cas où le semestre 3 n'est pas validé, l'étudiant n'est pas autorisé à reprendre une inscription en Master TOUR l'année suivante.

Stage

Les étudiant-e-s de l'ULL2 effectuent un stage de 6 mois durant le semestre 4 du Master TOUR.

LAUREA MAGISTRALE IN PLANNING AND MANAGEMENT OF TOURISM SYSTEMS

Le diplôme de Laurea Magistrale sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Laurea (Licence).

Assiduité

L'assiduité n'est pas obligatoire mais souhaitée. En revanche, elle est obligatoire dans le cadre des ateliers didactiques à raison de 75% du volume horaire total.

Organisation

Chaque année de la Laurea Magistrale s'organise en 2 semestres pour un totale de 60 CFU (ECTS-crédits européens). La Laurea Magistrale prévoit 12 enseignements et autant d'activités didactiques en dehors des ateliers didactiques, du stage et du mémoire.

Chaque enseignement représente 5 ou 10 CFU (ECTS). Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG ont la possibilité de choisir un ou plusieurs modules d'enseignement conférant 5 CFU (ECTS) au sein d'une UE conférant 10 CFU (ECTS).

1 CFU (ECTS) correspond à 25 heures de travail de l'étudiant (travail tutoré et travail personnel inclus). Dans le cas de l'UniBG, 1 CFU (ECTS) correspond à 6 heures de cours en présentiel et à 19 heures de travail personnel.

L'UniBG s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Les modalités de contrôle sont spécifiées dans le référentiel officiel pour chaque activité didactique ou enseignement. Les épreuves sont organisées sous forme d'examen écrit et/ ou oral obligatoirement évalué par une note.

Stage

Les étudiant-e-s de l'UniBG doivent effectuer un stage en France, en Italie ou dans un autre pays durant le semestre qui suit la période de mobilité à Lyon. Ce stage permet aux étudiant-e-s de l'UniBG d'obtenir 5 CFU (ECTS).

En outre, à la demande de l'étudiant-e, 10 autres CFU (ECTS) peuvent être comptabilisés comme excédentaires.

4.2: Examens et jurys

A/ Sessions d'examen durant la période de mobilité :

Master TOUR, semestre 3 :

L'organisation d'une session unique est la règle. Une seconde session est possible sous forme de compte rendu à distance.

Une session unique de contrôle des connaissances est organisée pour le semestre 3 en Master TOUR soit sous forme de contrôle continu (dossiers, présentation orale, simulations d'études de cas, évaluation écrite, jeux de rôle, etc.) défini par l'enseignant-e responsable de la matière soit sous forme d'un examen terminal écrit ou oral.

Rappel : aucune seconde session n'est organisée

Calcul de la moyenne : Le semestre 3 est validé avec une moyenne minimum de 10/20.

Note éliminatoire : La compensation ne peut intervenir dans le cas d'une note inférieure à 7 sur 20 dans l'une des EP des UE.

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG en mobilité à l'ULL2, la moyenne obtenue pour chaque enseignement sera convertie selon les modalités des échanges Erasmus+ à l'UniBG.

Laurea magistrale PMTS, 1ère année, semestre II

Pour obtenir les CFU (ECTS) prévus pour chaque enseignement, l'étudiant-e doit avoir réussi les épreuves orales et/ou écrites organisées durant la session d'examens organisée à la fin des enseignements. Une épreuve est validée si l'étudiant-e obtient au minimum 18 points sur 30.

Une épreuve non validée peut être repassée durant les sessions suivantes. Aucune compensation n'est possible entre les notes obtenues, ni entre les enseignements, ni entre les différents modules qui constituent un enseignement. Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG pourront passer les examens pendant les sessions organisées à partir du mois de mai et jusqu'au mois de septembre. La note obtenue pour chaque UE sera convertie d'après les modalités prévues et en vigueur dans l'université d'origine pour les étudiant-e-s en échange Erasmus+.

En vue de la délivrance du Diplôme de Laurea Magistrale PMTS, la note de *Laurea* correspondra à la moyenne des notes de tous les examens du Master TOUR.

B/ Soutenance du mémoire et jurys

Les modalités de soutenance et les jurys sont formés selon les réglementations de l'établissement d'origine des étudiant-e-s.

Les enseignant-e-s des deux formations sont cordialement invité-e-s à participer à la soutenance des mémoires de stage en Master TOUR ou des mémoires de Laurea Magistrale des étudiant-e-s.

C/ Régime spécial d'études

Aucun régime spécial n'est accordé, à l'exception des étudiant.es en situation de handicap.

Annexe 5- Modalités administratives / Inscriptions

Dates et délais

Chaque université devra respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation. Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription du Master TOUR comme défini par la présente convention.

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contactés par la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 et ils devront effectuer une candidature en ligne.

Inscriptions à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription de la *Laurea Magistrale* comme défini par la présente convention. Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contactés par le Bureau des Relations Internationales de l'Université de Bergame et ils devront effectuer une candidature en ligne.

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contactés-es par la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 et devront effectuer une inscription en ligne suite à leur sélection.

L'Université Lumière Lyon 2 devra avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juillet précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme. La copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiant-e-s européen-ne-s ainsi que la copie du passeport et/ou carte nationale d'identité en cours de validité sont demandées.

Inscriptions administratives à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2.



**UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO**

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contacté-e-s par le Service des Relations Internationales de l'Université de Bergame qui leur indiquera les procédures à suivre pour effectuer leur inscription en ligne suite à leur sélection. Les documents nécessaires à l'inscription administrative devront parvenir à l'Université de Bergame avant le mois de décembre précédant la mobilité de l'étudiant-e.

Modification du dernier Avenant signé le 18/07/2017
Relatif à la Licence en Droit, établi entre
L'Institut Catholique de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2

Entre

L'Université Lumière - Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,

représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

D'une part,

et :

L'Institut Catholique de Lyon,

Sis 10 place des Archives - 69002 Lyon

Représenté par son Recteur, Monsieur Olivier ARTUS

ci après désigné « ICLY »

D'autre part,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 5 novembre 2019 accordant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux, prolongeant la durée de l'accréditation ;

Vu la convention du 19 mai 2003 entre l'ICLY et l'Université Lyon 2 ;

Vu l'avenant du 18 juillet 2017 entre l'ICLY et l'Université Lyon 2 ;

Préambule

L'avenant du 18/07/2017 à la convention-cadre du 19 mai 2003 liant l'ICLY et l'Université Lyon 2, est relatif à l'organisation au sein de l'ICLY d'une coopération en vue de l'obtention de la Licence en Droit, diplôme national que l'Université Lyon 2 est habilitée à délivrer.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

L'avenant du 18/07/2017 est modifié sur les points suivant :

1. Le règlement de scolarité des Licence en droit, Licence en Administration économique et sociale et Licence en Administration publique du 4 mai 2020, adopté en CFVU le 26 juin 2020, est applicable à partir de la rentrée de l'année universitaire 2020-2021 et se substitue aux dispositions antérieures relatives à la scolarité de l'avenant du 18/07/2017. Le règlement en question est joint en annexe 1.
2. L'annexe 2 relative aux maquettes de Licence en Droit spécifique aux étudiants de l'ICLY, actualisée pour l'année 2020/2021.
3. Suite à l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 novembre 2019, prolongeant d'un an la durée de l'accréditation, l'avenant est prolongée d'un an et prendra donc fin à l'issue de l'année universitaire 2021/2022.

Ces modifications sont prises en compte à partir de l'année 2020/2021.

Les autres articles de l'avenant du 18/07/2017 restent inchangés.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le...

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le Recteur de l'ICLY

Nathalie DOMPNIER

Olivier ARTUS

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 ET L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

Entre

-L'Université Lumière LYON 2, représentée par son Président Gilbert PUECH, d'une part,
et

-L'Université Catholique de Lyon, représentée par son Recteur Mgr François TRICARD,
d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – L'Université Lumière LYON 2 et l'Université Catholique de Lyon déclarent vouloir coopérer dans les domaines de la formation et de la recherche, du 1^{er} au 3^{ème} cycles. Cette coopération prend des formes diverses qui donnent lieu si nécessaire à signature d'avenants particuliers.

Article 2 – La présente convention a pour objet d'organiser cette coopération pour les formations suivantes :

- Licence de Lettres modernes,
- Licence LEA,
- Licence LLCE (Allemand, Anglais, Espagnol),
- Licence de Droit,
- Licence de Psychologie.

Article 3 – La présente convention pourra, si les deux parties en conviennent, être élargie à d'autres licences et/ou masters et/ou à d'autres niveaux ultérieurement.

Article 4 – Pour chacune des formations listées à l'article 2, il est rédigé un avenant joint à la présente convention.

Chacun de ces avenants précise les modalités de la coopération en matière :

- de conditions d'accès à la formation,
- de programmes pédagogiques,
- d'orientation de la recherche,
- de modalités de contrôle des connaissances.

Ces avenants peuvent être modifiés chaque année par le Comité de suivi de la convention sur proposition de la Commission paritaire.

Article 5 – Il est constitué un Comité de suivi de la convention composé :

- du Président de l'Université Lumière Lyon 2 ou de son représentant,
- du Recteur de l'Université Catholique de Lyon ou de son représentant,
- des Doyens et Directeurs des Facultés et Instituts de l'Université Lumière Lyon 2 concernés par les formations listées à l'article 2.
- Des Doyens et Directeurs de l'Université Catholique de Lyon concernés par les formations listées à l'article 2.

Ce Comité est présidé par le Président de l'Université Lumière Lyon 2 ou son représentant. Il se réunit une fois par an, sur proposition de l'Université Lumière Lyon 2, pour dresser le bilan du fonctionnement de la présente convention et, à la demande de l'une ou l'autre partie, pour examiner et résoudre tous problèmes afférents à l'application de la convention.

Article 6 – Sont également constituées, pour chacune des formations listées à l'article 2, des Commissions paritaires de concertation.

Chacune est composée de 6 ou 8 membres désignés, à part égale pour chaque établissement, par le Président de l'Université Lumière Lyon 2 et le Recteur de l'Université Catholique de Lyon.

Ces Commissions paritaires de concertation ont compétence :

- en matière pédagogique,
- en matière d'orientation de la recherche,
- en matière d'agrément des enseignants de l'Université Catholique de Lyon selon les formations.

Article 7 – Les enseignants de l'Université Catholique de Lyon intervenant dans les formations concernées sont agréés pour trois ans sur proposition de la Commission paritaire de concertation compétente et selon les procédures en vigueur à l'Université Lumière Lyon 2 quant à l'agrément des chargés d'enseignement vacataires.

Cet agrément doit être effectué avant le 1^{er} mai précédant l'année universitaire au cours de laquelle interviendront les enseignants concernés.

Article 8 – L'inscription administrative et pédagogique des étudiants de l'Université Catholique de Lyon est effectuée auprès de l'Université Lumière Lyon 2 par le canal de l'Université Catholique de Lyon.

Les droits correspondant à cette inscription comportent le droit d'inscription principale fixé annuellement par arrêté interministériel, le droit correspondant à l'accès aux bibliothèques et la cotisation à la Sécurité Sociale étudiante, le cas échéant, à l'exclusion de tout autre droit.

Article 9 – La présente convention prend effet à la rentrée 2003 et est renouvelée tacitement. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties après préavis d'une année universitaire. L'examen d'une modification peut être demandé par l'une ou l'autre partie.

A Lyon, le 19 mai 2003

Le Président
de l'Université Lumière Lyon 2



Le Recteur
de l'Université Catholique de Lyon



AVENANT 2017-2018 à la Convention-Cadre Entre l'Institut Catholique de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, Relatif à la Licence en Droit

Exposé des motifs :

L'avenant à la convention-cadre entre l'Institut Catholique de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, signée le 19 mai 2003, liant les deux institutions est relatif à l'organisation au sein de l'Institut Catholique de Lyon d'une coopération en vue de l'obtention de la Licence en Droit, diplôme national que l'Université Lumière Lyon 2 est habilitée à délivrer.

En conformité avec l'article 4 de la convention-cadre, les programmes des enseignements conduisant à la Licence de Droit sont arrêtés par l'Université Lumière Lyon 2 sur proposition de la Faculté de Droit et Science politique, qui en informe la Faculté de Droit de l'Institut Catholique de Lyon dans un esprit de concertation. Les harmonisations nécessaires sont du ressort de la Commission Paritaire de Concertation visée à l'article 6 de la convention-cadre.

Les parties ont convenu ce qui suit :

1. Sont autorisés à s'inscrire à l'Université Lumière Lyon 2 et à l'Institut Catholique de Lyon pour la préparation de la 1^{ère} année de Licence en Droit les titulaires des diplômes suivants :
Baccalauréat français, diplôme reconnu équivalent par une réglementation nationale (ex : diplôme d'Etat infirmier), capacité en droit, diplôme d'accès aux études universitaires (ou DAEU).

Sont autorisés à s'inscrire en 2^{ème} année de Licence en Droit, les étudiants qui ont acquis les deux semestres ou 48 crédits ECTS de la 1^{ère} année de Licence en Droit dans une université française. Sont également autorisés à s'inscrire les titulaires de la capacité en droit ayant obtenu une moyenne de 15/20 à l'ensemble des épreuves des deux années.

Sont autorisés à s'inscrire en 3^{ème} année de Licence en Droit, les étudiants ayant validé les semestres 1 et 2 et 3 ou 4 ou ayant validé les semestres 1 et 2 ainsi que 50 crédits ECTS au cours des semestres 3 et 4.

Les candidats à une inscription en 1^{ère} année ou 2^{ème} année ou en 3^{ème} année de Licence par la voie du transfert, de la réorientation en cours d'études, de la validation d'acquis ou de la demande d'admission préalable (candidats de nationalité étrangère) devront avoir été autorisés à s'inscrire par les instances compétentes de l'Université Lumière Lyon 2.

2. Les inscriptions d'étudiants de l'Institut Catholique de Lyon sont acceptées dans la limite des capacités d'accueil suivantes :

- 1^{ère} année de Licence en Droit : 400 étudiants (dont 100 dans le département des Bouches-du-Rhône) ;
 - 2^{ème} année de Licence en Droit : 370 étudiants (dont 100 dans le département des Bouches-du-Rhône) ;
 - 3^{ème} année de Licence en Droit : 320 étudiants (dont 100 dans le département des Bouches-du-Rhône).
3. Les étudiants sont soumis au règlement de scolarité de l'Université Lumière Lyon 2, pour les dispositions communes à toutes les filières. **Les étudiants suivent les cours de la maquette figurant en annexe du présent avenant.**
4. La Faculté de Droit de l'Institut Catholique de Lyon prend en charge, pour les étudiants qu'elle a inscrits, l'organisation des enseignements, cours magistraux et travaux dirigés ainsi que les activités sportives. Les plans de cours et documents de TD font l'objet d'une communication réciproque par les enseignants de l'une et l'autre institution. Les tirages destinés aux étudiants sont assurés par chacune des Facultés. La mention « Convention avec l'Université Lumière Lyon 2 » apparaîtra sur les documents de la licence de la Faculté de Droit de l'Institut Catholique de Lyon.
5. Le contrôle des connaissances est assuré dans des conditions identiques pour l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non-inscrits simultanément dans les deux institutions.
Pour les épreuves donnant lieu à notation dans le cadre du contrôle continu, le programme (nombre, nature, pondération des épreuves) arrêté en début d'année, pour chaque série de travaux dirigés, par les enseignants de la Faculté de Droit et Science politique de l'Université Lumière Lyon 2, après concertation avec l'équipe pédagogique des deux Facultés, est valable pour tous les groupes.
Les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées pour tous les étudiants aux mêmes moments et sur des sujets définis en concertation, lorsqu'un sujet identique ne peut être retenu. Concernant les étudiants bénéficiant de ce partenariat, les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut Catholique de Lyon. Les sujets sont arrêtés en commun par les enseignants chargés des cours dans les deux institutions.
Chaque enseignant titulaire d'un cours à l'Institut Catholique de Lyon assure seul la correction des copies de ses étudiants. La correction est effectuée sur la base d'un barème établi en commun. Dans le cadre de la procédure de consultation des copies, les étudiants inscrits à l'Institut Catholique de Lyon peuvent solliciter une deuxième correction par l'enseignant en charge du cours à la Faculté de Droit et Science politique de Lyon 2 ou par l'enseignant concerné.
6. Les jurys délibèrent dans les conditions et selon les règles fixées par la réglementation nationale et le règlement de scolarité. Tous les enseignants ayant participé à la notation sont invités. Le jury au sens de l'article 19 de l'arrêté du 9 avril 1997, complété par les décisions du CEVU du 15 octobre 1999, comprend obligatoirement deux enseignants de la Faculté de

Droit de l'Institut Catholique de Lyon ayant participé aux enseignements de l'année concernée.

La proclamation des résultats est assurée par affichage dans les locaux de la Faculté de Droit et Science politique. Une copie est communiquée simultanément à l'Institut Catholique de Lyon.

7. La Faculté de Droit et Science politique de l'Université Lumière Lyon 2 assure la gestion administrative de la scolarité des étudiants communs aux deux institutions en ce qui concerne l'enregistrement des notes de contrôle continu et d'épreuves terminales, la confection des procès-verbaux d'examens, relevés de notes, attestations de diplômes, liste des étudiants admis. Les données nécessaires à ces opérations sont communiquées en temps utile, selon un calendrier établi et diffusé en début d'année.
8. Le coût forfaitaire par étudiant des prestations administratives fournies par la Faculté de Droit et Science politique s'élève à quarante-neuf (49) euros, cette somme pouvant faire l'objet d'une réévaluation périodique.
9. La Faculté de Droit et Science politique de l'Université Lumière Lyon 2 peut prêter son concours à un enseignement assuré dans le cadre de l'Institut Catholique de Lyon.
Les interventions pédagogiques assurées par des enseignants en poste à la Faculté de Droit et Science politique de l'Université Lumière Lyon 2 donneront lieu à une facturation spécifique établie par les services de la Faculté et adressée à l'Institut Catholique de Lyon sur la base du taux des indemnités pour enseignement complémentaire fixé par arrêté ministériel.
10. Cet avenant est valable pour l'année universitaire 2017/2018. Si aucune modification n'est apportée, l'avenant est reconduit tacitement chaque année, dans la limite de l'année universitaire 2020-2021 (fin du contrat quinquennal).
Toute modification de cet avenant, validée en conformité avec l'article 4 et 9 de la convention-cadre, entraînera la rédaction d'un nouvel avenant.

À Lyon, le 18/07/2017

Le Président de l'Université
Lumière Lyon 2



Le Recteur de l'Institut
Catholique de Lyon



UE E3. TD de spécialité (au choix) : Droit constitutionnel ou Droit pénal général ou Droit de la famille (17,5h TD)

UE TR3. Langues (21h TD), PPP (10,5h TD), TIC (7h CM & 7h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand espagnol ou italien) (21h TD), Méthodologie (21h TD) et PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD)**

- **Semestre 4.**

UE A4. Droit des obligations 2 (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B4. Droit administratif 2 (31,5h CM & 17,5h TD)

UE C4. **Droit privé : Droit commercial (31,5h CM) et Procédure pénale (31,5h CM)**

UE D4. Droit public : Droit de l'UE (31,5h CM – **l'enseignement est également proposé en anglais et au choix sous l'intitulé *EU Law : The Legal Order***) et Finances publiques (21h CM)

UE E4. TD de spécialité (au choix) : Droit commercial ou Droit de l'UE (**l'enseignement est également proposé en anglais et au choix sous l'intitulé *EU Law : The Legal Order***) ou Procédure pénale (17,5h TD)

UE TR4. Entrepreneuriat (10,5h TD) et Langues (21h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand espagnol ou italien) (21h TD), TIC (21h TD) et PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD)**

Troisième année

➤ **Parcours Droit privé**

- **Semestre 5.**

UE A5. Droit civil : Droit des obligations 3 (21h CM) et Droit des biens (21h CM)

UE B5. Procédure civile (31,5h CM & 17,5h TD)

UE C5. Droit des contrats spéciaux (31,5h CM & 17,5h TD)

UE D5. Droit social 1 (31,5h CM & 17,5h TD)

UE E5. Perspectives comparées : Systèmes juridiques comparés (21h CM) et *Common Law* (21h CM). **Le cours *Systèmes juridiques comparés* est également proposé en anglais (et au choix) sous l'intitulé *Comparative Legal Systems***

UE TR5. Entrepreneuriat (10,5 TD) et Langues (21h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Note de synthèse ou Introduction au droit notarial ou Introduction à la comptabilité (21h TD)**

- **Semestre 6.**

UE A6. Droit des sociétés (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B6. Droit social et droit pénal spécial : Droit social 2 (31,5h CM) et Droit pénal spécial (31,5h CM)

UE C6. Libertés fondamentales : Libertés fondamentales (31,5h CM & 17,5h TD)

UE D6. Droit fiscal (31,5h CM)

UE E6. TD de spécialité (au choix) : Droit social 2 ou Droit pénal spécial (17,5h TD)

UE TR6. Langues (21h TD), PPP (10,5h TD), TIC (7h CM & 7h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Droit de la presse ou Droit des étrangers et de la nationalité (21h CM)**

➤ Parcours Droit public

• Semestre 5.

UE A5. Droit administratif approfondi (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B5. Droit public des biens (31,5h CM & 17,5h TD)

UE C5. Droit international public (31,5h CM & 17,5h TD)

UE D5. Systèmes juridiques comparés et Droit des obligations : Systèmes juridiques comparés (21h CM – **l'enseignement de Systèmes juridiques comparés est également proposé en anglais et au choix sous l'intitulé : *Comparative Legal Systems***) et Droit des obligations (21h CM)

UE E5. Histoire des idées politiques (21h CM)

UE TR5. Entrepreneuriat (10,5 TD) et Langues (21h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Note de synthèse ou Introduction à la comptabilité (21h TD)**

• Semestre 6.

UE A6. Droit constitutionnel approfondi (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B6. Droit des collectivités territoriales (31,5h CM & 17,5h TD)

UE C6. Libertés fondamentales (31,5h CM & 17,5h TD)

UE D6. Droit de la fonction publique (21h CM) et Droit fiscal (31,5h CM)

UE E6. Histoire des idées politiques (21h CM)

UE TR6. Langues (21h TD), PPP (10,5h TD), TIC (7h CM & 7h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Droit de la presse ou Droit des étrangers et de la nationalité (21h CM)**

➤ Parcours Droit-Science politique

• Semestre 5.

UE A5. Droit administratif approfondi (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B5. Droit international public (31,5h CM & 17,5h TD)

UE C5. Systèmes juridiques comparés et droit public des biens : Systèmes juridiques comparés (21h CM – l'enseignement **de Systèmes juridiques comparés est également proposé en anglais (et au choix) sous l'intitulé *Comparative Legal Systems***) et Droit public des biens (31,5h CM)

UE D5. Action collective (21h CM)

UE E5. Action publique (21h CM & 17,5h TD)

UE TR5. Entrepreneuriat (10,5 TD) et Langues (21h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Note de synthèse ou Introduction à la comptabilité (21h TD)**

• Semestre 6.

UE A6. Droit des collectivités territoriales (31,5h CM & 17,5h TD)

UE B6. Droit : Droit constitutionnel approfondi (31,5h CM) et Libertés fondamentales (31,5h CM)

UE C6. TD de spécialité – Droit (au choix) : Droit constitutionnel approfondi ou Libertés fondamentales (17,5h TD)

UE D6. Science politique : Sociologie historique de l'État (21 h CM) et Politiques de l'UE (21h CM)

UE E6. TD de spécialité – Science politique (au choix) : Sociologie historique de l'État et Politiques de l'UE (17,5h TD)

UE TR6. Langues (21h TD), PPP (10,5h TD), TIC (7h CM & 7h TD). **Remplacé par LV1 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD), PPP ou Module de formation humaine ou LV2 (anglais, allemand, espagnol ou italien) (21h TD) et Droit de la presse ou Droit des étrangers et de la nationalité (21h CM)**

Liste des modules FH 2017/2018

I. Nouveaux Cours 17/18

- Internet, réseaux sociaux et développement actuel du numérique
- Comprendre et utiliser les technologies du numérique
- Découvrir les méthodes d'intelligence collective
- Europe : Humanisme et racines culturelles
- Europe : Sciences et techniques
- Europe : Histoire et géopolitique
- Photographie

II. Cours reprogrammés en 17/18

➤ *Semestre 1 (à confirmer)*

- Initiation à la psychologie
- Improvisation et prise de parole en public
- Relations internationales contemporaines
- Piloter le changement : s'engager, s'affirmer, convaincre
- Cinéma : Histoire(s) et langage des images
- Initiation à la langue des signes (niveau 1)
- Théâtre
- Ethique, déontologie et législation
- Mener à bien un projet au sein de votre Université
- Initiation à l'anthropologie des religions
- Innovation sociale et entrepreneuriat
- Are we living in a global culture? (cours en anglais)
- L'humanitaire : gestion des projets des ONG
- Apprentissage de l'interculturalité
- What is Europe ? (History and culture) (cours en anglais)
- Bénévolat : Accompagnement d'un projet associatif ou d'un projet d'engagement solidaire

➤ *Semestre 2 (à confirmer)*

- Improvisation et prise de parole en public
- Communication non violente
- Initiation à la psychologie
- Unité de l'Homme : Diversité des cultures
- Développement durable et engagement citoyen
- Ethique, déontologie et législation
- Initiation à la langue des signes (niveau 2)
- Découverte de la criminologie clinique
- Grands sujets de l'actualité mondiale
- Europe and its contemporary geo-political issues (cours en anglais)
- Anglais et culture américaine (cours en anglais)
- Initiation à la géopolitique
- Initiation au média radio
- Bénévolat : Accompagnement d'un projet associatif ou d'un projet d'engagement solidaire

III. Cours 16/17 supprimés

- Les clés d'une campagne de crowdfunding réussie – Application au cas des réfugiés d'Orient
- Personnalité et projet professionnel

┌ CFVU DU 26 JUIN 2020 ┐

PARTIE – ADOPTIONS

04/ RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ LICENCES NCU / CURSUS + (FDJVD)

04.01 Règlement de scolarité Licences NCU / Coursus + (FDJVD)

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

**Règlement de scolarité des Licence en droit, Licence en Administration économique et sociale
et Licence en Administration publique
MAJ : 4 mai 2020**

Le présent règlement déroge et se substitue intégralement au règlement général de scolarité Licence afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation des trois licences en droit, Administration économique et sociale (AES) et Administration publique dans le cadre de l'expérimentation « Nouveaux cursus à l'Université ».

I.- Dispositions générales

Article 1^{er}. Organisation générale de la licence

Le grade de licence est obtenu par la capitalisation de 180 crédits ECTS attestant des différentes compétences acquises par l'étudiant·e. Les études conduisant au grade de licence sont organisées en blocs de connaissances et de compétences constituant un regroupement cohérent de modules (UE). Chaque module (UE) est composé d'un ou plusieurs éléments pédagogiques (EP) proposés au cours du même semestre.

1.1 Les blocs de connaissances et de compétences et les modules

1.1.1 Les blocs de connaissances et de compétences

1.1.1.1 Organisation générale des blocs de connaissances et de compétences

Les blocs de connaissances et de compétences structurant la licence sont répartis en quatre catégories : compétences disciplinaires, compétences linguistiques, compétences transversales et compétences professionnelles. Chaque catégorie se voit attribuer un nombre de crédits ECTS :

- Compétences disciplinaires : 140 crédits ECTS
- Compétences linguistiques : 15 crédits ECTS
- Compétences préprofessionnelles et professionnelles : 10 crédits ECTS
- Compétences transversales : 15 crédits ECTS

1.1.1.2 Particularités des blocs de connaissances et de compétences de compétences disciplinaires

Les blocs de connaissances et de compétences relevant des compétences disciplinaires sont répartis entre compétences principales, compétences connexes et compétences d'ouverture.

Les *compétences principales* correspondent à un contenu disciplinaire garantissant la cohérence du parcours de l'étudiant·e avec la mention du diplôme préparé. Elles représentent 90 crédits ECTS.

Les *compétences connexes* sont des compétences périphériques aux compétences principales permettant aux étudiant·e-s de personnaliser leurs parcours en fonction de leurs objectifs professionnels. Elles correspondent à 30 crédits ECTS.

Les *compétences d'ouverture* sont des compétences disciplinaires générales communes à plusieurs mentions de licence, permettant aux étudiant·e-s de se réorienter au terme de leur 1^{ère} année d'inscription. Elles correspondent à 20 crédits ECTS.

1.1.2 Les modules

Les modules sont des unités d'enseignement (UE) semestrielles comprenant un ou plusieurs éléments pédagogiques. Ils comprennent à la fois des cours magistraux, des travaux dirigés et/ou des enseignements à distance. L'ensemble des modules est rattaché à un bloc de connaissances et de compétences.

Les modules disciplinaires sont rattachés à un bloc de connaissances et de compétences et à une catégorie de compétences : principales, connexes ou d'ouverture.

1.2 Inscription et organisation de la scolarité

Les inscriptions en licence sont annuelles. En accord avec l'équipe pédagogique, les étudiant·e-s choisissent différents modules afin de constituer leur formation.

Faculté de droit Julie-Victoire Daubié

Campus BDR - Bâtiment Cléo - 4 bis, rue de l'Université - F69365 Lyon Cedex 07

<http://fdsp.univ-lyon2.fr> - guillaume.protiere@univ-lyon2.fr

Article 2. Validation du parcours de formation

Les blocs de connaissances et de compétences, les modules et les éléments pédagogiques validés (par une moyenne supérieure ou égale à 10/20) sont définitivement acquis et capitalisables conformément aux [articles 15](#) et [16](#) de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

2.1 Validation des compétences disciplinaires

Les compétences disciplinaires sont validées par types de compétences (principales, connexes et d'ouverture) sans compensation entre les trois catégories.

Chaque type de compétences est validé :

- Par capitalisation lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20,
- Par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20. Quand une ou plusieurs UE ont été validées antérieurement (capitalisation, validation d'acquis), la moyenne est calculée sur l'ensemble des UE, celles antérieurement acquises et celles nouvellement acquises pour le semestre considéré. Une UE acquise par équivalence entre dans le système de compensation à hauteur de la note attribuée par la commission pédagogique (10/20 par défaut).

Par exception, et afin de garantir la correcte progression des étudiant·e·s, les modules disciplinaires suivis au cours d'une année d'inscription sont validés par capitalisation annuelle dès lors :

- que la moyenne générale annuelle (calculée à partir des notes obtenues à l'ensemble des modules suivis) est supérieure ou égale à 10/20,
- et que la moyenne obtenue aux modules de compétences principales (calculée selon les modalités précisées à l'alinéa précédent) est supérieure ou égale à 10/20.

2.2 Validation des compétences linguistiques, professionnelles et transversales

Les compétences linguistiques, préprofessionnelles et professionnelles et transversales forment chacune un bloc de connaissances et de compétences. Aucune compensation n'est possible entre ces trois blocs.

Chaque bloc de connaissances et de compétences est validé :

- Par capitalisation lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20
- Par compensation entre UE, lorsqu'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 entre les moyennes obtenues pour chacune des UE affectée de son coefficient respectif a été atteinte. Quand une ou plusieurs UE ont été validées antérieurement (capitalisation, validation d'acquis), la moyenne est calculée sur l'ensemble des UE, celles antérieurement acquises et celles nouvellement acquises pour le semestre considéré. Une UE acquise par équivalence entre dans le système de compensation à hauteur de la note attribuée par la commission pédagogique (10/20 par défaut).

Par exception, et afin de garantir la correcte progression des étudiant·e·s, les modules linguistiques et transversaux suivis au cours de d'une année sont validés par capitalisation annuelle dès lors que la moyenne obtenue par leur compensation est supérieure ou égale à 10/20.

2.3 Validation des unités d'enseignement

Une UE est définitivement validée :

- par capitalisation, lorsque chacun des EP la constituant a été validé,
- par compensation entre EP, sans note éliminatoire, lorsque la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.

L'acquisition de l'UE donne droit à des crédits ECTS.

2.4 Validation des éléments pédagogiques

Un élément pédagogique est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant·e est supérieure ou égale à 10/20. Il donne droit à des ECTS.

Faculté de droit Julie-Victoire Daubié

Campus BDR - Bâtiment Cléo - 4 bis, rue de l'Université - F69365 Lyon Cedex 07

<http://fdsp.univ-lyon2.fr> - guillaume.protiere@univ-lyon2.fr

2.5 Modalité de contrôle des connaissances (MCC) :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Le contrôle continu est organisé durant les semestres d'enseignement. Il est constitué d'épreuves dont l'organisation et la fréquence sont laissées à la libre appréciation de l'enseignant et précisées en début d'année (avec un minimum de deux évaluations). Il ne fait pas nécessairement l'objet de convocation et n'est pas inscrit dans le calendrier des examens. L'assiduité est obligatoire, elle fait partie intégrante de l'évaluation.

Les épreuves prévues en contrôle terminal se déroulent pendant la session d'examen inscrite au calendrier universitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances doivent être communiquées aux étudiants dans le mois qui suit le début des cours.

2.6 Enseignements diffusés en ligne : règles à respecter

Certains enseignements sont diffusés sur les sites et services en ligne de l'Université Lumière Lyon 2 hébergés sur le domaine univ-lyon2.fr. Les droits d'utilisation des enseignements en ligne sont régis par les termes de la licence *creative commons* « Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification ». Cette licence permet aux étudiant·es de partager, reproduire, distribuer et communiquer les contenus à condition de ne pas les modifier, de ne pas les utiliser à des fins commerciales et de citer leurs auteurs.

Article 3. Absences, assiduité (article modifié par la CFVU du 16/12/2016)

L'assiduité est obligatoire, y compris pour les enseignements dispensés en ligne.

La présence en TD doit être vérifiée et formalisée par l'enseignant·e. Toute absence devra faire l'objet d'un document, indiquant son motif légitime*, communiqué à l'enseignant·e et/ou au secrétariat.

Tout·e étudiant·e non dispensé·e d'assiduité à cet enseignement, est déclaré·e **ABI** à la première session d'examen, dès la 2^{ème} absence constatée et injustifiée dans un TD. L'étudiant·e pourra se présenter à l'examen de 2^e session.

En cas d'absence aux épreuves de contrôle continu ou d'examen terminal :

1/ Si l'EP est validé par un examen terminal¹ :

L'absence se traduit par la saisie d'une absence dans l'application de gestion. L'indication saisie au résultat varie selon que l'absence a été justifiée et formalisée par un document administratif communiqué au secrétariat dans un délai de 8 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Un **ABJ** sera alors saisi pour une absence justifiée et un **ABI** pour une absence injustifiée.

2/ Si l'EP est validé par un contrôle continu² :

Dans le cadre du contrôle continu, toute absence injustifiée à une des épreuves de contrôle continu entraîne l'absence de note (ABI) pour cette épreuve.

En revanche, en cas d'absence justifiée, il appartient au responsable de l'élément pédagogique de déterminer la manière dont cette absence est prise en compte.

Si les absences concernent l'ensemble des épreuves de CC, les mêmes indications que pour un examen terminal (ABJ ou ABI) seront portées au résultat de cet enseignement.

Rappel : l'étudiant·e ne peut être exclu·e d'un TD en raison de ses absences.

Néanmoins, en cas de défaillance constatée à un EP (élément pédagogique ou enseignement) en fin de session, le jury aura la possibilité de permettre le calcul de la compensation à l'UE en mettant zéro à l'EP concerné.

¹ Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, l'absence en raison d'un événement exceptionnel et non prévisible, ou d'un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, les autres motifs seront appréciés par l'enseignant·e et l'autorité administrative.

² **Contrôle continu ou CC** : il se déroule pendant les séances d'enseignement, doit comporter plusieurs épreuves ou évaluations, et peut être combiné avec une épreuve d'examen terminal. Les étudiant·es dispensé·es d'assiduité, les étudiant·es qui ont eu plus de deux absences en TD, sur décision de l'enseignant·e, ne peuvent plus être évalué·es de cette façon.

Examen Terminal ou ET : il se déroule pendant la session d'examen prévue au calendrier universitaire, il peut concerner les étudiant·es dispensé·es d'assiduité, tou·te·s les étudiant·es de cet enseignement dès lors qu'il s'agisse d'un seul examen, ou d'une combinaison avec le CC.

Article 4. Conseil de perfectionnement

Conformément à l'[article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, des conseils de perfectionnement réunissant des représentant·e·s des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels BIATSS, des étudiants et du monde professionnel sont institués. Ils sont chargés de mettre en œuvre un ou des dispositifs d'évaluation.

Article 5. La césure

Le [décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics](#) dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur instaure une possibilité de césure au cours du cursus de l'étudiant à l'université.

Le dispositif et la procédure réglementant la demande de césure sont décrits en annexe 3 et ont été validés par la CFVU du 12 février 2016.

II.- Les jurys et examens

Une charte des examens est jointe en annexe1 au présent règlement général de scolarité.

Article 6. Sessions d'examen

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre.

La première session est organisée prioritairement en contrôle continu. La notation de contrôle continu est le résultat d'épreuves de natures diverses (interrogations écrites ou orales, épreuves écrites communes effectuées pendant les semaines de cours, etc.), avec un minimum de deux notes attribuées, et évaluées sur l'ensemble du semestre.

Les épreuves terminales se déroulent sous forme d'épreuves écrites et/ou orales, pendant la session d'examen prévue au calendrier universitaire, et conformément aux Modalités de Contrôle des Connaissances votées en début de chaque année universitaire. Les épreuves écrites du contrôle terminal sont prévues avec des copies anonymées.

La seconde session se déroule sous forme d'épreuves écrites anonymes ou orales. L'accès à la seconde session ne peut être refusé en cas d'absence à la première session.

En cas d'échec à la première session et de non validation d'une UE, l'étudiant·e ne peut repasser à la seconde session du même semestre que les éléments pédagogiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.

Pour les UE non validées à la première session, les étudiant·e·s ont le choix de se présenter ou non à la deuxième session pour les éléments pédagogiques pour lesquels ils n'ont pas obtenu la moyenne.

En cas de non présentation à la deuxième session, la note de l'élément pédagogique obtenue en première session est automatiquement prise en compte. En cas de présentation à la deuxième session, la meilleure des deux notes est retenue pour la délibération de jury.

Article 7. Le jury

L'équipe pédagogique en charge d'une UE valide les notes attribuées au titre de la session considérée. La moyenne obtenue entre dans le calcul de la compensation au sein de la catégorie de compétences concernée, affectée d'un coefficient égal au nombre de crédits qui lui sont attachés.

En application de l'article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, le/la Président·e du jury, son/sa suppléant·e et les membres du jury sont nommé·e·s par arrêté du/de la Président·e de l'université.

Les jurys comprennent au moins une moitié d'enseignant·e·s-chercheur·e·s, d'enseignant·e·s ou de chercheur·e·s participant à la formation parmi lesquels le/la président·e du jury est nommé·e, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

L'arrêté de composition des jurys fait l'objet d'un affichage avant le commencement des épreuves.

Article 8. Validation de parcours

À l'issue d'une session d'examens et pour chaque mention des domaines de Licence, le/la doyen·ne ou le/la directeur/trice de la composante de rattachement, par délégation du/de la Président·e de l'Université, est chargé·e au vu des décisions de jury :

- d'arrêter la liste des étudiant·e·s admis·e·s aux différents semestres,
- d'arrêter la liste des étudiant·e·s admis·e·s à s'inscrire en année supérieure,

Faculté de droit Julie-Victoire Daubié

Campus BDR - Bâtiment Clio - 4 bis, rue de l'Université - F69365 Lyon Cedex 07

<http://fdsp.univ-lyon2.fr> - guillaume.protiere@univ-lyon2.fr

- d'arrêter la liste des étudiant·e·s ayant obtenu le diplôme.

Article 9. Délivrance du diplôme

Le diplôme de licence est délivré lorsque l'étudiant·e a obtenu 180 crédits ECTS dans les conditions définies ci-dessus.

Article 10. Mention de Licence

Les résultats globaux donnent lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues à ces semestres :

- à partir de 16/20 : mention très bien
- à partir de 14/20 : mention bien
- à partir de 12/20 : mention assez-bien.

L'étudiant·e qui obtient la meilleure moyenne au terme de la licence se voit délivrer le titre honorifique de « major·e de promotion ».

III - Le régime spécial d'études (RSE)

Article 11. Bénéficiaires du régime spécial d'études

Le régime spécial d'études prévoit l'aménagement des emplois du temps. Si un aménagement n'est pas possible, la dispense d'assiduité (totale ou partielle) est proposée, sur demande aux étudiant·e·s, notamment ceux :

- exerçant une activité professionnelle (au moins de 17,5 h/semaine) ;
- chargé·e·s de famille ;
- assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (élus des conseils de l'établissement, élus nationaux, membres des organisations étudiantes engagés dans des fonctions à responsabilités, élus au CROUS, etc.) ;
- handicapé·e·s (cf. annexe II) ;
- bénéficiant du statut de sportif/ve de haut niveau, musicien·ne de haut niveau, ou inscrit·e·s dans la classe danse-études du Pôle universitaire lyonnais.

Les étudiant·e·s bénéficiant d'une dispense d'assiduité reçoivent, par courrier et/ou par courrier électronique une convocation aux épreuves des examens pour chacune des deux sessions.

Article 12. La dispense d'assiduité

La dispense d'assiduité est une modalité du régime spécial d'étude.

Les étudiant·e·s concerné·e·s par une dispense d'assiduité doivent impérativement établir une demande par semestre auprès de leur service de scolarité au plus tard à la fin de la troisième semaine de cours du semestre concerné et toujours avant d'avoir dû passer une évaluation de contrôle continu. L'imprimé de demande de dispense d'assiduité est à retirer auprès du secrétariat de scolarité ou à télécharger sur le site web de la Faculté.

Pour les étudiant·e·s dispensé·e·s d'assiduité, le contrôle des connaissances est organisé en examen terminal.

Les étudiant·e·s dispensé·e·s d'assiduité ne peuvent en aucun cas passer les épreuves de contrôle continu pour lesquelles la dispense d'assiduité a été demandée.

La dispense d'assiduité ne concerne que les éléments pédagogiques évalués en contrôle continu. La composante de rattachement est compétente, pour ce qui la concerne, afin d'accorder cette dispense.

Le Centre de langue (CDL) est compétent pour la demande concernant les modules de Langue de communication 1 & 2 ; l'Institut de la communication (ICOM) est compétent pour les TIC.

L'UFR de rattachement est seule compétente dans le cas d'une demande de dispense d'assiduité totale, mais doit en informer le CDL et l'ICOM pour les EP les concernant.

CODES LISTES	code diplôme : NLFD321 / 968	DROIT CONVENTION ICLY				Contrat 2016/2020		
	code étape : FD128 / 199	LICENCE 1ère Année				CFVU : 06/09/2019 Modif :		
	NLFD321	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
L1FDYS01	FDYS0101	SEMESTRE 1 DROIT ICLY					30	
OBLIGATOIRE	FDYOP101	COMPETENCES PRINCIPALES						
L1FDY1OP	FDYP0101	UE INTRODUCTION AU DROIT ET AUX JURIDICTIONS					52	5
L1FDYP01	FDYC0101	ENS	Introduction au droit	CM	31	1		
	FDYC0201	ENS	Institutions juridictionnelles	CM	21	1		
L1FDYP02	FDYP0201	UE DROIT DES PERSONNES					48,5	5
L1FDYP02	FDYC0301	ENS	Droit des personnes	CM	31	1		
	FDYT0101	ENS	Droit des personnes	TD	17,5	1		
L1FDYP03	FDYP0301	UE THEORIE GENERALE DE L'ETAT					48,5	5
L1FDYP03	FDYC0401	ENS	Théorie générale de l'état	CM	31	1		
	FDYT0201	ENS	Théorie générale de l'état	TD	17,5	1		
ET	FDYOP201	COMPETENCES D'OUVERTURE						
L1FDY2OP	FDYOP301	CHOI 1 UE AU CHOIX PARMIS >>						
L1FDY3OP	FDYV0101	UE HISTOIRE DU DROIT					21	5
L1FDYV01	FDYC0501	ENS	Histoire du droit	CM	21	1		
	OU							
L1FDYV02	FDYV0201	UE APPROCHE DU MONDE CONTEMPORAIN					21	5
L1FDYV02	FDYC0601	ENS	Approche du monde contemporain	CM	21	1		
	ou							
L1FDYV02	FDYC0701	ENS	Global Contemporary Issues	CM	21	1		
	ET							
L1FDYV03	FDYV0301	UE PROPEDEUTIQUE					38,5	5
L1FDY4OP	FDYT0301	ENS	Propédeutique universitaire - TICE	TD	17,5	1		
	FDYOP401	et 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>						
	FDYT0401	ENS	LV2	TD	21	1		
	FDYT0501	ENS	PPP	TD	21	1		
	FDYT0601	ENS	Formation humaine	TD	21	1		
OBLIGATOIRE		COMPETENCES TRANSVERSALES						
L1FDYR01	FDYR0101	UE TRANSVERSALES					42	5
L1FDYR01	FDYT0701	ENS	Méthodologie juridique	TD	21	1		
	FDYT0801	ENS	LV1	TD	21	1		
L2FDYS02	FDYS0102	SEMESTRE 2 DROIT ICLY					30	
OBLIGATOIRE	FDYOP102	COMPETENCES PRINCIPALES						
L2FDY1OP	FDYP0102	UE DROIT DE LA FAMILLE					48,5	5
L2FDYP01	FDYC0102	ENS	Droit de la famille	CM	31	1		
	FDYT0102	ENS	Droit de la famille	TD	17,5	1		
L2FDYP02	FDYP0202	UE DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES					69,5	5
L2FDYP02	FDYC0202	ENS	Droit constitutionnel de la Ve république	CM	31	1		
	FDYT0202	ENS	Droit constitutionnel de la Ve république	TD	17,5	1		
	FDYC0302	ENS	Institutions administratives	CM	21	1		
L2FDYP03	FDYP0302	UE INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES					31	5
L2FDYP03	FDYC0402	ENS	Institutions internationales et européennes	CM	31	1		
	ou							
L2FDYP03	FDYC0502	ENS	International and European Institutions	CM	31	1		
ET	FDYOP202	COMPETENCES D'OUVERTURE						
L2FDY2OP	FDYOP302	CHOI 1 UE AU CHOIX PARMIS >>						
L2FDY3OP	FDYV0102	UE HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE FRANCAISE					38,5	5
L2FDYV01	FDYC0602	ENS	Histoire constitutionnelle française	CM	21	1		
	FDYT0302	ENS	Histoire constitutionnelle française	TD	17,5	1		
OU								
L2FDYV02	FDYV0202	UE PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS FONDAMENTAUX					38,5	5
L2FDYV02	FDYC0702	ENS	Protection internationale des droits fondamentaux	CM	21	1		
	FDYT0402	ENS	Protection internationale des droits fondamentaux	TD	17,5	1		
ET								
L2FDYV03	FDYV0302	UE PROPEDEUTIQUE					38,5	5
L2FDY4OP	FDYT0502	ENS	Propédeutique universitaire - TICE	TD	17,5	1		
	FDYOP402	et 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>						
	FDYT0602	ENS	LV2	TD	21	1		
	FDYT0702	ENS	PPP	TD	21	1		
	FDYT0802	ENS	Formation humaine	TD	21	1		
OBLIGATOIRE		COMPETENCES TRANSVERSALES						
L2FDYR01	FDYR0102	UE TRANSVERSALES					42	5
L2FDYR01	FDYT0902	ENS	LV1	TD	21	1		
	FDYT1002	ENS	Méthodologie juridique	TD	21	1		

CODES LISTES	NLF0321 / 968	DROIT			KF V2 26/10/2020
		Convention ICly			CFVU :
L2FD2282	code étape : FD228 / 201	LICENCE 2ème Année			Modif :
	codes APOGEE	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H coeff crédits
L2FDY513	2FDY5013	SEMESTRE 3 DROIT (ICly)			30
OBLIGATOIRE		2FDYCO13	COMPETENCES PRINCIPALES >>		20
L2FDYC13	2FDYPO23	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5
L2FDYP23	2FDYC033	ENS	Droit des obligations 1	CM	31,5
	2FDYT233	ENS	Droit des obligations 1	TD	17,5
L2FDYP33	2FDYPO33	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5
	2FDYC043	ENS	Droit administratif 1	CM	31,5
L2FDYP43	2FDYT243	ENS	Droit administratif 1	TD	17,5
	2FDYPO43	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT PENAL			49 5
L2FDYP53	2FDYC053	ENS	Droit pénal général	CM	31,5
	2FDYPO53	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT COMMERCIAL			49 5
L2FDYP63	2FDYC063	ENS	Droit commercial	CM	31,5
	2FDYPO63	UE 1 CHOIX DU TD			
L2FDY253	2FDYT253	1TD AU CHOIX >>			
	2FDYT263	ENS	Droit pénal général	TD	17,5
L2FDY263	2FDYT263	ENS	Droit commercial	TD	17,5
	ET		2FDYCO23	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>	
L2FDYC23	2FDYV013	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			42 5
L2FDYV13	2FDYOP23	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>			
		ENS	Introduction au droit privé des Etats européens	CM	21
L2FDY023	2FDYC073	ENS	Introduction to the Private Law of European Countries	CM	21
		2FDYC083			
L2FDY033	2FDYOP33	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>			
		ENS	Introduction au droit public des Etats européens	CM	21
L2FDYV23	2FDYC103	ENS	Introduction to the Public Law of European Countries	CM	21
		2FDYV023	UE 2 CONNAITRE L'HISTOIRE DE LA PENSEE JURIDIQUE ET POLITIQUE		
L2FDYV23	2FDYC113	ENS	Histoire de la pensée juridique	CM	21
	2FDYC123	ENS	Histoire des idées politiques 1	CM	21
OBLIGATOIRE		2FDYCO33	COMPETENCE TRANSVERSALE >>		5
L2FDYC33	2FDYR013	UE 3 TRANSVERSALES			42 5
L2FDYR13	2FDYT273	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21
		2FDYT283	ENS	Méthodologie	TD
L2FDYO43	2FDYOP43	CHOI 1 ens au choix >>			
	2FDYT293	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21
	2FDYT303	ENS	PPP	TD	21
	2FDYT313	ENS	FH	TD	21
	2FDYT323	ENS	Clinique juridique	TD	21
L2FDY514	2FDY5014	SEMESTRE 4 DROIT (ICly)			30
OBLIGATOIRE		2FDYCO14	COMPETENCES PRINCIPALES >>		20
L2FDYC14	2FDYPO24	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5
L2FDYP24	2FDYC054	ENS	Droit des obligations 2	CM	31,5
	2FDYT194	ENS	Droit des obligations 2	TD	17,5
L2FDYP34	2FDYPO34	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5
	2FDYC054	ENS	Droit administratif 2	CM	31,5
L2FDYP44	2FDYT204	ENS	Droit administratif 2	TD	17,5
	ET		2FDYCO24	LES 2 COMPETENCES AVEC CM ET 1 TD AU CHOIX >>	
L2FDYC24	2FDYPO44	UE 1 CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE			49 5
L2FDYP44	2FDYC074	1 CM AU CHOIX >>			
		ENS	Droit de l'Union européenne	CM	31,5
L2FDYP54	2FDYC084	ENS	EU Law	CM	31,5
		2FDYPO54	UE 1 CONNAITRE LES PROCEDURES PENALE ET CIVILE		
L2FDYP64	2FDYC094	ENS	Procédure pénale	CM	31,5
	2FDYPO64	UE 1 CHOIX DU TD			
L2FDYT214	2FDYT224	1TD AU CHOIX >>			
		ENS	Droit de l'Union européenne	TD	17,5
		2FDYT234	ENS	EU Law	TD
L2FDYT234	2FDYT234	ENS	Procédure pénale	TD	17,5
	ET		2FDYCO34	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>	
L2FDYC34	2FDYV014	UE 2 COMPRENDRE LES ENJEUX CONTEMPORAINS			42 5
L2FDYV14	2FDYC104	ENS	Droit et enjeux de la transformation numérique	CM	21
		2FDYC114	ENS	Histoire des idées politiques 2	CM
L2FDYV24	2FDYV024	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5
		2FDYC124	ENS	La citoyenneté de l'Union européenne : les libertés des citoyens européens	CM
L2FDYV24	2FDYC134	ENS	Droit et enjeux internationaux du changement climatique	CM	21
	OBLIGATOIRE		2FDYCO44	COMPETENCE TRANSVERSALE >>	
L2FDYC44	2FDYR014	UE 3 TRANSVERSALES			5
L2FDYR14	2FDYT244	ENS	TIC	TD	21
		2FDYT254	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD
L2FDYO34	2FDYOP34	CHOI 1 ens au choix parmi >>			
	2FDYT264	ENS	PPP	TD	21
	2FDYT274	ENS	FH	TD	21
	2FDYT284	ENS	Clinique juridique	TD	21
	2FDYT294	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21

CODES LISTES	NLFb321 / 968	DROIT / PIM ALLEMAND			KF V2 26/10/2020		
		Convention ICly			CFVU :		
L2FY2IA2	code étape :	LICENCE 2ème Année			Modif :		
	FY2IA / 201	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits
L2FDYS23	2FDYS023	SEMESTRE 3 DROIT (ICly) - PIM ALLEMAND			30		
OBLIGATOIRE	2FDYCO13	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYP23	2FDYP023	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5		
	2FDYCO33 2FDYT233	ENS	Droit des obligations 1	CM	31,5		
L2FDYP33	2FDYP033	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5		
	2FDYCO43 2FDYT243	ENS	Droit administratif 1	CM	31,5		
L2FDYP43	2FDYP043	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT PENAL			49 5		
	2FDYCO53	ENS	Droit pénal général	CM	31,5		
L2FDYP53	2FDYP053	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT COMMERCIAL			49 5		
	2FDYCO63	ENS	Droit commercial	CM	31,5		
L2FDYP63	2FDYP063	UE 1 CHOIX DU TD			17,5		
	2FDYT253 2FDYT263	ENS	Droit pénal général	TD	17,5		
ET	2FDYCO23	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC23	2FDYV013	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			42 5		
	2FDYOP23 2FDYCO73 2FDYCO83	ENS	Introduction au droit privé des Etats européens	CM	21		
L2FDY033	2FDYOP33 2FDYCO93 2FDYCI03	ENS	Introduction to the Private Law of European Countries	CM	21		
	2FDYV023	UE 2 CONNAITRE L'HISTOIRE DE LA PENSEE JURIDIQUE ET POLITIQUE			42 5		
L2FDYV23	2FDYCI13 2FDYCI23	ENS	Introduction au droit public des Etats européens	CM	21		
		ENS	Introduction to the Public Law of European Countries	CM	21		
OBLIGATOIRE	2FDYCO43	COMPETENCE TRANSVERSALE >>			5		
L2FDYC43	2FDYR023	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROITALLEMAND ICly			5		
	2FDYT273 2FDYT283 2FDYT293 2JIFA013	ENS	LV1 (anglais)	TD	21		
L2FDYR23		ENS	Méthodologie	TD	21		
		ENS	LV2 Allemand (ICly)	TD	21		
		ENS	1. Einführung in das Rechtssystem / 2. Zivilrecht (allemand)	CM	21		
L2FDYS24	2FDYS024	SEMESTRE 4 DROIT (ICly) - PIM ALLEMAND			30		
OBLIGATOIRE	2FDYCO14	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYC14	2FDYP024	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5		
	2FDYCO54 2FDYT194	ENS	Droit des obligations 2	CM	31,5		
L2FDYP24		ENS	Droit des obligations 2	TD	17,5		
	2FDYP034	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5		
L2FDYP34	2FDYCO54 2FDYT204	ENS	Droit administratif 2	CM	31,5		
		ENS	Droit administratif 2	TD	17,5		
ET	2FDYCO24	LES 2 COMPETENCES AVEC CM ET 1 TD AU CHOIX >>			5		
L2FDYC24	2FDYP044	UE 1 CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE			31,5 5		
	2FDYCO74 2FDYCO84	ENS	Droit de l'Union européenne	CM	31,5		
L2FDYP44		ENS	EU Law	CM	31,5		
	2FDYP054	UE 1 CONNAITRE LES PROCEDURES PENALE ET CIVILE			5		
L2FDYP54	2FDYCO94	ENS	Procédure pénale	CM	31,5		
	2FDYP064	UE 1 CHOIX DU TD			17,5		
L2FDYP64	2FDYT214 2FDYT224 2FDYT234	ENS	Droit de l'Union européenne	TD	17,5		
		ENS	EU Law	TD	17,5		
		ENS	Procédure pénale	TD	17,5		
ET	2FDYCO34	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC34	2FDYV014	UE 2 COMPRENDRE LES ENJEUX CONTEMPORAINS			42 5		
	2FDYCO104 2FDYCO114	ENS	Droit et enjeux de la transformation numérique	CM	21		
L2FDYV14		ENS	Histoire des idées politiques 2	CM	21		
	2FDYV024	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5		
L2FDYV24	2FDYCI124 2FDYCI134	ENS	La citoyenneté de l'Union européenne : les libertés des citoyens européens	CM	21		
		ENS	Droit et enjeux internationaux du changement climatique	CM	21		
OBLIGATOIRE	2FDYCO54	COMPETENCES LINGUISTIQUES, TRANSVERSALES ET PREPROFESSIONNELLES			5		
L2FDYC54	2FDYR024	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ALLEMAND ICly			5		
	2FDYT244 2FDYT254 2FDYT294 2JIFA014	ENS	TIC	TD	21		
L2FDYR24		ENS	LV1 (anglais)	TD	21		
		ENS	LV2 Allemand (ICly)	TD	21		
		ENS	Verfassungsrecht (Allemand)	CM	21		

CODES LISTES	NLFd321 / 968	DROIT / PIM ESPAGNOL			KF V2 26/10/2020			
		convention ICly			CFVU :			
L2FY2IE2	code étape :	LICENCE 2ème Année			Modif :			
	FY2IE / 201	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
L2FDYS23	2FDYS033	SEMESTRE 3 DROIT (ICly) - PIM ESPAGNOL			30			
OBLIGATOIRE		2FDYCO13	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYP23	2FDYP023	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5			
	2FDYC033 2FDYT233	ENS	Droit des obligations 1	CM	31,5			
		ENS	Droit des obligations 1	TD	17,5			
L2FDYP33	2FDYP033	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5			
	2FDYC043 2FDYT243	ENS	Droit administratif 1	CM	31,5			
		ENS	Droit administratif 1	TD	17,5			
L2FDYP43	2FDYP043	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT PENAL			49 5			
	2FDYC053	ENS	Droit pénal général	CM	31,5			
L2FDYP53	2FDYP053	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT COMMERCIAL			49 5			
	2FDYC063	ENS	Droit commercial	CM	31,5			
L2FDYP63	2FDYP063	UE 1 CHOIX DU TD			17,5			
	2FDYT253 2FDYT263	ENS	Droit pénal général	TD	17,5			
		ENS	Droit commercial	TD	17,5			
ET		2FDYOP23	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC23	2FDYV013	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			42 5			
	2FDYOP23 2FDYC073 2FDYC083	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>						
		ENS	Introduction au droit privé des Etats européens	CM	21			
		ENS	Introduction to the Private Law of European Countries	CM	21			
L2FDY033	2FDYOP33 2FDYC093 2FDYC103	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>						
		ENS	Introduction au droit public des Etats européens	CM	21			
		ENS	Introduction to the Public Law of European Countries	CM	21			
L2FDYV23	2FDYV023	UE 2 CONNAITRE L'HISTOIRE DE LA PENSEE JURIDIQUE ET POLITIQUE			42 5			
	2FDYC113 2FDYC123	ENS	Histoire de la pensée juridique	CM	21			
		ENS	Histoire des idées politiques 1	CM	21			
OBLIGATOIRE		2FDYC053	COMPETENCES LINGUISTIQUES, TRANSVERSALES ET PREPROFESSIONNELLES >>			5		
L2FDYC53	2FDYR033	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICly						
	2FDYT053 2FDYT063 2FDYT073 2JIFE013	ENS	LV1 (anglais)	TD	21			
		ENS	Méthodologie	TD	21			
		ENS	LV2 Espagnol (ICly)	TD	21			
		ENS	1. Introducción al derecho / 2. Derecho civil (español)	CM	21			
L2FDYS34	2FDYS034	SEMESTRE 4 DROIT (ICly) - PIM ESPAGNOL			30			
OBLIGATOIRE		2FDYC014	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYC14	2FDYP024	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5			
	2FDYC054 2FDYT194	ENS	Droit des obligations 2	CM	31,5			
		ENS	Droit des obligations 2	TD	17,5			
L2FDYP34	2FDYP034	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5			
	2FDYC054 2FDYT204	ENS	Droit administratif 2	CM	31,5			
		ENS	Droit administratif 2	TD	17,5			
ET		2FDYC024	LES 2 COMPETENCES AVEC CM ET 1 TD AU CHOIX >>			5		
L2FDYC24	2FDYP044	UE 1 CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE			31,5 5			
	2FDYC074 2FDYC084	1 CM AU CHOIX >>						
		ENS	Droit de l'Union européenne	CM	31,5			
		ENS	EU Law	CM	31,5			
L2FDYP54	2FDYP054	UE 1 CONNAITRE LES PROCEDURES PENALE ET CIVILE			5			
	2FDYC094	ENS	Procédure pénale	CM	31,5			
L2FDYP64	2FDYP064	UE 1 CHOIX DU TD			17,5			
	2FDYT214 2FDYT224 2FDYT234	ENS	Droit de l'Union européenne	TD	17,5			
		ENS	EU Law	TD	17,5			
		ENS	Procédure pénale	TD	17,5			
ET		2FDYC034	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC34	2FDYV014	UE 2 COMPRENDRE LES ENJEUX CONTEMPORAINS			42 5			
	2FDYC104 2FDYC114	ENS	Droit et enjeux de la transformation numérique	CM	21			
		ENS	Histoire des idées politiques 2	CM	21			
L2FDYV24	2FDYV024	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5			
	2FDYC124 2FDYC134	ENS	La citoyenneté de l'Union européenne : les libertés des citoyens européens	CM	21			
		ENS	Droit et enjeux internationaux du changement climatique	CM	21			
OBLIGATOIRE		2FDYC064	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5		
L2FDYC64	2FDYR034	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICly						
	2FDYT064 2FDYT074 2FDYT114 2JIFE014	ENS	TIC	TD	21			
		ENS	LV1 (anglais)	TD	21			
		ENS	LV2 Espagnol (ICly)	TD	21			
		ENS	Derecho constitucional (español)	CM	21			

CODES LISTES	NLFb321 / 968	DROIT / PIM ITALIEN			KF V2 26/10/2020		
		Convention ICly			CFVU :		
L2FY2II2	code étape :	LICENCE 2ème Année			Modif :		
	FY2II / 201	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits
L2FDYS43	2FDYS043	SEMESTRE 3 DROIT (ICly) - PIM ITALIEN			30		
OBLIGATOIRE	2FDYCO13	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYP23	2FDYPO23	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5		
	2FDYC033 2FDYT233	ENS Droit des obligations 1	CM	31,5	TD	17,5	
L2FDYP33	2FDYPO33	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5		
	2FDYC043 2FDYT243	ENS Droit administratif 1	CM	31,5	TD	17,5	
L2FDYP43	2FDYPO43	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT PENAL			49 5		
	2FDYC053	ENS Droit pénal général	CM	31,5			
L2FDYP53	2FDYPO53	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT COMMERCIAL			49 5		
	2FDYC063	ENS Droit commercial	CM	31,5			
L2FDYP63	2FDYPO63	UE 1 CHOIX DU TD			17,5		
	2FDYT253 2FDYT263	ENS Droit pénal général	TD	17,5	ENS Droit commercial	TD	17,5
ET	2FDYOP23	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC23	2FDYV013	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			42 5		
L2FDYV13 L2FDY023	2FDYOP23	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	2FDYC073 2FDYC083	ENS Introduction au droit privé des Etats européens	CM	21	ENS Introduction to the Private Law of European Countries	CM	21
L2FDY033	2FDYOP33	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	2FDYC093 2FDYC103	ENS Introduction au droit public des Etats européens	CM	21	ENS Introduction to the Public Law of European Countries	CM	21
L2FDYV23	2FDYV023	UE 2 CONNAITRE L'HISTOIRE DE LA PENSEE JURIDIQUE ET POLITIQUE			42 5		
	2FDYC113 2FDYC123	ENS Histoire de la pensée juridique	CM	21	ENS Histoire des idées politiques 1	CM	21
OBLIGATOIRE	2FDYC063	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5		
L2FDYC63	2FDYR043	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN ICly					
L2FDYR43	2FDYT053	ENS LV1 (anglais)	TD	21			
	2FDYT063	ENS Méthodologie	TD	21			
	2FDYT073	ENS LV2 Italien (ICly)	TD	21			
	2JIFI013	ENS 1. Introduzione al diritto /2. Diritto civile (italien)	CM	21			
L2FDYS44	2FDYS044	SEMESTRE 4 DROIT (ICly) - PIM ITALIEN			30		
OBLIGATOIRE	2FDYC014	COMPETENCES PRINCIPALES >>			20		
L2FDYC14	2FDYPO24	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT DES OBLIGATIONS			49 5		
	2FDYC054 2FDYT194	ENS Droit des obligations 2	CM	31,5	ENS Droit des obligations 2	TD	17,5
L2FDYP34	2FDYPO34	UE 1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LE DROIT ADMINISTRATIF			49 5		
	2FDYC054 2FDYT204	ENS Droit administratif 2	CM	31,5	ENS Droit administratif 2	TD	17,5
ET	2FDYCO24	LES 2 COMPETENCES AVEC CM ET 1 TD AU CHOIX >>			5		
L2FDYC24	2FDYPO44	UE 1 CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE			49 5		
	2FDYC074 2FDYC084	ENS Droit de l'Union européenne	CM	31,5	ENS EU Law	CM	31,5
L2FDYP54	2FDYPO54	UE 1 CONNAITRE LES PROCEDURES PENALE ET CIVILE			5		
	2FDYC094	ENS Procédure pénale	CM	31,5			
L2FDYP64	2FDYPO64	UE 1 CHOIX DU TD			17,5		
	2FDYT214	ENS Droit de l'Union européenne	TD	17,5			
	2FDYT224	ENS EU Law	TD	17,5			
	2FDYT234	ENS Procédure pénale	TD	17,5			
ET	2FDYCO34	1 COMPETENCE CONNEXE AU CHOIX >>			5		
L2FDYC34	2FDYV014	UE 2 COMPRENDRE LES ENJEUX CONTEMPORAINS			42 5		
	2FDYC104 2FDYC114	ENS Droit et enjeux de la transformation numérique	CM	21	ENS Histoire des idées politiques 2	CM	21
L2FDYV24	2FDYV024	UE 2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5		
	2FDYC124 2FDYC134	ENS La citoyenneté de l'Union européenne : les libertés des citoyens européens	CM	21	ENS Droit et enjeux internationaux du changement climatique	CM	21
OBLIGATOIRE	2FDYC074	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5		
L2FDYC74	2FDYR044	UE UE TR4 TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN					
L2FDYR44	2FDYT064	ENS TIC	TD	21			
	2FDYT074	ENS LV1 (anglais)	TD	21			
	2FDYT114	ENS LV2 Italien (ICly)	TD	21			
	2JIFI014	ENS Diritto costituzionale (italien)	CM	21			

CODES LISTES	code diplôme : NLFD321 / 177	DROIT PRIVE				KF V2 26/10/2020		
	code étape : FD328 / 201	Convention ICLy				CFVU :		
L3FD3283	code étape : FD328 / 201	LICENCE 3ème Année				Modif :		
L3FDY045	codes APOGEE	Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
L3FDY045	3FDYOP45		CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMIS >> 3FDYS015 OU 3ZATSMO5					
L3FDYS15	3FDYS015		SEMESTRE 5 DROIT PRIVE (ICLy)				30	
OBLIGATOIRE	3FDYCO15		COMPETENCES PRINCIPALES				10	
L3FDY15								
L3FDY15	3FDYP015		UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE				49 5	
	3FDYC035	ENS	Procédure civile	CM	31,5			
	3FDYT045	ENS	Procédure civile	TD	17,5			
ET	3FDYCO25		1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>					
L3FDYC25								
L3FDY25	3FDYP025		UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS				49 5	
	3FDYC045	ENS	Droit des contrats spéciaux	CM	31,5			
	3FDYT055	ENS	Droit des contrats spéciaux	TD	17,5			
L3FDY35	3FDYP035		UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL				75 49 5	
	3FDYC055	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail	CM	31,5			
	3FDYT065	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail	TD	17,5			
ET	3FDYCO35		2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>				74 10	
L3FDYC35								
L3FDYV15	3FDYV015		UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL				42 5	
	3FDYC065	ENS	Droit des obligations 3	CM	21			
	3FDYC075	ENS	Droit des biens	CM	21			
L3FDYV25	3FDYV025		UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS				49 5	
	3FDYC045	ENS	Droit des contrats spéciaux	CM	31,5			
	3FDYT055	ENS	Droit des contrats spéciaux	TD	17,5			
L3FDYV35	3FDYV035		UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL				75 49 5	
	3FDYC055	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail	CM	31,5			
	3FDYT065	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail	TD	17,5			
L3FDYV45	3FDYV045		UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES				42 5	
L3FDY055	3FDYOP55		CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC085	ENS	Systèmes juridiques comparés	CM	21			
	3FDYC095	ENS	Comparative Legal Systems	CM	21			
L3FDY065	3FDYOP65		CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC105	ENS	Common law (FR)	CM	21			
	3FDYC115	ENS	Common law (EN)	CM	21			
ET	3FDYCO45		1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>				5	
L3FDY45								
L3FDYV55	3FDYV055		UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES				5	
	3FDYC125	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données	CM	21			
	3FDYC135	ENS	Ethique du commerce international et compliance	CM	21			
L3FDYV65	3FDYV065		UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL				5	
	3FDYC145	ENS	Introduction au droit international privé	CM	21			
	3FDYC155	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)	CM	21			
L3FDYV75	3FDYV075		UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS				5	
	3FDYC165	ENS	Ethique et déontologie des professions du droit	CM	21			
	3FDYC175	ENS	Transformation numérique des professions du droit	CM	21			
OBLIGATOIRE	3FDYCO55		COMPETENCES LINGUISTIQUES, TRANSVERSALES ET PREPROFESSIONNELLES				5	
L3FDYC55								
L3FDYR15	3FDYR015		UE TRANSVERSALES				5	
L3FDY075	3FDYT075	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21			
	3FDYOP75		CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>					
	3FDYC185	ENS	Comptabilité	CM	21			
	3FDYC195	ENS	Note de synthèse	CM	21			
	3FDYC205	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	CM	21			
L3FDY085	3FDYOP85		CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>					
	3FDYT085	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21			
	3FDYT095	ENS	FH	TD	21			
	3FDYT105	ENS	PPP	TD	21			
	3FDYT115	ENS	Clinique juridique	TD	21			

L3FDYO46	3FDYOP46	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARI >> 3FDYS016 OU 3ZATSMO6				
L3FDYS16	3FDYS016	SEMESTRE 6 DROIT PRIVE (ICLy)			30	
OBLIGATOIRE		3FDYCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>			10
L3FDYC16	3FDYP016	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			84	49
L3FDYP16	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales	CM	31,5	
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales	TD	17,5	
ET		3FDYCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>			
L3FDYC26	3FDYP026	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			75	49
L3FDYP26	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés	CM	31,5	
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés	TD	17,5	
L3FDYP36	3FDYP036	UE1 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			86	49
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial	CM	31,5	
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial	TD	17,5	
L3FDYP46	3FDYP046	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			71	49
	3FDYC056	ENS	Droit social 2	CM	31,5	
	3FDYT046	ENS	Droit social 2	TD	17,5	
ET		3FDYCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			74
L3FDYC36	3FDYV016	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			75	5
L3FDYV16	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés	CM	31,5	
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés	TD	17,5	
L3FDYV26	3FDYV026	UE2 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			86	5
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial	CM	31,5	
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial	TD	17,5	
L3FDYV36	3FDYV036	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			71	5
	3FDYC056	ENS	Droit social 2	CM	31,5	
	3FDYT046	ENS	Droit social 2	TD	17,5	
L3FDYV46	3FDYV046	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES				5
	3FDYC066	ENS	Droit fiscal	CM	31,5	
L3FDYV56	3FDYV056	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL				5
L3FDYO56	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE	CM	21	
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>				
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international	CM	21	
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law	CM	21	
L3FDYV66	3FDYV066	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES				5
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers	CM	21	
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (reponsabilité et PI)	CM	21	
L3FDYV76	3FDYV076	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS				5
	3FDYC126	ENS	MARD	CM	21	
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury	TD	21	
OBLIGATOIRE		3FDYCO46	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5
L3FDYC46	3FDYR016	UE TRANSVERSALE				5
L3FDYR16	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21	
L3FDYO66	3FDYOP66	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARI >>				
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers	CM	21	
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances	CM	21	
	3FDYC156	ENS	Introduction au droit de la consommation	CM	21	
	3FDYC166	ENS	Action publique	CM	21	
L3FDYO76	3FDYOP76	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARI >>				
	3FDYT076	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)	TD	21	
	3FDYT086	ENS	FH	TD	21	
	3FDYT096	ENS	PPP	TD	21	
	3FDYT106	ENS	Clinique juridique	TD	21	

CODES LISTES	code diplôme : NLFD321 / 178		DROIT PUBLIC		KF V2 26/10/2020		
	code étape : FD329 / 201		Convention ICly		CFVU :		
L3FD3293		LICENCE 3ème Année		Modif :			
codes APOGEE	Type	INTITULE		TD/CM	Nb H	coeff	crédits
L3FDU045	3FDUOP45	CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMIS >> 3FDUS015 OU 3ZATSMO5					
L3FDUS15	3FDUS015	SEMESTRE 5 DROIT PUBLIC (ICly)					30
OBLIGATOIRE	3FDUCO15	COMPETENCES PRINCIPALES >>					10
L3FDUC15							
L3FDY15	3FDY015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE				49	5
	3FDYC025	ENS	Procédure civile		CM	31,5	
	3FDYT015	ENS	Procédure civile		TD	17,5	
ET	3FDUCO25	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>					
L3FDUC25							
L3FDUP15	3FDUP015	UE1 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE				49	5
	3FDUC025	ENS	Droit international public		CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public		TD	17,5	
L3FDUP25	3FDUP025	UE1 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS				49	5
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens		CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens		TD	17,5	
ET	3FDUCO35	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>					10
L3FDUC35							
L3FDUV15	3FDUV015	UE2 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE				49	5
	3FDUC025	ENS	Droit international public		CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public		TD	17,5	
L3FDUV25	3FDUV025	UE2 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS				49	5
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens		CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens		TD	17,5	
L3FDYV45	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES				42	5
L3FDYO55	3FDYOP55	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC095	ENS	Systèmes juridiques comparés		CM	21	
	3FDYC105	ENS	Comparative Legal Systems		CM	21	
L3FDYO65	3FDYOP65	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC115	ENS	Common law (FR)		CM	21	
	3FDYC125	ENS	Common law (EN)		CM	21	
L3FDYV15	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL				42	5
	3FDYC055	ENS	Droit des obligations 3		CM	21	
	3FDYC065	ENS	Droit des biens		CM	21	
L3FDUV35	3FDUV035	UE2 APPROFONDIR LE DROIT PUBLIC				63	5
	3FDUC045	ENS	Droit administratif approfondi		CM	31,5	
	3FDUC055	ENS	Droit constitutionnel approfondi		CM	31,5	
ET	3FDUCO45	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>					5
L3FDUC45							
L3FDYV55	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES					5
	3FDYC135	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données		CM	21	
	3FDYC145	ENS	Ethique du commerce international et compliance		CM	21	
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL					5
	3FDYC155	ENS	Introduction au droit international privé		CM	21	
	3FDYC165	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)		CM	21	
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS					5
	3FDYC175	ENS	Ethique et déontologie des professions du droit		CM	21	
	3FDYC185	ENS	Transformation numérique des professions du droit		CM	21	
OBLIGATOIRE	3FDUCO55	COMPETENCE TRANSVERSALE >>					5
L3FDUC55							
L3FDUR15	3FDUR015	UE TRANSVERSALES				63	5
L3FDYO75	3FDYT075	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)		TD	21	
	3FDYOP75	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>					
	3FDYC195	ENS	Comptabilité		CM	21	
	3FDYC205	ENS	Note de synthèse		CM	21	
	3FDYC215	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire		CM	21	
L3FDYO85	3FDYOP85	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>					
	3FDYT085	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)		TD	21	
	3FDYT095	ENS	FH		TD	21	
	3FDYT105	ENS	PPP		TD	21	
	3FDYT115	ENS	Clinique juridique		TD	21	

L3FDUO46	3FDUOP46	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDUS016 OU 3ZATSMO6							
L3FDUS16	3FDUS016	SEMESTRE 6 DROIT PUBLIC (ICLy)							30
OBLIGATOIRE	3FDUCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>							10
L3FDUC16	3FDUP006	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION				49			5
L3FDYP06	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales			CM	31,5		
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales			TD	17,5		
ET	3FDUCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>							
L3FDUC26	3FDUP016	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES				49			5
L3FDUP16	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales			CM	31,5		
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales			TD	17,5		
L3FDUP26	3FDUP026	UE1 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS				42			5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques			CM	21		
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique			CM	21		
ET	3FDUCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>							15
L3FDUC36	3FDUV016	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES				49			5
L3FDUV16	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales			CM	31,5		
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales			TD	17,5		
L3FDUV26	3FDUV026	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES				31,5			5
	3FDUC066	ENS	Droit fiscal			CM	31,5		
L3FDUV36	3FDUV036	UE2 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS				42			5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques			CM	21		
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique			CM	21		
L3FDUV46	3FDUV046	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL							5
L3FDYO56	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE			CM	21		
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>							
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international			CM	21		
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law			CM	21		
L3FDUV56	3FDUV056	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES							5
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers			CM	21		
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (responsabilité et PI)			CM	21		
L3FDUV66	3FDUV066	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS							5
	3FDYC126	ENS	MARD			CM	21		
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury			TD	21		
OBLIGATOIRE	3FDUCO46	COMPETENCE TRANSVERSALE >>							5
L3FDUR06	3FDUR016	UE TRANSVERSALE							5
L3FDUR16	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais, espagnol, allemand ou italien)			TD	21		
L3FDUO86	3FDUOP86	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>							
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers			CM	21		
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances			CM	21		
L3FDYO76	3FDYC166	ENS	Action publique			CM	21		
	3FDYOP76	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>							
	3FDYT076	ENS	LV2 (anglais, espagnol, allemand ou italien)			TD	21		
	3FDYT086	ENS	FH			TD	21		
	3FDYT096	ENS	PPP			TD	21		
	3FDYT106	ENS	Clinique juridique			TD	21		

CODES LISTES	code diplôme :	DROIT PUBLIC				KF V2 26/10/2020	
	NLFD321 / 184	Convention ICly / PIM ALLEMAND				CFVU :	
L3FU3IA3	code étape :	LICENCE 3ème Année				Modif :	
L3FU3IA3	FU3IA / 201						
L3FDUO55	codes APOGEE	Type	INTITULE		TD/CM	Nb H	coeff crédits
	3FDUOP55	CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMY >>	3FDUS025 OU 3ZATS0M05				
	3FDUS25	SEMESTRE 5 DROIT PUBLIC / PIM ALLEMAND (ICly)					30
OBLIGATOIRE	3FDUC015	COMPETENCES PRINCIPALES >>					10
L3FDUC15							
	3FDYP015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE					49 5
L3FDYP15							
	3FDYC025	ENS	Procédure civile		CM	31,5	
	3FDYT015	ENS	Procédure civile		TD	17,5	
ET	3FDUC025	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>					
L3FDUC25							
	3FDUP015	UE1 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE					49 5
L3FDUP15							
	3FDUC025	ENS	Droit international public		CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public		TD	17,5	
	3FDUP025	UE1 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS					49 5
L3FDUP25							
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens		CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens		TD	17,5	
ET	3FDUC035	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>					10
L3FDUC35							
	3FDUV015	UE2 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE					49 5
L3FDUV15							
	3FDUC025	ENS	Droit international public		CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public		TD	17,5	
	3FDUV025	UE2 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS					49 5
L3FDUV25							
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens		CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens		TD	17,5	
	3FDV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES					42 5
L3FDV45							
L3FDYO55							
	3FDYOP55	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC095	ENS	Systèmes juridiques comparés		CM	21	
	3FDYC105	ENS	Comparative Legal Systems		CM	21	
ET							
L3FDYO65							
	3FDYOP65	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>					
	3FDYC115	ENS	Common law (FR)		CM	21	
	3FDYC125	ENS	Common law (EN)		CM	21	
	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL					42 5
L3FDYV15							
	3FDYC055	ENS	Droit des obligations 3		CM	21	
	3FDYC065	ENS	Droit des biens		CM	21	
	3FDUV035	UE2 APPROFONDIR LE DROIT PUBLIC					63 5
L3FDUV35							
	3FDUC045	ENS	Droit administratif approfondi		CM	31,5	
	3FDUC055	ENS	Droit constitutionnel approfondi		CM	31,5	
ET	3FDUC045	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>					5
L3FDUC45							
	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES					5
L3FDYV55							
	3FDYC135	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données		CM	21	
	3FDYC145	ENS	Ethique du commerce international et compliance		CM	21	
	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL					5
L3FDYV65							
	3FDYC155	ENS	Introduction au droit international privé		CM	21	
	3FDYC165	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)		CM	21	
	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS					5
L3FDYV75							
	3FDYC175	ENS	Ethique et déontologie des professions du droit		CM	21	
	3FDYC185	ENS	Transformation numérique des professions du droit		CM	21	
OBLIGATOIRE	3FDUC065	COMPETENCE TRANSVERSALE >>					5
L3FDUC65							
	3FDUR025	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ALLEMAND ICly					5
L3FDYR25							
	3FDYT075	ENS	LV1 (anglais)		TD	21	
	3FDYT085	ENS	LV2 Allemand (ICly)		TD	21	
	3JIFA015	ENS	1. Schuldrecht 2. Handelsrecht		CM	21	
	3FDYOP75	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMY >>					
	3FDYC195	ENS	Comptabilité		CM	21	
	3FDYC205	ENS	Note de synthèse		CM	21	
	3FDYC215	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire		CM	21	

L3FDUO56	3FDUOP56	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDUS026 OU 3ZATSMO6				
L3FDUS26	3FDUS026	SEMESTRE 6 DROIT PUBLIC / PIM ALLEMAND (ICLy)			30	
OBLIGATOIRE		3FDUCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>			10
L3FDUC16						
L3FDYP06	3FDUP006	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			49	5
	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales	CM	31,5	
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales	TD	17,5	
ET		3FDUCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>			
L3FDUC26						
L3FDUP16	3FDUP016	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUP26	3FDUP026	UE1 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
ET		3FDUCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			15
L3FDUC36						
L3FDUV16	3FDUV016	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUV26	3FDUV026	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES			31,5	5
	3FDUC066	ENS	Droit fiscal	CM	31,5	
L3FDUV36	3FDUV036	UE2 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
L3FDUV46	3FDUV046	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL				5
L3FDYO56	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE	CM	21	
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>				
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international	CM	21	
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law	CM	21	
L3FDUV56	3FDUV056	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES				5
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers	CM	21	
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (responsabilité et PI)	CM	21	
L3FDUV66	3FDUV066	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS				5
	3FDYC126	ENS	MARD	CM	21	
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury	TD	21	
OBLIGATOIRE		3FDUCO56	COMPETENCE TRANSVERSALE >>			5
L3FDUC56						
L3FDYR26	3FDUR026	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ALLEMAND ICLY				
L3FDUO86	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)	TD	21	
	3FDYT076	ENS	LV2 Allemand (ICLy)	TD	21	
	3JIFA016	ENS	Grundrechte	CM	21	
	3FDUOP86	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>				
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers	CM	21	
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances	CM	21	
	3FDYC166	ENS	Action publique	CM	21	

CODES LISTES	code diplôme :	DROIT PUBLIC						KF V2 26/10/2020			
	code étape :	Convention ICly / PIM ESPAGNOL						CFVU :			
L3FU3IE3	codes APOGEE	Type	LICENCE 3ème Année						Modif :		
L3FDU065	3FDUOP65	INTITULE									
L3FDUS35	3FDUS035	SEMESTRE 5 DROIT PUBLIC (ICly)								30	
OBLIGATOIRE	3FDUCO15	COMPETENCES PRINCIPALES >>								10	
L3FDUC15	3FDYP015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE								49 5	
L3FDYP15	3FDYC025	ENS	Procédure civile						CM	31,5	
	3FDYT015	ENS	Procédure civile						TD	17,5	
ET	3FDUCO25	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>								5	
L3FDUC25	3FDUP015	UE1 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE								49 5	
L3FDUP15	3FDUC025	ENS	Droit international public						CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public						TD	17,5	
L3FDUP25	3FDUP025	UE1 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS								49 5	
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens						CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens						TD	17,5	
ET	3FDUCO35	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>								10	
L3FDUC35	3FDUV015	UE2 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE								49 5	
L3FDUV15	3FDUC025	ENS	Droit international public						CM	31,5	
	3FDUT035	ENS	Droit international public						TD	17,5	
L3FDUV25	3FDUV025	UE2 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS								49 5	
	3FDUC035	ENS	Droit public des biens						CM	31,5	
	3FDUT045	ENS	Droit public des biens						TD	17,5	
L3FDYV45	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES								42 5	
	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES								42 5	
L3FDYV55	3FDYOP55	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>									
	3FDYC095	ENS	Systèmes juridiques comparés						CM	21	
	3FDYC105	ENS	Comparative Legal Systems						CM	21	
L3FDYV65	3FDYOP65	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>									
	3FDYC115	ENS	Common law (FR)						CM	21	
	3FDYC125	ENS	Common law (EN)						CM	21	
L3FDYV15	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL								42 5	
	3FDYC055	ENS	Droit des obligations 3						CM	21	
	3FDYC065	ENS	Droit des biens						CM	21	
L3FDUV35	3FDUV035	UE2 APPROFONDIR LE DROIT PUBLIC								63 5	
	3FDUC045	ENS	Droit administratif approfondi						CM	31,5	
	3FDUC055	ENS	Droit constitutionnel approfondi						CM	31,5	
ET	3FDUCO45	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>								5	
L3FDUC45	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES								5	
L3FDYV55	3FDYC135	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données						CM	21	
	3FDYC145	ENS	Éthique du commerce international et compliance						CM	21	
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL								5	
	3FDYC155	ENS	Introduction au droit international privé						CM	21	
	3FDYC165	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)						CM	21	
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS								5	
	3FDYC175	ENS	Éthique et déontologie des professions du droit						CM	21	
	3FDYC185	ENS	Transformation numérique des professions du droit						CM	21	
OBLIGATOIRE	3FDUCO75	COMPETENCE TRANSVERSALE >>								5	
L3FDUC75	3FDUR035	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICly									
L3FDYR35	3FDYT075	ENS	LV1 (anglais)						TD	21	
	3FDYT085	ENS	LV2 Espagnol (ICly)						TD	21	
	3JIFE015	ENS	1. Derecho de obligaciones 2. Derecho mercantil						CM	21	
	3FDYOP75	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>									
	3FDYC195	ENS	Comptabilité						CM	21	
	3FDYC205	ENS	Note de synthèse						CM	21	
	3FDYC215	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire						CM	21	

L3FDU066	3FDUOP66	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDUS036 OU 3ZATSMO6				
L3FDUS36	3FDUS036	SEMESTRE 6 DROIT PUBLIC (ICLy)			30	
OBLIGATOIRE	3FDUC016	COMPETENCES PRINCIPALES >>			10	
L3FDUC16						
L3FDY066	3FDUP006	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			49	5
	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales	CM	31,5	
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales	TD	17,5	
ET	3FDUC026	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>			15	
L3FDUC26						
L3FDUP16	3FDUP016	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUP26	3FDUP026	UE1 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
ET	3FDUC036	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			15	
L3FDUC36						
L3FDUV16	3FDUV016	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUV26	3FDUV026	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES			31,5	5
	3FDUC066	ENS	Droit fiscal	CM	31,5	
L3FDUV36	3FDUV036	UE2 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
L3FDUV46	3FDUV046	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5	
L3FDY056	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE	CM	21	
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>				
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international	CM	21	
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law	CM	21	
L3FDUV56	3FDUV056	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES			5	
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers	CM	21	
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (responsabilité et PI)	CM	21	
L3FDUV66	3FDUV066	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS			5	
	3FDYC126	ENS	MARD	CM	21	
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury	TD	21	
OBLIGATOIRE	3FDUC066	COMPETENCE TRANSVERSALE >>			5	
L3FDUC66						
L3FDYR36	3FDUR036	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICLy			5	
L3FDUO86	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)	TD	21	
	3FDYT076	ENS	LV2 Espagnol (ICLy)	TD	21	
	3JIFE016	ENS	Derechos fundamentales y libertades públicas	CM	21	
	3FDUOP86	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>				
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers	CM	21	
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances	CM	21	
	3FDYC166	ENS	Action publique	CM	21	

CODES LISTES	code diplôme : NLFD321 / 186	DROIT PUBLIC						KF V2 26/10/2020		
	code étape : FU3II / 201	Convention ICly / PIM ITALIEN						CFVU :		
L3FU3II3	codes APOGEE	Type	INTITULE				TD/CM	Nb H	coeff	crédits
L3FDU075	3FDUOP75	CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMY >> 3FDUS045 OU 3ZATSMS05								
L3FDUS45	3FDUS045	SEMESTRE 5 DROIT PUBLIC / PIM ITALIEN (ICly)							30	
OBLIGATOIRE 3FDUC015 COMPETENCES PRINCIPALES >> 10										
L3FDUC15	3FDY015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE							49	5
L3FDYP15	3FDY025	ENS	Procédure civile				CM	31,5		
	3FDY015	ENS	Procédure civile				TD	17,5		
ET 3FDUC025 1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>										
L3FDUC25	3FDY015	UE1 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE							49	5
L3FDUP15	3FDY025	ENS	Droit international public				CM	31,5		
	3FDY035	ENS	Droit international public				TD	17,5		
L3FDUP25	3FDY025	UE1 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS							49	5
	3FDY035	ENS	Droit public des biens				CM	31,5		
	3FDY045	ENS	Droit public des biens				TD	17,5		
ET 3FDUC035 2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >> 10										
L3FDUC35	3FDY015	UE2 CONNAITRE LES REGLES REGISSANT LA VIE INTERNATIONALE PUBLIQUE							49	5
L3FDUV15	3FDY025	ENS	Droit international public				CM	31,5		
	3FDY035	ENS	Droit international public				TD	17,5		
L3FDUV25	3FDY025	UE2 CONNAITRE LES REGLES RELATIVES AU DOMAINE ET AUX BIENS PUBLICS							49	5
	3FDY035	ENS	Droit public des biens				CM	31,5		
	3FDY045	ENS	Droit public des biens				TD	17,5		
L3FDYV45	3FDY045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES							42	5
L3FDY055	3FDYOP55	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
	3FDY095	ENS	Systèmes juridiques comparés				CM	21		
	3FDY105	ENS	Comparative Legal Systems				CM	21		
L3FDY065	3FDYOP65	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
	3FDY115	ENS	Common law (FR)				CM	21		
	3FDY125	ENS	Common law (EN)				CM	21		
L3FDYV15	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL							42	5
	3FDY055	ENS	Droit des obligations 3				CM	21		
	3FDY065	ENS	Droit des biens				CM	21		
L3FDUV35	3FDYV035	UE2 APPROFONDIR LE DROIT PUBLIC							63	5
	3FDY045	ENS	Droit administratif approfondi				CM	31,5		
	3FDY055	ENS	Droit constitutionnel approfondi				CM	31,5		
ET 3FDUC045 1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >> 5										
L3FDUC45	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES							5	
L3FDYV55	3FDY135	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données				CM	21		
	3FDY145	ENS	Ethique du commerce international et compliance				CM	21		
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL							5	
	3FDY155	ENS	Introduction au droit international privé				CM	21		
	3FDY165	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)				CM	21		
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS							5	
	3FDY175	ENS	Ethique et déontologie des professions du droit				CM	21		
	3FDY185	ENS	Transformation numérique des professions du droit				CM	21		
OBLIGATOIRE 3FDUC085 COMPETENCES TRANSVERSALES >>										
L3FDUC85	3FDUR045	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN ICly							5	
L3FDYR45	3FDY075	ENS	LV1 (anglais)				TD	21		
	3FDY085	ENS	LV2 Italien (ICly)				TD	21		
	3JIFI015	ENS	1. Diritto delle obbligazioni 2. Diritto commerciale				CM	21		
	3FDYOP75	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMY >>								
	3FDY195	ENS	Comptabilité				CM	21		
	3FDY205	ENS	Note de synthèse				CM	21		
	3FDY215	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire				CM	21		

L3FDU076	3FDUOP76	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDUS046 OU 3ZATSMO6				
L3FDUS46	3FDUS046	SEMESTRE 6 DROIT PUBLIC / PIM ITALIEN (ICLy)			30	
OBLIGATOIRE	3FDUCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>			10	
L3FDUC16	3FDUP06	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			49	5
L3FDYP06	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales	CM	31,5	
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales	TD	17,5	
ET	3FDUCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>				
L3FDUC26	3FDUP016	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
L3FDUP16	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUP26	3FDUP026	UE1 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
ET	3FDUCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			15	
L3FDUC36	3FDUV016	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES			49	5
L3FDUV16	3FDUC036	ENS	Droit des collectivités territoriales	CM	31,5	
	3FDUT036	ENS	Droit des collectivités territoriales	TD	17,5	
L3FDUV26	3FDUV026	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES			31,5	5
	3FDUC066	ENS	Droit fiscal	CM	31,5	
L3FDUV36	3FDUV036	UE2 CONNAITRE LES REGLES APPLICABLES AU FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS			42	5
	3FDUC046	ENS	Finances publiques	CM	21	
	3FDUC056	ENS	Droit de la fonction publique	CM	21	
L3FDUV46	3FDUV046	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL				5
L3FDY056	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE	CM	21	
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>				
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international	CM	21	
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law	CM	21	
L3FDUV56	3FDUV056	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES				5
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers	CM	21	
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (responsabilité et PI)	CM	21	
L3FDUV66	3FDUV066	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS				5
	3FDYC126	ENS	MARD	CM	21	
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury	TD	21	
OBLIGATOIRE	3FDUCO76	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5	
L3FDUC76	3FDUR046	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN ICLy				
L3FDYR46	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)	TD	21	
	3FDYT076	ENS	LV2 Italien (ICLy)	TD	21	
	3JIFI016	ENS	Diritti fondamentali	CM	21	
L3FDU086	3FDUOP86	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>				
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers	CM	21	
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances	CM	21	
	3FDYC166	ENS	Action publique	CM	21	

CODES LISTES	code diplôme : NLFD321 / 181	DROIT PRIVE						KF V2 26/10/2020				
		Convention ICly / PIM ALLEMAND						CFVU :				
L3FY3IA3	code étape : FY3TA / 201	LICENCE 3ème Année						Modif :				
codes APOGEE	Type	INTITULE					TD/CM	Nb H	coeff	crédits		
L3FDYO95	3FDYOP95	CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMY >> 3FDYS025 OU 3ZATSM05										
L3FDYS25	3FDYS025	SEMESTRE 5 DROIT PRIVE / PIM ALLEMAND (ICly)								30		
OBLIGATOIRE	3FDYCO15	COMPETENCES PRINCIPALES >>								10		
L3FDYC15												
L3FDYP15	3FDYP015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE								49	5	
	3FDYC035	ENS	Procédure civile						CM	31,5		
	3FDYT045	ENS	Procédure civile						TD	17,5		
ET	3FDYCO25	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>										
L3FDYC25												
L3FDYP25	3FDYP025	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS								49	5	
	3FDYC045	ENS	Droit des contrats spéciaux						CM	31,5		
	3FDYT055	ENS	Droit des contrats spéciaux						TD	17,5		
L3FDYP35	3FDYP035	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL								75	49	5
	3FDYC055	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail						CM	31,5		
	3FDYT065	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail						TD	17,5		
ET	3FDYCO35	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>								74	10	
L3FDYC35												
L3FDYV15	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL								42	5	
	3FDYC065	ENS	Droit des obligations 3						CM	21		
	3FDYC075	ENS	Droit des biens						CM	21		
L3FDYV25	3FDYV025	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS								49	5	
	3FDYC045	ENS	Droit des contrats spéciaux						CM	31,5		
	3FDYT055	ENS	Droit des contrats spéciaux						TD	17,5		
L3FDYV35	3FDYV035	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL								75	49	5
	3FDYC055	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail						CM	31,5		
	3FDYT065	ENS	Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail						TD	17,5		
L3FDYV45	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES								42	5	
L3FDYO55	3FDYOP55	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>										
	3FDYC085	ENS	Systèmes juridiques comparés						CM	21		
	3FDYC095	ENS	Comparative Legal Systems						CM	21		
L3FDYO65	3FDYOP65	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>										
	3FDYC105	ENS	Common law (FR)						CM	21		
	3FDYC115	ENS	Common law (EN)						CM	21		
ET	3FDYCO45	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>								5		
L3FDYC45												
L3FDYV55	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES								5		
	3FDYC125	ENS	Enjeux et cadre légal de la protection des données						CM	21		
	3FDYC135	ENS	Ethique du commerce international et compliance						CM	21		
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL								5		
	3FDYC145	ENS	Introduction au droit international privé						CM	21		
	3FDYC155	ENS	Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)						CM	21		
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS								5		
	3FDYC165	ENS	Ethique et déontologie des professions du droit						CM	21		
	3FDYC175	ENS	Transformation numérique des professions du droit						CM	21		
OBLIGATOIRE	3FDYCO65	COMPETENCES TRANSVERSALES >>								5		
L3FDYC65												
L3FDYR25	3FDYR025	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ALLEMAND ICly										
	3FDYT075	ENS	LV1 (anglais)						TD	21		
	3FDYT085	ENS	LV2 Allemand (ICly)						TD	21		
	3JIFA015	ENS	1. Schuldrecht 2. Handelsrecht						CM	21		
L3FDYO75	3FDYOP75	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMY >>										
	3FDYC185	ENS	Comptabilité						CM	21		
	3FDYC195	ENS	Note de synthèse						CM	21		
	3FDYC205	ENS	Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire						CM	21		

L3FDY086	3FDYOP086	CHOIX 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDYS026 OU 3ZATSM06									
L3FDYS26	3FDYS026	SEMESTRE 6 DROIT PRIVE / PIM ALLEMAND (ICLy)									30
OBLIGATOIRE	3FDYCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>									10
L3FDYC16											
L3FDYP16	3FDYP016	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION						84	49		5
	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales			CM	31,5				
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales			TD	17,5				
ET	3FDYCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>									
L3FDYC26											
L3FDYP26	3FDYP026	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES						75	49		5
	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés			CM	31,5				
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés			TD	17,5				
L3FDYP36	3FDYP036	UE1 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES						86	49		5
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial			CM	31,5				
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial			TD	17,5				
L3FDYP46	3FDYP046	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE						71	49		5
	3FDYC056	ENS	Droit social 2			CM	31,5				
	3FDYT046	ENS	Droit social 2			TD	17,5				
ET	3FDYCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>						74			15
L3FDYC36											
L3FDYV16	3FDYV016	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES						75			5
	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés			CM	31,5				
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés			TD	17,5				
L3FDYV26	3FDYV026	UE2 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES						86			5
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial			CM	31,5				
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial			TD	17,5				
L3FDYV36	3FDYV036	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE						71			5
	3FDYC056	ENS	Droit social 2			CM	31,5				
	3FDYT046	ENS	Droit social 2			TD	17,5				
L3FDYV46	3FDYV046	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES									5
	3FDYC066	ENS	Droit fiscal			CM	31,5				
L3FDYV56	3FDYV056	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL									5
L3FDYV056	3FDYC076	ENS	Politiques de l'UE			CM	21				
	3FDYOP56	CHOIX 1 enseignement au choix >>									
	3FDYC086	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international			CM	21				
	3FDYC096	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law			CM	21				
L3FDYV66	3FDYV066	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES									5
	3FDYC106	ENS	Droit des étrangers			CM	21				
	3FDYC116	ENS	Droit, numérique et IA (reponsabilité et PI)			CM	21				
L3FDYV76	3FDYV076	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS									5
	3FDYC126	ENS	MARD			CM	21				
	3FDYT056	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury			TD	21				
OBLIGATOIRE	3FDYCO56	COMPETENCES TRANSVERSALES >>									5
L3FDYC56											
L3FDYR26	3FDYR026	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ALLEMAND ICLY									
L3FDY066	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)			TD	21				
	3FDYT076	ENS	LV2 Allemand (ICLy)			TD	21				
	3JIFA016	ENS	Grundrechte			CM	21				
	3FDYOP66	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>									
	3FDYC136	ENS	Introduction au droit des marchés financiers			CM	21				
	3FDYC146	ENS	Introduction au droit des assurances			CM	21				
	3FDYC156	ENS	Introduction au droit de la consommation			CM	21				
	3FDYC166	ENS	Action publique			CM	21				

CODES LISTES	code diplôme : NLF321 / 182		DROIT PRIVE				KF V2 26/10/2020			
	code étape : FY3TE/ 201		Convention ICly / PIM ESPAGNOL				CFVU :			
L3FY3IE3		codes APOGEE		Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
L3FDY105	3FDYOP105	CHOI 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMIS >> 3FDYS035 OU 3ZATS005								
L3FDYS35	3FDYS035	SEMESTRE 5 DROIT PRIVE / PIM ESPAGNOL (ICly) 30								
OBLIGATOIRE		3FDYCO15	COMPETENCES PRINCIPALES >>						10	
L3FDYC15	3FDYP015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE 49 5								
L3FDYP15	3FDYC025	ENS Procédure civile CM 31,5								
	3FDYT015	ENS Procédure civile TD 17,5								
ET		3FDYC025	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>							
L3FDYC25	3FDYP025	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS 49 5								
L3FDYP25	3FDYC035	ENS Droit des contrats spéciaux CM 31,5								
	3FDYT025	ENS Droit des contrats spéciaux TD 17,5								
L3FDYP35	3FDYP035	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL 75 49 5								
	3FDYC045	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail CM 31,5								
	3FDYT035	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail TD 17,5								
ET		3FDYC035	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>						74 10	
L3FDYC35	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL 42 5								
L3FDYV15	3FDYC055	ENS Droit des obligations 3 CM 21								
	3FDYC065	ENS Droit des biens CM 21								
L3FDYV25	3FDYV025	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS 49 5								
	3FDYC075	ENS Droit des contrats spéciaux CM 31,5								
	3FDYT045	ENS Droit des contrats spéciaux TD 17,5								
L3FDYV35	3FDYV035	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL 75 49 5								
	3FDYC085	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail CM 31,5								
	3FDYT055	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail TD 17,5								
L3FDYV45	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES 42 5								
	3FDYOP55	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
L3FDYO55	3FDYC095	ENS Systèmes juridiques comparés CM 21								
	3FDYC105	ENS Comparative Legal Systems CM 21								
L3FDYO65	3FDYOP65	CHOI 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
	3FDYC115	ENS Common law (FR) CM 21								
	3FDYC125	ENS Common law (EN) CM 21								
ET		3FDYCO45	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>						5	
L3FDYC45	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES 5								
L3FDYV55	3FDYC135	ENS Enjeux et cadre légal de la protection des données CM 21								
	3FDYC145	ENS Ethique du commerce international et compliance CM 21								
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL 5								
	3FDYC155	ENS Introduction au droit international privé CM 21								
	3FDYC165	ENS Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques) CM 21								
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS 5								
	3FDYC175	ENS Ethique et déontologie des professions du droit CM 21								
	3FDYC185	ENS Transformation numérique des professions du droit CM 21								
OBLIGATOIRE		3FDYCO75	COMPETENCES TRANSVERSALES >>						5	
L3FDYC75	3FDYR035	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICly								
L3FDYR35	3FDYT075	ENS LV1 (anglais) TD 21								
	3FDYT085	ENS LV2 Allemand (ICly) TD 21								
L3FDYO75	3JIFE015	ENS 1. Derecho de obligaciones 2. Derecho mercantil CM 21								
	3FDYOP75	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>								
	3FDYC195	ENS Comptabilité CM 21								
	3FDYC205	ENS Note de synthèse CM 21								
	3FDYC215	ENS Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire CM 21								

L3FDYO96	3FDYOP96	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARMIS >> 3FDYS036 OU 3ZATSMO6				
L3FDYS36	3FDYS036	SEMESTRE 6 DROIT PRIVE / PIM ALLEMAND (ICLy)			30	
OBLIGATOIRE		3FDYCO16	COMPETENCES PRINCIPALES >>			10
L3FDYC16	3FDYP016	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			84	49
L3FDYP16	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales		CM	31,5
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales		TD	17,5
ET		3FDYCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>			
L3FDYC26	3FDYP026	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			75	49
L3FDYP26	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés		CM	31,5
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés		TD	17,5
L3FDYP36	3FDYP036	UE1 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			86	49
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial		CM	31,5
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial		TD	17,5
L3FDYP46	3FDYP046	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			71	49
	3FDYC056	ENS	Droit social 2		CM	31,5
	3FDYT046	ENS	Droit social 2		TD	17,5
ET		3FDYCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			74
L3FDYC36	3FDYV016	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			75	5
L3FDYV16	3FDYC066	ENS	Droit des sociétés		CM	31,5
	3FDYT056	ENS	Droit des sociétés		TD	17,5
L3FDYV26	3FDYV026	UE2 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			86	5
	3FDYC076	ENS	Droit pénal spécial		CM	31,5
	3FDYT066	ENS	Droit pénal spécial		TD	17,5
L3FDYV36	3FDYV036	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			71	5
	3FDYC086	ENS	Droit social 2		CM	31,5
	3FDYT076	ENS	Droit social 2		TD	17,5
L3FDYV46	3FDYV046	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES			5	
	3FDYC096	ENS	Droit fiscal		CM	31,5
L3FDYV56	3FDYV056	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5	
L3FDYO56	3FDYC106	ENS	Politiques de l'UE		CM	21
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>				
	3FDYC116	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international		CM	21
	3FDYC126	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law		CM	21
L3FDYV66	3FDYV066	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES			5	
	3FDYC136	ENS	Droit des étrangers		CM	21
	3FDYC146	ENS	Droit, numérique et IA (responsabilité et PI)		CM	21
L3FDYV76	3FDYV076	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS			5	
	3FDYC156	ENS	MARD		CM	21
	3FDYT086	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury		TD	21
OBLIGATOIRE		3FDYCO66	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5
L3FDYC66	3FDYR036	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ESPAGNOL ICLy			5	
L3FDYR36	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)		TD	21
	3FDYT076	ENS	LV2 Espagnol (ICLy)		TD	21
L3FDYO66	3JIFE016	ENS	Derechos fundamentales y libertades públicas		CM	21
	3FDYOP66	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARMIS >>				
	3FDYC166	ENS	Introduction au droit des marchés financiers		CM	21
	3FDYC176	ENS	Introduction au droit des assurances		CM	21
	3FDYC186	ENS	Introduction au droit de la consommation		CM	21
	3FDYC196	ENS	Action publique		CM	21

CODES LISTES	code diplôme : NLFb321 / 183		DROIT PRIVE				KF V2 26/10/2020			
	code étape : FY3IT / 201		Convention ICLy / PIM ITALIEN				CFVU :			
L3FY3II3		codes APOGEE		Type	INTITULE	TD/CM	Nb H	coeff	crédits	
L3FDY115	3FDYO115	CHOIX 1 SEMESTRE 5 AU CHOIX PARMY >> 3FDYS045 OU 3ZATSMO5								
L3FDYS45	3FDYS045	SEMESTRE 5 DROIT PRIVE / PIM ITALIEN (ICLy)								
OBLIGATOIRE		3FDYCO15	COMPETENCES PRINCIPALES >>							10
L3FDYC15	3FDYP015	UE1 CONNAITRE LA PROCEDURE CIVILE								
L3FDYP15	3FDYC025	ENS Procédure civile								
	3FDYT015	ENS Procédure civile								
ET		3FDYCO25	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>							
L3FDYC25	3FDYP025	UE1 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS								
L3FDYP25	3FDYC035	ENS Droit des contrats spéciaux								
	3FDYT025	ENS Droit des contrats spéciaux								
L3FDYP35	3FDYP035	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL								
	3FDYC045	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail								
	3FDYT035	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail								
ET		3FDYCO35	2 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>							10
L3FDYC35	3FDYV015	UE2 APPROFONDIR LE DROIT CIVIL								
L3FDYV15	3FDYC055	ENS Droit des obligations 3								
	3FDYC065	ENS Droit des biens								
L3FDYV25	3FDYV025	UE2 APPROFONDIR LE DROIT DES CONTRATS								
	3FDYC075	ENS Droit des contrats spéciaux								
	3FDYT045	ENS Droit des contrats spéciaux								
L3FDYV35	3FDYV035	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LES RELATIONS DE TRAVAIL								
	3FDYC085	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail								
	3FDYT055	ENS Droit social 1 : l'organisation juridique du monde du travail								
L3FDYV45	3FDYV045	UE2 COMPARER LES PRINCIPAUX SYSTEMES JURIDIQUES								
L3FDYO55	3FDYOP55	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
	3FDYC095	ENS Systèmes juridiques comparés								
	3FDYC105	ENS Comparative Legal Systems								
L3FDYO65	3FDYOP65	CHOIX 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX >>								
	3FDYC115	ENS Common law (FR)								
	3FDYC125	ENS Common law (EN)								
ET		3FDYCO45	1 COMPETENCE CONNEXE D'ORIENTATION AU CHOIX >>							5
L3FDYC45	3FDYV055	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES								
L3FDYV55	3FDYC135	ENS Enjeux et cadre légal de la protection des données								
	3FDYC145	ENS Ethique du commerce international et compliance								
L3FDYV65	3FDYV065	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL								
	3FDYC155	ENS Introduction au droit international privé								
	3FDYC165	ENS Introduction au droit du marché unique européen (les libertés économiques)								
L3FDYV75	3FDYV075	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS								
	3FDYC175	ENS Ethique et déontologie des professions du droit								
	3FDYC185	ENS Transformation numérique des professions du droit								
OBLIGATOIRE		3FDYCO85	COMPETENCES TRANSVERSALES >>							5
L3FDYC85	3FDYR045	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN ICLY								
L3FDYR45	3FDYT075	ENS LV1 (anglais)								
	3FDYT085	ENS LV2 Italien (ICLy)								
L3FDYO75	3JIFI015	ENS 1. Diritto delle obbligazioni 2. Diritto commerciale								
	3FDYOP75	CHOIX 1 ENS AU CHOIX PARMY >>								
	3FDYC195	ENS Comptabilité								
	3FDYC205	ENS Note de synthèse								
	3FDYC215	ENS Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire								

L3FDY106	3FDYO106	CHOI 1 SEMESTRE 6 AU CHOIX PARI >> 3FDYS046 OU 3ZATSMO6			
L3FDYS46	3FDYS046	SEMESTRE 6 DROIT PRIVE / PIM ITALIEN (ICLy)			30
OBLIGATOIRE	3FDYCO16	COMPETENCES PRINCIPALES			10
L3FDYC16	3FDYP016	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES AUX LIBERTES ET A LEUR PROTECTION			49
L3FDYP16	3FDYC026	ENS	Droit des libertés fondamentales	CM	31,5
	3FDYT016	ENS	Droit des libertés fondamentales	TD	17,5
ET	3FDYCO26	1 COMPETENCE PRINCIPALE AU CHOIX >>			
L3FDYC26	3FDYP026	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			49
L3FDYP26	3FDYC036	ENS	Droit des sociétés	CM	31,5
	3FDYT026	ENS	Droit des sociétés	TD	17,5
L3FDYP36	3FDYP036	UE1 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			49
	3FDYC046	ENS	Droit pénal spécial	CM	31,5
	3FDYT036	ENS	Droit pénal spécial	TD	17,5
L3FDYP46	3FDYP046	UE1 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			49
	3FDYC056	ENS	Droit social 2	CM	31,5
	3FDYT046	ENS	Droit social 2	TD	17,5
ET	3FDYCO36	3 COMPETENCES CONNEXES AU CHOIX NON SUIVIES EN COMPETENCES PRINCIPALES >>			15
L3FDYC36	3FDYV016	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES RELATIVES A LA VIE DES ENTREPRISES			5
L3FDYV16	3FDYC066	ENS	Droit des sociétés	CM	31,5
	3FDYT056	ENS	Droit des sociétés	TD	17,5
L3FDYV26	3FDYV026	UE2 APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES REGLES RELATIVES AUX INFRACTIONS ET A LEURS POURSUITES			5
	3FDYC076	ENS	Droit pénal spécial	CM	31,5
	3FDYT066	ENS	Droit pénal spécial	TD	17,5
L3FDYV36	3FDYV036	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES REGISSANT LE STATUT DU SALARIE			5
	3FDYC086	ENS	Droit social 2	CM	31,5
	3FDYT076	ENS	Droit social 2	TD	17,5
L3FDYV46	3FDYV046	UE2 CONNAITRE ET SAVOIR APPLIQUER LES REGLES FISCALES			5
	3FDYC096	ENS	Droit fiscal	CM	31,5
L3FDYV56	3FDYV056	UE2 PARCOURS EUROPEEN ET INTERNATIONAL			5
L3FDYO56	3FDYC106	ENS	Politiques de l'UE	CM	21
	3FDYOP56	CHOI 1 enseignement au choix >>			
	3FDYC116	ENS	Introduction au droit international économique et du commerce international	CM	21
	3FDYC126	ENS	Introduction to International Economic and Trade Law	CM	21
L3FDYV66	3FDYV066	UE2 COMPRENDRE LES ENJEUX DES MUTATIONS CONTEMPORAINES			5
	3FDYC136	ENS	Droit des étrangers	CM	21
	3FDYC146	ENS	Droit, numérique et IA (reponsabilité et PI)	CM	21
L3FDYV76	3FDYV076	UE2 SE PREPARER AUX CONCOURS ET EXAMENS			5
	3FDYC156	ENS	MARD	CM	21
	3FDYT086	ENS	Argumentation, expression, éloquence, entretien avec un jury	TD	21
OBLIGATOIRE	3FDYC076	COMPETENCES TRANSVERSALES >>			5
L3FDYC76	3FDYR046	UE TRANSVERSALE SPECIFIQUE MINERVE DROIT ITALIEN ICLy			
L3FDYR46	3FDYT066	ENS	LV1 (anglais)	TD	21
	3FDYT076	ENS	LV2 Italien (ICLy)	TD	21
L3FDYO66	3JIFI016	ENS	Diritti fondamentali	CM	21
	3FDYOP66	CHOI 1 ENS AU CHOIX PARI >>			
	3FDYC166	ENS	Introduction au droit des marchés financiers	CM	21
	3FDYC176	ENS	Introduction au droit des assurances	CM	21
	3FDYC186	ENS	Introduction au droit de la consommation	CM	21
	3FDYC196	ENS	Action publique	CM	21